
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-cinquième séance – Mercredi 18 février 2015, à 17 h

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M. Simon Brandt*, *M^{me} Maria Casares*, *MM. Sylvain Clavel*, *Alain de Kalbermatten*, *Denis Menoud*, *M^{me} Stéphanie Prezioso*, *M. Tobias Schnebli*, *M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio* et *M. Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 février 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 février et mercredi 18 février 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, vous avez trouvé un dépliant sur vos places, intitulé «L'insertion, c'est de la place pour les jeunes». Il s'inscrit dans une campagne qui montre tout ce que la Ville fait en matière d'insertion, notamment à travers le soutien qu'elle offre à la Boîte à boulots – Vers l'autonomie et l'intégration (BAB-VIA), qui parvient, à travers un accompagnement individuel, à faire rebondir des jeunes en désinsertion et en rupture scolaire. On en compte plus de 500 sur le territoire de la Ville.

Je me permets de souligner, en l'absence de M^{me} Salerno, que la campagne illustre aussi ce que la Ville de Genève accomplit pour les apprentis. Nous comptons plus de 90 places d'apprentissage. En outre, la Ville agit à travers les jobs d'été qu'elle propose et elle participe à la formation grâce à des stages et des préstages. Un dernier volet veut rendre les employeurs potentiels sensibles à leur responsabilité à l'égard de la jeunesse: les entreprises doivent s'engager pour donner une place aux jeunes.

Cette campagne reflète aussi le travail accompli par les travailleurs sociaux hors murs du Service de la jeunesse: ils permettent à des jeunes de raccrocher à travers des projets individuels ou la gestion accompagnée de locaux, qu'il s'agisse de locaux de musique ou d'activité sportive. Au fond, il ne faut pas laisser ces jeunes se perdre dans la nature. La commune a ce rôle à jouer, raison pour laquelle nous avons décidé de lancer cette campagne.

Enfin, j'invite celles et ceux qui ignoreraient cet événement à se joindre aux Promotions citoyennes qui auront lieu lundi prochain. Elles proposeront un magnifique programme, dont la diffusion d'extraits du film d'un ancien éducateur, M. Frédéric Baillif, intitulé *Tapis rouge*, qui montre que les jeunes ont aussi besoin de rêver. J'espère vous y retrouver, Mesdames et Messieurs, et je vous remercie de votre attention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M^{me} Sandrine Salerno et M. Sami Kanaan, retenus par une assemblée générale extraordinaire de l'Association des communes genevoises, nous prient d'excuser leur absence. Ils seront en principe de retour à 20 h 30. En son absence, M. Kanaan nous saurait gré de reporter le traitement des objets qui concernent directement le département de la culture et du sport, soit les rapports M-928 A, M-977 A et M-904 A, que nous examinerons peut-être ce soir.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 11 octobre 2011 de M. Olivier Fiumelli, M^{mes} Sophie Courvoisier, Marie Chappuis, MM. Eric Bertinat et Michel Chevrolet: «Soutenons les entreprises genevoises!» (PRD-12 A)¹.

Rapport de M^{me} Salika Wenger.

Le projet de délibération PRD-12 a été renvoyé à la commission des finances lors de la séance plénière du 11 octobre 2011. La commission a étudié cet objet lors de ses séances des 16 novembre 2011, 31 janvier, 27 mars, 19 et 20 juin, 28 août, 4 et 18 septembre, 2 et 16 octobre et 14 novembre 2012, sous la présidence successive de MM. Olivier Fiumelli et Alberto Velasco. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier, que la rapporteuse remercie.

Rappel du projet de délibération

Vu les bénéfices cumulés de la Ville de Genève ces dix dernières années (environ 700 millions de francs);

vu les fonds propres (ou fortune nette) de la Ville qui se montent à 950 millions de francs à la fin 2010;

vu le bénéfice annoncé sur l'exercice 2011 (plus de 50 millions de francs, selon les chiffres du budget financier quadriennal publié par la Ville), lequel est normalement attribué aux fonds propres;

vu que les fonds propres ne peuvent pas être affectés ou utilisés;

vu la crise actuelle du franc fort qui pénalise les entreprises genevoises, et plus particulièrement le commerce de détail;

vu que de nombreux commerçants ont déjà annoncé des baisses de chiffres d'affaires de l'ordre de 30 à 40%, voire plus, pour 2011;

vu que ces chiffres sont largement confirmés par l'Office cantonal de la statistique dans sa publication «Enquêtes de conjoncture dans l'industrie et le commerce de détail» parue le 30 septembre 2011 (<http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2011/informations-statistiques/industrie-cd/is-indcdd-51-2011.pdf>);

vu la nécessité de faire un geste pour soutenir les commerçants genevois, notamment pour préserver l'emploi;

¹ «Mémorial 169^e année»: Développé, 1667.

vu que l'aide proposée ici cible la grande majorité des entreprises genevoises, mais qu'elle ne concerne pas la minorité qui paie l'essentiel du produit de la taxe professionnelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de cinq de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire extraordinaire de 30 millions de francs en faveur des entreprises genevoises sur l'exercice 2011.

Art. 2. – Ce soutien est accordé à la demande, aux entreprises notamment actives dans le développement durable, soumises à la taxe professionnelle communale (TPC) en Ville de Genève, ainsi que celles qui ne paient pas de taxe professionnelle, car exemptées des 250 francs, à l'exception de celles faisant partie des groupes professionnels suivants (selon l'article 12A du règlement d'application de diverses dispositions de la loi générale sur les contributions publiques (D 3 05.04):

- 11. Assurances;
- 14. Avocats, huissiers, notaires et conseillers juridiques;
- 15. Banques, sociétés financières et gérants de fortunes;
- 43. Cliniques;
- 79. Horlogerie, bijouterie, orfèvrerie (fabrication et gros);
- 100. Médecins et professions assimilées;
- 132. Produits pétroliers: importateurs, grossistes et réseau de distribution;
- 150A. Sociétés de service, bureaux de liaison et
- 150B. Société de base.

Art. 3. – Le montant de la subvention accordée à chaque entreprise est calculé en fonction du montant dû au titre de la TPC pour l'exercice 2010.

Art. 4. – La charge prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2011;

Art. 5. – Le soutien prévu à l'article 2 ne peut être accordé qu'aux entreprises qui appliquent les conventions collectives de travail, les contrats types ou usages en vigueur, ainsi qu'aux entreprises qui n'augmentent pas le temps de travail, ne baissent pas les salaires ou ne licencient pas leurs collaborateurs-trices sous prétexte du franc fort.

Travaux de la commission

Séance du 16 novembre 2011

Audition de M^{me} Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière

Discussion préliminaire et auditions à convenir

Le président souhaite avoir un vote de commission lors de cette séance pour que ce projet de délibération puisse être voté en janvier.

Une commissaire dit que, au vu de la décision de la veille, les proposants devraient avoir la décence de bien vouloir remettre ce projet de délibération aux calendes grecques.

Le président ne pense pas que ce soit une question de décence.

La commissaire répond que c'est le cas quand on dit que l'on n'a pas les moyens d'accepter un budget déficitaire pour 12 millions de francs alors que l'on veut apporter aux entreprises une aide de 30 millions de francs.

Le président dit que Le Conseil municipal a renvoyé cet objet à la commission des finances.

Un commissaire dit que, indépendamment des votes de la veille, il est assez difficile pour le Parti socialiste d'envisager d'examiner cet objet au pas de charge. Les questions de fonds qui sont soulevées se reposent chaque année et qu'il est donc hors de question de suivre le rythme proposé.

Un commissaire affirme que cet objet tombe aujourd'hui complètement à côté de la plaque, même s'il s'agit des comptes 2011 qu'on suppose encore bénéficiaires. Le doute existe d'ailleurs que cette proposition ait une quelconque efficacité sur l'objectif visé, à savoir donner un peu d'air aux entreprises pour qu'elles ne subissent pas trop les affres de la crise. On pourrait faire des auditions mais, compte tenu des prévisions économiques, il n'est absolument pas favorable à entrer en matière sur cet objet car il estime que c'est suicidaire. Le Mouvement citoyens genevois estime que les perspectives de retour à l'équilibre ne sont pas crédibles et déclare que, revenir aujourd'hui avec un rabais sur la taxe professionnelle, n'est pas conséquent. Il ajoute que son groupe est opposé à toute précipitation.

Le président dit que ce projet est toujours d'actualité parce que le petit commerce est en crise à cause du franc fort. Il n'est pas question de renvoyer ce projet de délibération aux calendes grecques et l'on peut voter pour ou contre cette proposition.

Un commissaire demande à ce que ce sujet soit instruit dans les formes sans mettre la pression pour voter lors de cette séance. Il y a un nouveau contexte qui interpelle tout le monde et c'est le genre de proposition qui est à même de revenir régulièrement. L'audition de personnes adéquates semble importante. Une analyse la plus objective possible de la situation serait nécessaire. Il serait préjudiciable de voter dans la précipitation.

Un commissaire dit que le groupe Ensemble à gauche est opposé à cette proposition. Il n'est pas question de faire un cadeau fiscal de 30 millions de francs aux entreprises alors même que l'on réclame un budget équilibré et que l'on pousse des hauts-cris face à un déficit de 12 millions de francs. Si l'on était un peu sérieux, il faudrait retirer cet objet ou le traiter de manière relativement expéditive. Néanmoins, le groupe Ensemble à gauche accepte d'étudier ce texte si la commission des finances le juge indispensable.

Une commissaire précise que les Verts avaient accepté de renvoyer cet objet en commission en disant qu'il ne fallait pas confondre vitesse et précipitation et qu'il valait la peine d'étudier dans quelle mesure la Ville pouvait soutenir les petites entreprises qui forment le tissu économique local. L'idée étant de s'informer afin de ne pas voter la tête dans le sac en faisant une pesée d'intérêts. Le contexte a changé mais n'empêche pas de faire un travail sérieux. Les Verts ne voteront pas cette proposition lors de cette séance.

Une commissaire dit que le petit commerce forme le tissu économique de Genève et par rapport à ce qui s'est passé la veille, le petit commerçant a le problème concret de pouvoir maintenir des emplois en Ville de Genève. Il faut donc étudier ce texte.

Un commissaire explique qu'il y a, d'une part, des difficultés dans le tissu économique local et, d'autre part, ce qui s'est passé la veille, et cela n'enlève rien au fait que cette question doit se poser et doit être traitée en prenant un peu de temps, avec du recul et en faisant une véritable analyse. Il ne faut pas se précipiter et tenir compte du contexte actuel.

Une commissaire dit que, à répétitions reprises, le groupe Ensemble à gauche a présenté des propositions d'affectation du boni pour des actions sociales, mais il avait été répondu qu'il n'était pas possible de le faire. Ce projet de délibération est une manière de contourner l'impossibilité d'affecter le boni et qu'elle est en relation avec la taxe professionnelle. Les petites et moyennes entreprises sont en grande difficulté, le groupe Ensemble à gauche a présenté, à répétitions reprises,

des plans d'utilisation du sol qui permettent l'affectation des locaux au rez-de-chaussée plus seulement à de grandes entreprises ou à des chaînes. La droite ne les a pas votées. La proposition de donner 30 millions de francs de manière tout à fait arbitraire ne correspond à aucune réalité. Cette population n'est pas prioritaire. Faire les auditions et mener ce travail est important pour confirmer que cette proposition a été rédigée pour contourner la non-affectation du boni.

Un commissaire dit qu'il a appuyé le renvoi de cet objet en commission parce qu'il le trouvait intéressant. Avec 30 millions de francs de coupes et 30 millions de francs pour cela, on arrive à 60 millions de francs et l'on ne peut pas exiger de l'introduire dans le budget. Si l'on ne veut pas retirer ce projet, il faudrait l'étudier tranquillement l'année prochaine, eut égard aux rentrées fiscales.

Le président ajoute que ces chiffres n'ont rien à voir, et ce montant doit être comptabilisé sur l'exercice 2011. Il ne s'agirait que d'une aide ponctuelle pour soutenir les entreprises aujourd'hui.

Un commissaire dit que c'est une bonne idée d'étudier cette proposition et de faire quelques auditions. La première devrait être le Département des finances ou le Département de l'économie. L'essentiel de la taxe professionnelle est payé par les banques, les assurances et les sociétés de services. Le petit commerce n'est pas mis en faillite à cause de la taxe professionnelle. On est exempté jusqu'à 250 francs. Les difficultés rencontrées par les petits commerçants ne sont pas liées uniquement à la crise économique, mais aussi aux difficultés d'accès notamment.

Il faut faire des auditions qui seront éclairantes pour l'avenir du point de vue des perspectives économiques et de la potentielle suppression de la taxe professionnelle. On ne va pas précipiter les débats parce qu'il faudrait ponctionner dans un hypothétique boni 2011.

Le président précise que ce texte ne concerne pas la taxe professionnelle, ce n'est qu'un mode de calcul.

Un commissaire propose l'audition de M. Hiler qui doit être à bout touchant dans sa réflexion concernant l'imposition des entreprises qui affecte tant les budgets communaux que le budget cantonal. La taxe professionnelle est destinée à disparaître, il faut donc voir quelles sont les propositions que le Conseil d'Etat va faire pour pouvoir s'orienter.

Une commissaire propose d'auditionner la Fédération des artisans et commerçants (FAC).

Une commissaire rappelle que, la veille, une partie de l'auditoire a insisté sur une diminution des recettes fiscales à prévoir dès cette année. Les villes suisses font partie des collectivités publiques les moins endettées au monde, la Ville de

Genève est une des villes les moins endettées de Suisse. Malgré cela, le projet de budget 2012 présentant un déficit de 1% a été renvoyé au Conseil administratif. Dans ce contexte, on peut entendre que le petit commerce a des difficultés, notamment en raison du franc fort, mais le taux de chômage atteint à nouveau 6% à Genève et que les demandes auprès de l'Hospice général ont augmenté de 20%. Il serait élégant que les auteurs de cette proposition revoient leur copie en tenant compte de ces nouveaux éléments et veillent à l'intérêt des petits commerçants auquel le Parti socialiste n'est nullement opposé. Elle propose de voter ce soir dans ce sens et précise que, contrainte et forcée, elle suivrait les auditions.

Un commissaire dit que les choses ne sont pas faites dans le bon ordre. Il convient d'entendre les proposants, de procéder à des auditions et de se positionner par rapport à cette question. A la question très claire formulée par le Parti socialiste qui demande le renvoi de ce projet de délibération, donc son refus, il conviendrait que les auteurs répondent au Parti socialiste sur leurs intentions au lieu de procéder à des prises de position qui ne permettent pas d'avancer dans l'ordre du jour.

Un commissaire rejoint ces propos.

Le président répond au nom des proposants qu'il n'est pas question de retirer ce texte, étant donné que de nombreux groupes estiment qu'il est intéressant, dont le Parti socialiste. Il souhaite discuter des compétences de la Ville en matière économique, car il a toujours entendu M^{me} Salerno dire que la Ville peut faire beaucoup et qu'elle le fait, même s'il n'est pas toujours d'accord avec ce qui est réalisé. Il imagine que l'on entendra M^{me} Salerno à ce propos.

Un commissaire dit qu'il n'y a aucun critère de taille dans ce texte et parler des petits commerces est de la pure intox. C'est un texte traitant de l'aide aux entreprises genevoises et le seul critère porte sur les secteurs. Si les auteurs avaient souhaité apporter un soutien aux petites entreprises et aux PME, ils l'auraient formulé dans le texte.

Un commissaire dit qu'on n'a pas besoin de prétexte pour entendre M. Hiler sur les perspectives fiscales. Il y a des doutes sur le fait que l'on puisse subventionner une catégorie d'acteurs économiques, sans appliquer l'égalité de traitement. La commission des finances doit commencer par demander un préavis pour savoir si ce texte est légal ou pas. Si ce n'était pas le cas, on pourrait directement voter la non-entrée en matière, quitte à ce que les proposants inventent d'autres manières pour aider les entreprises.

Le président dit qu'il est possible d'imaginer que les proposants aient fait vérifier la légalité du texte et que le département des finances et du logement a eu un contact avec la Surveillance des communes.

M^{me} Heurtault Malherbe répond qu'il n'y a pas eu de confirmation formelle quant à la légalité ou à l'illégalité de ce texte, seulement des discussions infor-

nelles avec la Surveillance des communes. Il conviendrait de les entendre pour connaître leur position.

Le président précise qu'il s'agit une aide ponctuelle qui n'a rien à voir avec la taxe professionnelle. L'audition de M. Hiler serait intéressante mais, au préalable, l'audition de M. Zuber semble plus pertinente.

Une commissaire propose d'entendre aussi M. Unger.

Une commissaire soutient entièrement la politique de M^{me} Salerno auprès des entreprises mais, pour les questions économiques, le soutien de la Ville n'intervient que subsidiairement.

Un commissaire pose deux questions: ce projet est-il envisageable du point de vue des finances de la Ville? Cela aidera-t-il les PME, plutôt les petites que les moyennes, dans la crise actuelle?

Une commissaire propose d'entendre aussi la Chambre de l'économie sociale et solidaire et éventuellement la Fondetec.

Un commissaire dit que la question est de savoir si cela aidera les entreprises visées par ce texte et ce ne sont pas forcément les petites entreprises. Les finances de la Ville ne sont pas illimitées quel que soit le subterfuge qu'on trouve. On peut se demander si d'autres catégories de la population ne mériteraient pas un tel soutien et s'il est sage d'allouer ces ressources à cette catégorie d'acteurs économiques.

Votes

Le président soumet au vote l'audition de M. Zuber.

L'audition est acceptée par 12 oui (2 EàG, 2 Ve, 1 S, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC) et 2 abstentions (S).

Un commissaire demande l'audition de M. Hiler pour les raisons qu'il a exposées.

Le président dit que la Ville reste autonome pour accorder une subvention. Cela n'a rien à voir avec la politique cantonale et se demande ce que M. Hiler pourrait bien dire sur ce texte.

Le président soumet au vote l'audition de M^{me} Salerno.

L'audition est acceptée par 11 oui (1 EàG, 2 Ve, 1 S, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC) et 2 abstentions (1 EàG, 1 S).

Le président soumet au vote l'audition de la Fédération des artisans et commerçants (FAC) et de la Chambre de l'économie sociale et solidaire successivement.

L'audition est acceptée par 12 oui (2 EàG, 2 Ve, 1 S, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC) et 1 abstention (S).

Un commissaire propose de rediscuter ultérieurement de l'audition de M. Hiler, parce qu'il est vrai que ce n'est pas très pertinent.

Une commissaire souhaite entendre les proposants sur la mise en œuvre de cette mesure et ajoute que M. Chevolet manquera lors des auditions.

Un commissaire propose formellement que l'on auditionne les proposants et que M. Chevolet en fasse partie.

Le président estime que cette audition est parfaitement inutile et que les proposants se sont suffisamment exprimés.

La commissaire répond qu'il faudra alors leur répondre clairement à propos de la mise en œuvre de cette proposition.

Séance du 31 janvier 2012

Le président annonce que M. Zuber ne viendra pas ce soir à cause d'un petit malentendu entre eux dans l'organisation de cette séance. Il ajoute que cela laissera suffisamment de temps à la commission des finances pour traiter la liste des objets en suspens.

Un commissaire demande pourquoi M. Zuber ne viendra pas.

Le président répond que M. Zuber n'a pas confirmé formellement le rendez-vous et qu'il a cru que c'était en ordre. Il précise qu'il n'y a pas de raison politique.

Une commissaire souhaite que l'on aborde tout de même brièvement ce point car elle a une question.

Le président trouve inutile de traiter cet objet si l'audition de M. Zuber n'a pas lieu.

La commissaire se rappelle que le président avait demandé, en novembre, un vote rapide sur ce projet de délibération pour que M^{me} Heurtault Malherbe puisse provisionner cette somme dans les comptes 2011. Elle constate que cet objet n'a pas été voté et que les comptes sont maintenant bouclés. Elle demande à quoi cela sert d'en discuter dans ces conditions.

Le président répond que cela ne sert à rien.

La commissaire demande à la commission des finances si elle souhaite poursuivre les travaux sur cet objet.

Le président répond qu'il comptait attendre l'audition M. Zuber qui devait dire si ce texte est légal ou non. Il précise que son intention était de retirer cet objet après que M. Zuber aura confirmé que ce texte est légal.

La commissaire répond que cette réponse lui convient mieux que la première.

Séance du 27 mars 2012

Audition de M. Zuber pour répondre à la question de la légalité du projet de délibération PRD-12.

M. Zuber dit que cette intervention va se limiter à la question de la légalité du projet de délibération PRD-12, sans entrer en matière sur des problématiques liées à l'opportunité d'un tel acte. Le Conseil d'Etat demeure l'autorité de surveillance. Le projet de délibération PRD-12, en tant que tel, ne peut pas être approuvé en l'état car il traite de l'ouverture d'un crédit budgétaire extraordinaire sur l'exercice 2011. Il n'est plus possible, en 2012, de prendre sur l'exercice antérieur qui est bouclé et il y a de fortes chances que ce texte soit annulé par le Conseil d'Etat. La question du fonds, à savoir la possibilité d'allouer une subvention à des entreprises privées par le biais d'un crédit budgétaire supplémentaire, les communes sont en droit d'allouer des subventions à des entités publiques, privées ou autres et il est, par conséquent, tout à fait envisageable de procéder ainsi. Le projet de délibération PRD-12 ne pose donc pas de problème sur le principe par rapport à la légalité. Il existe toutefois la possibilité d'une éventuelle annulation en opportunité au sein de la loi sur l'administration des communes, qui est de la compétence du Conseil d'Etat.

L'approche n'est-elle pas trop généraliste pour pouvoir envisager un contrat de subventionnement nominatif pour une activité spécifique?

M. Zuber répond que le Canton soutenait qu'une loi fédérale interdisait de verser des prestations complémentaires et que la problématique était différente. Il n'y a pas de loi qui interdit de subventionner des entreprises privées. Il n'est pas nécessaire d'identifier clairement les bénéficiaires et ce cercle est déterminé en tant que tel par l'article 2 de façon claire. Il reviendrait au Conseil administratif de dresser une liste des entreprises concernées et le champ est d'application restreint. Le montant du crédit budgétaire est aussi défini. Les questions d'opportunité ne sont pas de son ressort.

Qu'en est-il de l'égalité de traitement par rapport au choix des entreprises auxquelles le Conseil administratif décidera d'accorder une subvention?

M. Zuber répond que ce soutien est accordé à la demande car le subventionnement n'est pas un droit, mais une prérogative des entités publiques. Il existe des associations actives dans le même domaine et la Ville ne les soutient pas toutes.

On peut faire une analogie avec les fonds généraux qui concernent de nombreuses entités qui ne sont pas nommées dans le budget.

Toutes les entreprises paient tout ou partie de la taxe professionnelle selon le choix des communes mais, ici, certains secteurs pourraient bénéficier d'un remboursement de la taxe professionnelle et pas d'autres. Lorsque le fonds sera épuisé, il n'y aura plus de subvention, même si l'on fait partie du cercle des bénéficiaires. Ce serait une double inégalité de traitement.

M. Zuber dit que l'article 2 a été examiné sous l'angle de la gestion du champ d'application des bénéficiaires de la subvention. Afin de déterminer les bénéficiaires d'une subvention, il est nécessaire de fixer un champ d'application. Ici, celui-ci a été fixé comme étant les personnes soumises à la taxe professionnelle communale. Cela aurait pu être les personnes soumises à l'impôt fédéral direct, il n'y a pas de lien direct avec le versement de la taxe professionnelle communale. Les bénéficiaires devront tout de même verser le montant de la taxe professionnelle comme le prévoit la loi, nous ne sommes pas dans le cadre d'une exonération ou d'une diminution de la taxe professionnelle, mais dans la définition d'un cercle de bénéficiaires. Une subvention n'est pas un droit, et c'est une volonté du Conseil municipal d'octroyer ou non un certain montant. Le Conseil municipal peut d'un exercice à l'autre renoncer au versement d'une subvention. Sont réservés quelques cas particuliers au niveau cantonal régis par une loi-cadre, comme les établissements médico-sociaux. Cette problématique ne touche pas à la légalité, mais à l'opportunité. Puisqu'il n'y a pas d'obligation, il n'y a pas d'égalité de traitement. Des entreprises pourraient renoncer volontairement à toucher cette subvention.

L'article 3 prévoit que le montant de la subvention correspond au montant de la taxe professionnelle.

M. Zuber dit que cela ne change rien, parce que c'est le montant d'une subvention et non d'une exonération.

Les entités subventionnées rendent une prestation à la population et doivent présenter un projet bien défini pour recevoir une subvention. En subventionnant des entreprises privées, on fait le travail des banques. Ne vaudrait-il pas mieux accorder des prêts, ce qui serait plus juste dans la perspective d'aider des entreprises privées. Dans ce cas, ne nous substituons nous pas aux banques?

M. Zuber répond que comme simple fonctionnaire il ne lui appartient pas de répondre à cette question.

Le fait que l'article 2 soit aussi général ne pose-il pas problème légal?

M. Zuber répond que le cercle des bénéficiaires, bien que général, est déterminé. Par exemple, la commune de Bardonnex qui a décidé de verser 200 francs à toutes les familles de la commune.

Il n'y a pas lieu de discuter plus longtemps de ce projet de délibération. Toute décision prise après le 31 décembre étant caduque. De plus, les 30 millions de francs concernés ont été versés dans les comptes généraux. Est-il possible de s'en servir en 2012?

M. Zuber dit qu'ils ont été versés dans les fonds propres.

Il y a deux moments importants dans l'année, à savoir le vote du budget pour les conseillers municipaux et la clôture des comptes pour les comptables. C'est une photographie à une date précise et le résultat est imputé à la fortune de la commune. Cette question est liée à la trésorerie qui constitue les liquidités dont la commune peut disposer ou non. En prévision d'un excédent de charges, il faut passer par le biais de l'ouverture d'un crédit budgétaire complémentaire en cours d'année. Le boni n'est pas une masse budgétaire et il n'y a pas de possibilité de l'utiliser.

Le président dit qu'une subvention votée en 2010 en faveur de Genève Futur Hockey avait été passée en transitoire et versée en 2011. Le Conseil municipal est entré en matière sur le projet de délibération PRD-12 en 2011 et il a aussi été amendé, ce qui prouve que le Conseil municipal approuve en partie ce texte, même si les comptes ont été bouclés de manière comptable au 31 décembre, ils ne seront pas approuvés avant juin puis septembre.

M. Zuber répond que la Surveillance des communes prend en compte le *dies a quo* du vote. La subvention du Genève Futur Hockey a été votée en 2010.

La tentative du président est aussi audacieuse que vaine. La commune de Bardonnex avait émis des exceptions parmi la population comme c'est le cas dans le projet de délibération PRD-12, il y aurait eu une inégalité de traitement et des recours contre cette disposition limitative. On parle de soutien à la demande mais, d'après le texte, «ce soutien est accordé à ceux qui le demandent» n'est pas conditionné et personne ne pourrait refuser cette subvention si ces conditions étaient remplies. Il faudrait prévoir de faire figurer explicitement la possibilité d'un refus.

M. Zuber dit que la décision de la commune de Bardonnex ne concernait que les familles. En matière juridique, il n'existe pas de droit à la subvention, c'est un principe. Dans ce cas, comme il n'y a pas d'obligation, il n'y a pas de problème d'inégalité de traitement au sein du cercle pouvant obtenir la subvention.

La Surveillance des communes et le Conseil d'Etat ne sont pas toujours du même avis que la Ville. La finalité de ce projet serait-elle soutenable considérant que ce projet de délibération résulte d'une intention des auteurs de vider de son sens la taxe professionnelle?

M. Zuber répond qu'il ne s'agit pas de l'avis du Conseil d'Etat et lui-même n'est pas juge, il ressort de ce texte que les motionnaires n'avaient pas pour but de viser la taxe professionnelle mais de verser une subvention. Il ne tient pas à se prononcer sur l'opportunité.

C'est un texte légal qu'il faudrait assortir d'un règlement d'application précisant les règles d'attribution.

M. Zuber dit que cela n'est pas dans le cadre d'un fonds pérenne et il ne s'agit que d'une subvention valable pour un exercice unique.

Est-ce toujours à la fin de l'année que les comptes sont vraiment bouclés? Le moment qui devrait être pris en compte ne devait-il pas être celui de l'approbation par le Conseil municipal?

M. Zuber répond que les comptes sont définitivement bouclés au 31 décembre.

Dans le privé, il suffit de jouer avec les provisions, y a-t-il une différence pour les entités publiques? Des provisions seraient-elles possibles pour le projet de délibération PRD-12?

M. Zuber répond que le nombre de provisions est limité, elles peuvent éventuellement être dissoutes ou créées en fonction des prévisions fiscales, mais la marge de manœuvre est très petite. Il ne serait pas passible de le faire pour le projet de délibération PRD-12.

Séance du 19 juin 2012

Un commissaire dit que l'on a procédé à l'audition de la Surveillance des communes suite à la remise en cause de la légalité de ce texte et que plusieurs autres auditions ont été votées. Un amendement sera présenté pour adapter ce texte à l'exercice 2012.

Une commissaire rappelle qu'en date du 27 mars 2012, la commission des finances a voté les auditions de la Chambre de l'économie sociale, de M^{me} Salerno et de la Fédération des artisans et commerçants.

Séance du 28 août 2012

Audition de M^{me} Salerno chargée du département des finances et du logement, et de M^{me} Böhrler, directrice du département des finances et du logement

Ce texte est un moyen, dont la légalité a été confirmée par M. Zuber, d'aider les petites entreprises, et c'est une manière de montrer que la Ville s'intéresse aux petits commerçants. Quelle est la position de M^{me} Salerno sur ce texte, prévu pour 2011, mais qui va être amendé afin de correspondre à l'exercice 2012?

M^{me} Salerno répond qu'elle pensait que le texte allait être retiré, car caduc, mais elle aimerait pouvoir faire des simulations avant de se positionner sur l'intérêt de cette subvention, et serait favorable à l'ajout de certaines recommandations à ce projet.

Il serait possible d'insérer de nouveaux critères, par exemple le chiffre d'affaire ou le nombre d'employés, afin de mieux cibler les entreprises touchées.

M^{me} Salerno dit qu'elle n'est pas opposée à cette délibération sur le fond, mais qu'un lourd travail de forme, nécessitant de nombreuses ressources au sein de l'administration, ainsi qu'un accompagnement externe, doit être fait afin qu'elle soit efficace et bien ciblée.

Le projet de délibération PRD-12 requiert un effort financier de 30 millions de francs, et il n'est pas certain que la Ville puisse se permettre un tel effort, qui paraît disproportionné vu l'assistance apportée aux entreprises visées.

Le Parti libéral-radical demandait à l'Etat d'intervenir dans les finances d'entreprises privées, or ce n'est pas à l'Etat de faire le travail des banques.

L'argent dont il était question en 2011, dans une situation donnée, est-il toujours disponible en 2012?

M^{me} Salerno répond que les comptes 2012 de la Ville seront au mieux équilibrés, mais aucun bénéfice n'est prévu. Les perspectives 2013 sont encore plus pessimistes. Il reste toujours possible de procéder à un arbitrage politique ou d'envisager une charge supplémentaire, bien que les 30 millions de francs annoncés semblent clairement surestimés.

Le projet de délibération a vu le jour lors d'une période où les finances de la Ville étaient particulièrement bonnes. Les moyens à dispositions à l'époque le sont-ils encore actuellement?

M^{me} Böhler répond que les fonds propres sont accumulés de par les bonis faits durant les différents exercices comptables, il n'est pas possible de ponctionner la fortune de la Ville pour ce type de projet. En outre, une mesure telle que proposée dans le projet de délibération PRD-12 doit se décider avant la clôture des comptes.

Serait-il possible d'obtenir une projection statistique des contributeurs par volume?

M^{me} Salerno est disposée à accéder à cette requête.

La discussion sur le projet de délibération PRD-12 semble beaucoup tourner autour de ce que pourrait (ou devrait) être ce projet de délibération, il serait probablement plus rationnel de la part de ses auteurs de retirer ce texte, et de revenir avec un texte plus abouti ayant les mêmes inspirations.

Ce texte tient légalement la route, ce qui est assez rare pour justifier un certain travail d'affinement en commission afin qu'il puisse être mis en application. Le montant de 30 millions de francs n'est qu'indicatif.

Séance du 4 septembre 2012

Audition des représentants de la Chambre de l'économie sociale et solidaire, MM. Eric Rossiaud, Christophe Dunand et Marc Biéler, secrétaire de la Chambre de l'économie sociale et solidaire

M. Dunand explique que le président de la Chambre n'a pu se libérer pour l'occasion. Cette entité, qui a vu le jour en 2004, est très impliquée dans une perspective de développement durable, gagnant la bourse cantonale dans ce domaine notamment, elle comporte aujourd'hui 250 membres institutionnels qui sont des coopératives, des associations ou fondations, mais également des sociétés anonymes ou autres entités à la forme juridique plus traditionnelle dans le domaine. Ces 250 institutions constituent environ 4000 salariés, et une multitude de citoyens concernée, la Chambre s'engage en particulier sur le terrain des conditions de travail, 100% des membres respectant les conditions collectives de travail et allant souvent au-delà. Néanmoins, de nombreux membres ne sont pas soutenus par les différentes collectivités.

La Chambre soutient des entreprises de secteurs très divers, agriculture de proximité, services financiers, services aux personnes, et constructions notamment. Les prestations offertes sont les prestations classiques d'une chambre de commerce, en plus de la mise en place d'un incubateur «essaim», soutenu par la Ville de Genève.

Au sujet du projet de délibération PRD-12, peu de membres sont touchés par la problématique du franc fort, dans la mesure où ils ne font pas d'exportation, mais la situation économique reste néanmoins délicate. La proposition faite ne risque pas de toucher de nombreux membres, mais l'ambition manifestée par cette dernière, de soutenir les entreprises genevoises, est très intéressante sur le fond. Dans cet ordre d'idée, les mesures en terme de chômage partiel, où autre type de soutien afin d'éviter la faillite des petites entreprises, ainsi que la reprise des sociétés en difficultés peuvent être des terrains d'études intéressants dans cette perspective. Les petites entreprises genevoises ont des grosses difficultés d'accès aux marchés publics, vu la complexité des dossiers, même si un fort potentiel de développement et de création d'emploi existe dans les secteurs de l'agriculture de proximité, de tourisme durable, d'éco rénovation et de mobilité douce notamment. Le soutien aux entreprises en difficulté reste la priorité, afin d'éviter des faillites, mais il faut aussi permettre aux entreprises plus stables de saisir certaines opportunités afin de leur permettre de se développer. Les membres de la Chambre sont disposés à aider la Ville de Genève afin d'identifier les modes de soutien les plus appropriés dans le contexte actuel.

Le projet de délibération PRD-12 a pour objet de rembourser à certaines entreprises le montant de la taxe professionnelle, ce moyen semble-t-il de nature à sauver certaines entreprises aux yeux des auditionnés?

M. Rossiaud répond que les idées du projet de délibération PRD-12 sont très bonnes, car il faut une aide au tissu local, mais que le moyen envisagé n'est certainement pas le plus pertinent.

Le projet de délibération PRD-12, telle que rédigée actuellement, prive la Ville d'un montant évalué à 30 millions de francs, qu'elle pourrait utiliser pour des actions plus ciblées. La rédaction actuelle de ce texte n'est-il pas trop large pour être efficace?

M. Dunand dit que la technique utilisée dans le projet de délibération PRD-12 pour aider les entreprises genevoises ne convainc pas les membres de la Chambre, qui en approuve néanmoins l'idée de base, mais ses membres sont prêt à se rendre disponibles afin d'aider à une concrétisation pertinente de cette idée.

M. Rossiaud ajoute que la Ville est une grande consommatrice et met, par conséquent, énormément d'argent dans les entreprises privées. Les entreprises membres de la Chambre sont souvent trop petites pour être visées par les différents appels d'offre de la Ville. Elles pourraient y répondre, si les délais permettaient de se constituer en consortium pour répondre à ces offres. Ne serait-il pas possible d'envisager un effet d'annonce de la part de la Ville de Genève lors de ces appels d'offres? Un sondage des commerçants de la zone industrielle des Charmilles a mis en avant qu'une des aides qui leur serait la plus précieuse serait la mise en place d'un processus leur permettant une mutualisation de toutes les tâches annexes à leur activité principale (comme la publicité, les tâches administratives ou la gestion du personnel auxiliaire notamment).

Quel serait le temps additionnel dont aimerait bénéficier les petites entreprises lors des appels d'offres soumises par la Ville?

M. Rossiaud répond qu'il est difficile d'avancer une durée spécifique, il s'agit du temps nécessaire pour les petites entreprises de se constituer en consortium, pour répondre à l'appel d'offre via ce consortium. Les délais actuels ne le permettent clairement pas, vu la complexité des dossiers en eux-mêmes.

M. Dunand ajoute que les délais sont souvent de deux mois, alors qu'un délai de six mois serait nécessaire à aux entreprises genevoises pour se constituer en consortium et répondre à l'appel d'offre.

Les récents appels d'offres ont été attribués à de grands groupes européens, et ne semblent pas accessibles aux entreprises genevoises, regroupées ou non, est-ce que l'existence même de ces appels d'offres internationaux n'est pas nuisible aux entreprises genevoises?

M. Dunand répond que le premier but des appels d'offre est d'avoir une bonne gestion des deniers publics. La difficulté d'intégrer des critères écologiques et sociaux dans cette rationalité économique semble problématique dans la situation actuelle.

Le projet de délibération PRD-12 vise en particulier le commerce de détail, est-ce que de nombreux membres de la Chambre pratiquent cette activité?

M. Dunand dit que peu de membres de la Chambre sont dans une situation qui justifierait de telles mesures. Le fond de la proposition étant de soutenir les entreprises genevoises, l'audition a semblé un moment opportun pour apporter les idées de la Chambre pouvant aller dans ce sens, même si la mesure prévue par le PRD-12 ne semble pas être un moyen efficace et pertinent d'aider les entreprises représentées par la Chambre.

Est-ce que des baisses de commandes sont ressenties dans les activités des membres?

M. Dunand répond que certains membres ne payent pas la taxe professionnelle et ne sont donc pas concernés par ce projet, la Chambre représente environ 4000 emplois, et environ 50% des membres fournissent des services à la Ville. Une subvention n'est pas l'aumône, mais un service rémunéré. Le pourcentage est en baisse.

Un commissaire signale que le résultat d'une enquête de conjoncture dans l'industrie, le commerce de détail et les services financiers faisant état de la détérioration du chiffre d'affaire dans ces secteurs est disponible sur le site internet de l'Etat de Genève.

Séance du 5 septembre 2012

Audition des représentants de la Fédération des artisans, commerçants et entrepreneurs de Genève, MM. Yves Menoud et Paul Rotto-Balli

M. Yves Menoud dit que l'un des problèmes principaux de la stratégie d'aide aux entreprises genevoises est le temps de réaction, souvent trop long pour permettre d'aider des entreprises avant qu'elles ne tombent en faillite.

Peut-on définir ce que les membres de la Fédération des artisans, commerçants et entrepreneurs (FAC) entendent par «à très forte valeur ajoutée»?

M. Yves Menoud répond que certaines marques extrêmement connues (comme Apple), ont réussi à créer une adhésion émotionnelle à leur marque qui n'existait pas il y a peu. Faute de moyens, les petits commerçants ne peuvent pas le faire.

La FAC propose d'agir avec les moyens disponibles pour conserver des loyers raisonnables qui permettent à une petite structure locale d'implanter et de faire fonctionner correctement son échoppe, un plan d'utilisation du sol (PUS) demandant qu'il n'y ait pas de changement d'affectation a été présenté dans le but de

promouvoir les petits commerces au détriment des grands groupes, quel est l'avis de la FAC sur cet objet?

M. Yves Menoud dit que, s'il est important de soutenir le petit commerce, il faut aussi penser au fait que l'Etat est propriétaire de nombreux immeubles, et peut avoir besoin des revenus inhérents à leur exploitation ou location. Au sujet des PUS ce moyen est envisageable, mais une étude approfondie doit être faite à ce sujet afin de le rendre pertinent.

Quel est l'avis des auditionnés sur la possibilité d'avoir deux types d'horaires différents entre le centre-ville et les commerces de proximité. Cette pratique étant courante dans de nombreuses grandes villes?

M. Yves Menoud répond que Genève reste une petite ville, et que les horaires d'ouverture sont variables, d'une manière peu opportune, mais les tranches horaires, en particulier dans le domaine alimentaire, ne sont plus adaptés à une société moderne dans laquelle les deux membres d'un ménage travaillent à temps plein.

Quels sont les moyens envisagés pour permettre aux petits commerces d'obtenir des locaux aux endroits stratégiques, car il est inutile de mettre un commerce de proximité en zone industrielle?

M. Yves Menoud dit qu'un effort doit aussi être fait par les commerçants en trouvant un créneau ou un produit particulier, car il n'est pas possible de subventionner ces commerçants sans leur demander d'effectuer un travail afin d'avoir une certaine valeur ajoutée, surtout que ces petits commerçants jouissent d'une bien plus grande flexibilité que les multinationales. L'aide actuellement offerte aux petits commerçants comporte des chainons manquants, aucune structure ne viendrait en aide suffisamment rapidement à un boulanger n'ayant plus la trésorerie suffisante pour acheter la farine nécessaire à la confection de son pain, ce qui le plongera dans la faillite, alors qu'une aide ponctuelle aurait pu l'éviter.

Reprenant l'exemple du boulanger, l'assistance qui lui est offerte via le projet de délibération PRD-12 ne lui est d'aucun secours dans le cas évoqué par M. Yves Menoud. La FAC est-elle favorable à ce projet de délibération sur la taxe professionnelle?

M. Yves Menoud répond que la FAC est pour l'abolition, ou la réforme totale de cette taxe. Le projet de délibération PRD-12 propose d'assister financièrement des entreprises, avec une aide d'un montant dérisoire, alors qu'une aide ponctuelle serait certainement bien plus efficace.

La FAC a-t-elle une idée de la manière qui permettrait de mettre en place une aide ponctuelle plus réactive? Le concours de la Fondetec à cette fin semble-t-il souhaitable?

M. Yves Menoud dit qu'il faudrait avoir une somme s'approchant de celle dévolue à la Fondetec, ou moins importante, et donner un cadre extrêmement clair à l'entité chargée de distribuer cette somme aux différentes entreprises la sollicitant dans le cadre prescrit. Cette entité pourrait être la Fondetec, vu qu'il s'agit d'une structure existante déjà active dans le domaine.

La FAC n'a pour l'instant donné que des informations concernant les commerçants, mais aucune sur les artisans, qu'ils sont sensé également représenter, et qui sont les personnes nécessitant le plus une aide. Un plombier peut difficilement arguer d'une très forte valeur ajoutée pourtant il est nécessaire, et sa proximité est intéressante. Quelles sont les positions de la FAC sur cette catégorie de travailleurs en particulier?

M. Yves Menoud répond que de nombreuses corporations, comme les menuisiers ou les électriciens notamment, ont des structures propres, qui sont aptes à les défendre et à les représenter, mais les moyens envisagés sont applicables également aux artisans.

Difficile de demander une recapitalisation de la Fondetec tout en demandant une suppression de la taxe professionnelle qui priverait la Ville de 120 millions de francs environ?

M. Yves Menoud dit que, en tant qu'union patronale, la majorité des membres de la FAC ne cautionne pas la taxe professionnelle actuelle, il ne s'agit pas pour la FAC de s'intéresser au budget de la Ville de Genève, travail qu'il laisse aux entités plus politiques.

Le projet de délibération PRD-12 propose d'aider des entreprises d'un certain secteur, peu importe leur taille, ne serait-il pas plus heureux pour les membres de la FAC de cibler cette aide sur les PME et les PMI?

M. Yves Menoud répond qu'il n'est surtout pas opportun de n'offrir ce type d'aide que lors d'un seul exercice financier de la Ville, surtout s'il s'agit de mesurer l'efficacité de l'aide sur la durée. Concernant une aide apportée qu'aux petites entreprises, ce mode opératoire n'est pas pertinent compte tenu de la complémentarité entre les grandes et les petites ou moyennes entreprises.

Ne faudrait-il pas constituer une sorte de fonds paritaire où des associations comme la FAC seraient représentés afin de se déterminer sur des demandes d'aide ponctuelle?

M. Yves Menoud dit que la position de la FAC est claire sur la taxe professionnelle, les débats politiques sur ce point risquent d'être longs. Il est donc nécessaire de trouver des moyens ponctuels d'aider certaines entreprises dans l'attente de la fin du long processus politique devant mener à l'abolition de la taxe professionnelle. A l'idée de la création 'un fond paritaire semble plus pertinent que celui-ci soit géré par la Fondetec, dans un souci de neutralité et d'égalité. Il

pourrait être pertinent d'assister les petits artisans dans leurs diverses démarches administratives, vu la complexité de celles-ci.

Quels sont les échos de la part des membres de la FAC sur la position de la Banque cantonale genevoise, vu que c'est ce type d'entité qui devrait pouvoir résoudre certains problèmes de trésorerie? De plus, quels sont les rapports entre la FAC et la Fondation d'aide aux entreprises?

M. Yves Menoud a saisi l'opportunité de se positionner sur les divers moyens que pouvait avoir la Ville pour soutenir les entreprises locales. Les relations bancaires sont délicates pour les petits crédits, et ce quelle que soit l'institution bancaire sollicitée. Ce point peut être justifié par le fait que les frais de dossiers soient forfaitaires, et non en fonction de la somme prêtée. Concernant la FAE, cette entité remplit son rôle, mais n'est pas toujours d'une aide décisive, certaines banques refusant des prêts, même lorsque la FAE s'en porte garante. La FAC est active dans le développement de microcrédits pour les entreprises locales, mais que ceux-ci sont assortis d'une forme de coaching permettant certaines garanties sur l'usage de la somme prêtée.

Pourquoi la FAC elle-même n'a-t-elle pas travaillé à l'élaboration d'une structure pouvant venir en aides aux entreprises en situation délicate?

M. Yves Menoud répond que le budget total de la FAC est de 200 000 francs par année et ne permet donc pas de mettre en place ce genre de structure.

Les membres de la FAC ont été auditionnés à de nombreuses reprises, par des communes ou par le Canton, est-ce que par ce biais, la FAC a connaissance de bons moyens d'aider les petits commerces et que la Ville de Genève pourrait reproduire?

M. Yves Menoud dit que la FAC n'est pas membre de l'Union des associations patronales genevoises, vu les cotisations demandées. La FAC est une entité plus petite que l'UAPG, mais n'y est pas liée.

Le montant de 30 millions de francs dont il est question dans le projet de délibération PRD-12 est une estimation; Une analyse plus fine a révélé que la somme réelle avoisinerait plutôt les 15 millions de francs. Il s'agirait d'une aide sur la durée, et que de nouveaux critères sont envisageables afin de mieux cibler les entreprises subventionnées de la sorte.

Le président en conclut que le problème principal des petites entreprises est le manque de structure ayant la réactivité suffisante pour débloquer des fonds rapidement, en outre un coaching comme celui proposé par la FAC serait pertinent afin de s'assurer qu'il ne s'agisse pas de prêts à fonds perdus.

M. Yves Menoud confirme les propos du président, en précisant que si la FAC préconise le coaching, elle ne prête pas l'argent elle-même.

Séance du 18 septembre 2012

Audition de M. Claude Bagnoud, membre de la direction générale de la BCGe, responsable de la division entreprises et clients institutionnels

M. Bagnoud dit qu'il n'appartient pas aux membres de la BCGe de se positionner sur des projets de lois auxquels ils ne sont pas parties prenantes, mais il répondra très volontiers aux questions plus ciblées des commissaires.

Quel type d'entreprise est aidé par la BCGe, et à partir de quelle somme cette entité entre-t-elle en matière?

M. Bagnoud répond que la BCGe aide toutes les entreprises, sans distinction de taille ou d'origine, afin de coller à l'article 2 de la loi sur la banque cantonale imposant à cette entité de soutenir l'économie de Genève et sa région, mais aussi l'ensemble des genevois. La BCGe est segmentée en différentes divisions, notamment la division «petites entreprises, artisans, PME et privés» et les divers financements sont fonction de la qualité des prestations. Les prêts à ces petites entreprises avoisinent en général les 30 000 francs et la BCGe travaille en très étroite collaboration avec la FAE.

Une estimation du nombre d'entreprises aidées par la BCGe a-t-elle été faite?

M. Bagnoud répond qu'environ 6 entreprises genevoises sur 10 ont une relation avec la BCGe. En outre, la BCGe a des relations avec environ 6500 entreprises de moins de 10 collaborateurs.

Il est possible d'entrer en relation avec une banque pour des financements, mais également pour y ouvrir un compte. Combien des entreprises citées précédemment sont financées par la BCGe qui semble se plaindre des contraintes imposées par la FINMA à sa relation avec les entreprises. Quelle perspective historique de la relation entre la BCGe et les PME genevoises?

M. Bagnoud dit qu'environ 75% des entreprises liées à la BCGe le sont pour des questions de financement, en outre que toutes ont un compte dans cette banque, et les prestations de la BCGe sont bien plus larges, avec notamment des conseils en prévoyance sociale et une structure s'occupant de fusion/acquisition. Un communiqué de presse paraîtra le mercredi 19 septembre qui devrait nuancer sensiblement la position décrite dans le communiqué auquel il a fait allusion. Un article analogue est paru concernant les relations entre la FINMA et la BCGe qui sont excellentes, et ce depuis toujours. Néanmoins, la BCGe défend les petites entreprises, et certaines mesures prises en termes de régulation bancaire font que l'accès aux crédits pour ces entreprises va se compliquer grandement. Sous couvert de «*too big to fail*» (locution utilisée notamment pour Goldman Sachs, afin de décrire une banque trop importante pour faire faillite) la FINMA tente

d'imposer certaines règles à toutes les banques ayant une certaine catégorie de bilan qui auront des conséquences néfastes pour tout le tissu des banques nationales et régionales. Si une banque veut prêter 1 million de francs aujourd'hui, elle doit réserver 80 000 francs de fonds propres et elle devra réserver 120 000 francs de fonds propres demain, ce qui va freiner le volant de développement des banques, et donc amoindrir grandement leur financement des entreprises.

Quels éléments chiffrés permettent de mieux appréhender l'intensité des relations entre la BCGe et les PME, et ce afin d'avoir une idée de l'évolution de ces relations.

M. Bagnoud dit qu'on ne peut pas donner de réponse chiffrée, pour des raisons de concurrence. Néanmoins, si la BCGe n'a pas augmenté son taux de refus face à des demandes de crédit, ni changé ses critères d'octroi, l'environnement économique s'est passablement dégradé dans certains secteurs, en particulier la restauration. Lorsque la BCGe doit refuser un crédit, ce refus est systématiquement clairement motivé.

Un communiqué de la BCGe révélant un bénéfice opérationnel de 45 millions de francs et un bénéfice brut de 70 millions de francs. Ce document expose un recul de 6,2% en ce qui concerne les créances à la clientèle. M. Bagnoud a expliqué précédemment que les financements étaient fonction de la qualité des prestations de l'entreprise sollicitant un prêt. Quels sont les critères utilisés par la BCGe pour juger cette qualité?

M. Bagnoud répond qu'il y a deux grandes rubriques de bilan dans une banque: les créances hypothécaires et les créances clientèles. Les créances clientèles comporte le financement aux entreprises, mais aussi pour les matières premières, et les financements sans garantie hypothécaire notamment. Le recul dont il est fait état est lié à certains gros clients qui ont une approche plus restrictive et ont un impact rapide, mais l'engagement de la BCGe auprès des entreprises genevoises augmente. Les frais de dossiers ressortent bien plus sur un compte peu actif, mais ne sont pas plus important dans ces cas-là.

Le projet de délibération PRD-12 vise la Ville de Genève et les 6500 entreprises mentionnées précédemment semblent concerner l'ensemble du canton de Genève.

Est-il possible d'avoir une estimation du nombre d'entreprises touchées par ce projet de délibération?

M. Bagnoud n'a pas à sa disposition cette granularité de lecture commune par commune.

Sur la problématique du soutien aux entreprises quels sont les échos entendus à ce sujet?

M. Bagnoud répond que la Banque nationale suisse comme le Secrétariat d'Etat à l'économie ont revu récemment leurs estimations à la baisse, afin de coller à une réalité bien moins heureuse que lors du premier semestre 2012. Néanmoins, la confiance des entreprises tournées vers l'exportation est plus grande que celle des entreprises tournées sur le marché domestique, même si toutes subissent les conséquences d'une situation économique délicate. La difficulté principale est d'accompagner les entreprises avec le dosage nécessaire, sans pousser à une fuite en avant. En ce qui concerne le canton de Genève, la baisse devrait être moins grande que pour la moyenne du territoire suisse, ce canton étant plus affecté par les fluctuations du dollar que de l'Euro, même si la situation des cafés, restaurants et de l'hôtellerie reste préoccupante, même dans ce canton.

Y a-t-il actuellement plus de problèmes lors du nettoyage des crédits à problèmes que par le passé? Vu les soucis à prévoir dus aux nouvelles règles à venir imposées par la FINMA, une assistance du type de celle prévue dans le projet de délibération PRD-12 semble-t-elle être une aide pertinente?

M. Bagnoud dit que tout soutien peut être important pour des entreprises en difficulté. Il n'y a pas d'augmentation des problèmes dus au recouvrement, car des signaux préventifs permettent un suivi particulier des entreprises en situation délicates, avant de les laisser aux soins d'institution de recouvrement, voire de règlement de contentieux. Au sujet du projet de délibération PRD-12 enfin, le montant est peut-être trop réduit pour être relevant, il faudrait être attentif à ce que cette mesure ne produise pas de distorsion de concurrence.

Le président dit que les diverses auditions ont mis en avant le problème pour certaines petites entreprises dû au manque de célérité, ou à la difficulté d'obtention de crédits relais, la BCGe serait-elle disposée à mettre en place une structure de ce type?

M. Bagnoud n'est pas favorable à la mise en place d'une telle structure par la BCGe, l'expérience ayant démontré qu'un système de ce type ne serait efficace que si l'ensemble des institutions bancaires assistent les entreprises. Il rappelle, en outre, que ce n'est pas la vocation même des banques que d'aider les entreprises en difficulté.

Vote

Mise aux voix, l'audition des représentants de la Ville à la BCGe est acceptée par 8 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 MCG, 1 DC, 1 UDC) contre 2 non (LR) et 2 abstentions (S).

Séance du 2 Octobre 2012

Audition de MM. Bernard Clerc, vice-président, et Mourad Sekkiou, secrétaire, représentants de la Ville de Genève au Conseil d'administration de la BCGe

M. Clerc rappelle que la commission a déjà auditionné à ce sujet M. Bagnoud, membre de la direction générale de la BCGe, ce dernier a déjà dû indiquer la position de la BCGe sur ce point.

M. Sekkiou dit que, lui comme M. Clerc, ont une certaine obligation de confidentialité envers la BCGe qui limite leur liberté d'expression même lors de ce type d'audition.

M. Bagnoud a indiqué que le projet de délibération PRD-12 n'était pas particulièrement opportun, la présente audition a été sollicitée afin de connaître la politique de la BCGe au sujet des PME, et plus particulièrement des petites entreprises.

Les personnes auditionnées à ce moment sont des représentants de la Ville, et élus à ce titre. L'audition ne se limite pas au projet de délibération PRD-12 et la commission aimerait connaître le travail de ces représentants à la BCGe devant défendre les intérêts de la Ville. Pourquoi la BCGe demande 120 000 francs pour un cautionnement de 100 000 francs et que pensent les représentants de la Ville à la BCGe de cette pratique? Ne serait-il pas judicieux de la revoir afin de favoriser les petites entreprises?

M. Clerc propose de distinguer la discussion sur le projet de délibération PRD-12 d'une discussion plus générale. Sur le premier point, il ne peut pas donner d'autre position que celle de la BCGe, s'il est auditionné en tant que représentant de cette dernière. A titre personnel, il n'a pas bien compris le but réel de ce projet de délibération, qui donne le sentiment d'être une manière de rembourser la taxe professionnelle et dont il peine à comprendre la systématique. La BCGe, est une banque et non un organisme d'aide aux entreprises. Cette banque a aidé à l'époque de nombreux promoteurs immobiliers, ce qui l'a mise dans une situation peu enviable, raison pour laquelle M. Clerc n'est pas convaincu qu'une nouvelle aide aux entreprises soit à privilégier. Dans les années 2000, les entreprises ont obligé la BCGe à de lourdes concessions. Le rôle de la BCGe n'est pas de soutenir les canards boiteux, mais de permettre la création d'emploi à travers le développement d'entreprises viables. Diverses fondations s'occupent de cette aide aux entreprises, qui est à différencier de la fourniture de crédit offerte par la banque. La BCGe accorde des crédits à 45% des entreprises du Canton, ce qui est le taux le plus élevé en comparaison du bilan. 60% des entreprises genevoises ont une relation avec la BCGe, dont 75% pour diverses formes de crédit. Les micro-entreprises (moins de 10 employés) au nombre de 18 000 et représentant 53 000 emplois, et les petites entreprises (entre 10 et 50 employés) au nombre de 2500 représentant 48 000 emplois, engagent 48% des travailleurs genevois. Au

niveau des entreprises, une filiale de la BCGe du nom de «Capital transmission» est dotée d'un capital de 50 millions de francs destiné au financement d'opérations de transmission d'entreprises. En ce qui concerne les parts de marché sur le crédit hypothécaire, la BCGe représente 22%. Des interpellations par des entreprises s'étant vues refuser un crédit semblent normales vu que la BCGe n'accepte pas toutes les demandes de crédit, mais tous les refus sont motivés. La FINMA impose de nouvelles obligations en matière de fonds propres, ce qui oblige la BCGe à augmenter ses fonds propres pour continuer à offrir les mêmes services.

M. Sekkiou dit que l'aide aux entreprises genevoises résulte de la loi sur la BCGe, mais cette banque est soumise à un certain nombre de réglementations, ainsi qu'à la concurrence, ce qui limite sa marge de manœuvre. Néanmoins, le Conseil d'administration de la BCGe est désireux d'aider le tissu économique de la région.

M. Clerc distribue ensuite un article de l'*AGEFI* du mois de février comportant une interview d'un responsable pour la BCGe de l'aide aux entreprises.

Quel est le nombre total d'administrateurs, ainsi que le pourcentage de capital de la BCGe détenu par la Ville de Genève?

M. Clerc répond qu'il y a 11 administrateurs à la BCGe, dont 2 représentants de la Ville de Genève, qui détient environ 20% du capital.

Comment sont déterminés les taux lors de prêts? La BCGe ayant fait un bénéfice de 47 millions de francs, ne serait-il pas possible d'imaginer des taux préférentiels pour certaines entreprises?

M. Clerc dit que les taux ne sont pas fixés par le Conseil d'administration de la BCGe, mais que des analyses des risques par type de crédit sont faites par un service spécialisé et validées par la direction. Chaque situation est analysée spécifiquement, on ne peut donc pas donner un taux moyen.

Est-il possible pour les représentants de la Ville à la BCGe de demander que les cautionnements soient de 100% et non 120% pour les petites entreprises lorsque ceux-ci sont garantis par la Fondetec ou la FAE (donc avec un risque zéro), ou de promouvoir cette pratique? Le montant des intérêts demandé lors d'un prêt semble calculé en fonction de certains critères particuliers, la classification, notamment par secteur, paraît défavoriser le redressement des entreprises actives dans ce secteur. Une grille d'analyse comportant des critères prédéterminés est contreproductive. Peut-on avoir la confirmation que l'analyse actuelle comprend une grille d'analyse prédéterminée?

M. Clerc répond que, lorsqu'il y a un cautionnement comme la FAE, la BCGe ne demande pas 120%. La grille d'analyse utilisée ne donne que certains éléments d'appréciation, mais ne détermine pas impérativement le montant demandé. Plus

le risque est élevé, plus le taux le sera également, et que la grille permet de déterminer en partie la solidité financière de l'entreprise visée. Le motif du prêt est un autre élément déterminant et, si l'entreprise en question est propriété d'une personne physique ayant une bien meilleure assise financière que l'entreprise visée et qu'elle offre personnellement des garanties, cela peut entrer en ligne de compte.

Les représentants de la Ville à la BCGe sont élus pour défendre les intérêts de la Ville. Le fait que ceux-ci n'aient pas leur mot à dire sur la fixation des taux, semble-t-il, n'est pas opportun qu'une direction non élue puisse user des diverses manœuvres pour choisir des taux au détriment de ces représentants du peuple (20% de cette direction). Le taux est un élément fondamental, alors quelle est l'utilité des représentants de la Ville à la BCGe?

M. Clerc en conclue que le commissaire considère donc que, pour l'analyse des taux, 11 administrateurs seraient plus fiables que des spécialistes du marché financier maîtrisant parfaitement le sujet. La cellule d'analyse des risques fait un travail extraordinaire dont on peut admirer la complexité. Cette cellule comporte 5 personnes qui travaillent à temps plein, alors que les administrateurs qui siègent quinze fois dans l'année ne pourraient avoir une analyse aussi pointue. Les taux de la BCGe sont proches de ceux des autres établissements. M. Clerc aurait agi s'il avait vu un écart sensible car il a, de manière générale, toujours eu un esprit critique. M. Sekkiou et lui obtiennent toujours, même si parfois de manière tardive et peu enthousiaste, les documents nécessaires à l'étude d'une situation. Dans un cadre plus général, la BCGe s'est bien redressée depuis 2007, lorsque les établissements bancaires ne se faisaient plus du tout confiance. Le Conseil d'administration n'est pas là pour gérer la BCGe au quotidien, mais pour définir, chaque année, un plan stratégique et financier et peut déterminer notamment les volumes de crédit suivant le type d'activité et les limites de crédit pour les banques et par pays, ce qui semble nettement plus fondamentales que les taux.

Il n'y a plus de comité de banque depuis la réforme de la loi sur la BCGe. Néanmoins, certains comités sont parfois créés, mais les décisions qui y sont prises doivent être confirmées par l'ensemble du Conseil d'administration.

La BCGe devait procéder à divers remboursements quelle est l'avancée de ceux-ci?

M. Clerc précise qu'il est inscrit dans la loi, ayant créé la fondation de sauvetage pour la banque et la fondation de revalorisation, que la BCGe doit notamment payer les frais de fonctionnement de ces fondations, mais cette charge supplémentaire a été ajoutée progressivement à la BCGe. En accord avec l'Etat de Genève, une modalité de remboursement, consistant à attribuer 20% des bénéfices distribués au remboursement de l'Etat, a été décidée. Les rapports annuels de la BCGe sont très détaillés et les commissaires devraient les consulter.

Le président dit que de nombreuses banques européennes sont en grande difficulté, et il voudrait connaître la situation de la BCGe dans cet environnement.

M. Clerc répond que la BCGe est sous une contrainte d'augmentation de ses fonds propres imposée par la FINMA. La banque se trouve maintenant dans une catégorie allant de 15 à 100 milliards de francs, ce qui laisse une certaine souplesse. La BCGe a pu atteindre le cap des 15 milliards de francs en souscrivant un emprunt subordonné et que la prochaine échéance d'un emprunt subordonné sera en fin 2013. Diverses mesures visant à renforcer les fonds propres sont actuellement prises pour que cela ne soit pas problématique. La Ville, par exemple, pourrait également participer à cet effort de recapitalisation.

Séance du 16 octobre 2012

Audition de M^{me} Anne-Marie Gisler, présidente du conseil de fondation et de M. Jérôme Favoulet, directeur de la Fondetec

M^{me} Gisler dit que, sur la base d'un constat non contestable, il est souhaité de faire quelque chose pour les entreprises qui peinent à cause du franc fort. Le souci exposé dans le projet de délibération PRD-12 est justifié et pertinent. Le mécanisme choisi par le projet de délibération semble difficile à mettre en œuvre. Ouvrir un crédit budgétaire de 30 millions de francs sur un exercice écoulé ne paraît pas évident. Le plus difficile à mettre en œuvre est la vérification du respect des conditions auxquelles les entreprises, qui pourraient solliciter cette subvention, devraient répondre. S'il est souhaité que les temps de travail ne soient pas augmentés et que l'on ne se sépare pas des collaborateurs, il est tout à fait concevable qu'il soit procédé *ex ante* à la vérification desdites conditions. Il n'en reste pas moins qu'il n'y a, après le versement de la subvention, aucun moyen de savoir si, par la suite, l'entreprise n'augmente par le temps de travail ou se sépare de collaborateurs. A cette difficulté s'ajoute le souci d'assurer l'égalité de traitement. La principale interrogation concerne les difficultés de faisabilités liées à la garantie du respect, à long terme, des conditions d'octroi de la subvention.

M. Favoulet ajoute que la Fondetec a constaté que l'année 2012 s'annonçait difficile pour les entreprises genevoises, allant ainsi dans le sens du projet de délibération. Le vrai principe est de se poser la question de savoir si l'apport financier va permettre de boucher les trous ou de régler le problème en redressant la situation sur le long terme. Se pose aussi la question de savoir quel est le moyen adéquat pour remplir le but du projet de délibération, par un don ou un prêt, ainsi que celle de la possible relève de l'entreprise. L'aide apportée pourrait aider à financer les investissements en matériel, pour la rénovation, les opérations commerciales et de communication. Faut-il financer chaque structure ou vaut-il mieux financer des structures qui seraient d'accord de se fédérer, comme ce serait le cas pour des

artisans de la même activité ou les commerçants de la même rue? Comme, par exemple, les commerçants de la rue de la Corraterie. Le projet de délibération vient pallier une réelle situation de nécessité, étant donné les perspectives peu réjouissantes transmises par les acteurs économiques.

La Fédération des artisans et commerçants a été entendue. Cette dernière a affirmé être en faveur d'une aide aux PME qui sont en réelle difficulté. L'instrument proposé par le projet de délibération PRD-12 n'était pas le plus adéquat, et ils ont mis en avant la Fondetec en tant qu'outil très utile dans des cas de dépannage rapide. La Fondetec serait-elle prête à relever le défi?

M^{me} Gisler répond que la question se pose en effet. Aujourd'hui, en termes de ressources, la Fondetec touche à ses limites. Si la Fondetec devait, par un contrat de prestation, récupérer cette prestation, il faudrait des ressources supplémentaires ainsi qu'un cadre très précis des bénéficiaires, du contexte d'apport du soutien au vu des circonstances, des conditions auxquelles la Fondetec pourrait apporter son soutien aux entreprises, etc. Ces questions devront être définies dans un contrat de travail. La Fondetec serait prête à analyser cette possibilité.

Discussion

Un commissaire (UDC), malgré tout le bien que son parti pense de la Fondetec, est surpris que, au vu du nombre d'employés de la Fondetec, cette dernière accorde 2,8 millions de francs en soutien. En effet, il ne comprend pas que les soutiens puissent augmenter de 45%, alors que c'est toujours le même nombre de personnes qui y travaillent. Il constate que la masse de travail de la Fondetec évolue, sans que cela n'ait d'impact sur le nombre de postes de travail. En outre, à la page 20, il constate une augmentation du déficit du résultat du fonctionnement en 2011 due à une augmentation des jetons de présence. Il trouve cela surprenant puisque 9 personnes travaillent à la Fondetec, et que 9 personnes sont membres du conseil de fondation. Il trouve que cela fait beaucoup de monde pour une masse de travail qui est à géométrie variable. Il annonce qu'il s'abstiendra donc de voter le projet de délibération PRD-12.

Un commissaire (MCG) regrette que le commissaire de l'Union démocratique du centre n'ait pas posé ces questions durant l'audition. Les auditionnés auraient été plus à même de répondre à ses remarques.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre note que le commissaire du Mouvement citoyens genevois est membre du conseil de fondation de la Fondetec et réitère son étonnement face aux jetons de présence des membres du conseil.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois confirme qu'il est membre du conseil de fondation. Ce dont parle le commissaire de l'Union démocratique

du centre concerne les nouveaux crédits accordés, alors qu'il y a tous les anciens à gérer. La Fondetec, depuis longtemps, au moins depuis 2005, assure elle-même le crédit et encaisse les intérêts, ce qui représente le travail effectué auparavant par une banque. Cela a été décidé suite à des discussions avec la BCGe, et une expertise. Aujourd'hui, cette solution est en train d'être révisée parce qu'il apparaît que le travail qu'implique cette décision est trop conséquent et qu'un juste milieu devrait être trouvé. En ce qui concerne les jetons de présence, ils sont déterminés en fonction de ceux du Conseil municipal, et aussi parce que le conseil organise plus de réunions ou qu'elles durent plus longtemps en raison du nombre important de demandes. En outre, le conseil de fondation a refusé de les indexer, contrairement au Conseil municipal en juin 2011.

Un commissaire (EàG) va aussi s'abstenir sur cette proposition. Les remarques du commissaire de l'Union démocratique du centre méritent réflexion. Bien qu'il ne représente pas totalement le groupe Ensemble à gauche par ses propos, il pense qu'il vaudrait la peine de se pencher plus en avant sur les questions soulevées par son préopinant. Il salue l'intervention du commissaire du Mouvement citoyens genevois en tant que représentant de la Fondetec, mais il pense qu'il serait utile de rencontrer aussi d'autres personnes, notamment en ce qui concerne la décision que la Fondetec traite elle-même des questions bancaires.

Un commissaire (DC) a trouvé pertinentes les réponses apportées par les auditionnés. La présidente et le directeur de la Fondetec ont donné l'impression de travailler sérieusement. Dans le rapport spécial relatif au contrôle de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève réalisé pour l'exercice 2010 par le Contrôle financier, la Fondetec respecte toutes les règles du contrôle interne. Il s'agit pour lui d'autant d'éléments qui le poussent à voter positivement à ce projet de délibération PRD-12. Comme le commissaire du Mouvement citoyens genevois, il regrette que les questions posées ne l'aient pas été alors que les personnes les plus à même d'y répondre étaient présentes. Il est parait quelque peu léger de ne pas poser de questions lors de l'audition, mais d'en faire part a posteriori sous forme de reproches et de remarques désagréables.

Le président pense qu'il est gênant que la commission des finances n'ait pas voulu entendre le directeur de la BCGe et ses administrateurs en raison de la présence du commissaire du Mouvement citoyens genevois, notamment.

Le commissaire (MCG) partage son incompréhension face à une animosité qui semble s'être établie envers la Fondetec. Les commissaires n'ont pas les mêmes égards ou critiques envers d'autres entités de la Ville de Genève, comme la Fondation d'art dramatique, la Fondation du Grand Théâtre de Genève, etc. Il est membre du conseil de fondation, et non pas du conseil d'administration qui aurait une influence bien plus considérable.

Un commissaire (DC) dit que le Parti démocrate-chrétien s'est montré très critique, lors de la fondation de la Fondetec. Son groupe y voyait un doublon avec ce qui était fait au niveau de l'Etat. Cependant, les différentes commissions impliquées ont pu auditionner les responsables de la FAE, de la Fondetec, etc. Et il a pu être constaté que les activités de ces organes étaient plutôt complémentaires. De plus, les auditions menées dans le cadre du projet de délibération PRD-12 ont montré que tous les regards convergeaient vers la Fondetec, raison pour laquelle il trouve que cet organisme utile devrait être plutôt renforcé que fragilisé par le Conseil municipal. Puisque la structure semble fonctionner, qu'une représentation de tous les partis semble assurée, il affirme être favorable au projet de délibération PRD-12.

Un commissaire (UDC) ne critique pas l'exercice 2011, mais veut plutôt jeter un regard prospectif sur le montant de 30 millions qui est conséquent. Il exprime ses doutes quant à l'efficacité de la fondation, voire même son questionnement sur quelques lourdeurs liées au travail effectué au sein des membres du conseil de fondation. Les membres ont pour fonction première d'apporter une plus-value par leurs connaissances, et soulager ainsi la Fondetec. A ce titre, il demande quand la Fondetec a, pour la dernière fois, fait mention de son existence auprès des nouvelles entreprises liées à l'artisanat notamment. Il affirme qu'il voulait simplement attirer l'attention sur ces questions et annonce qu'il y regardera de plus près l'an prochain. Il suggère que, en procédant à une analyse des dossiers traités par la Fondetec, cela pourrait également lui servir et lui permettre par ailleurs de sortir quelque peu des problèmes liés à la gestion bancaire.

Une commissaire (LR) demande s'il serait possible d'avoir une approche moins quantitative sur la question mais d'avoir une idée du type de politiques que la Ville veut apporter selon le type d'activités. Elle pense que l'artisanat est un peu laissé pour compte alors que c'est là l'âme d'une ville.

Une commissaire (Ve) entend les questionnements du commissaire de l'Union démocratique du centre mais regrette beaucoup qu'il ne les ait pas formulés lors de la présence de M^{me} Gisler et de M. Favoulet. En procédant ainsi, il aurait pu recevoir des réponses circonstanciées sur tout le travail effectué lors de la redotation notamment au niveau de la restructuration et des réformes. Elle invite le commissaire de l'Union démocratique du centre à relire le rapport transmis au moment de la redotation en 2008 et de lire le présent rapport.

Séance du 14 novembre 2012

Discussion et votes

Un commissaire (LR) se dit déçu du fait que M^{me} Salerno, qui trouvait ce texte intéressant, n'ait jamais soumis ses propositions à la commission. Par conséquent, il lui semble délicat de voter le texte en l'état, vu la situation financière,

d'une part, et la qualité des auditions et les questions légitimes que la commission des finances a soulevées sur le rôle de la Ville et ses relations avec les entreprises, d'autres part. Il ajoute que la Ville peut faire un certain nombre de choses et que ce serait dommage de s'arrêter là.

Un commissaire (MCG) relève que cette voie n'est pas praticable au vu de la réalité des comptes et des perspectives budgétaires de la Ville. Il souligne que l'objectif posé est difficilement atteignable et que l'on ne peut pas imaginer soutenir les petits artisans en Ville en remboursant la taxe. Il fait remarquer que ce n'est pas avec cela que l'on va sauver les entreprises. Il indique avoir reçu les documents qui comportent les détails des taxes par groupe professionnel, l'essentiel étant pris par le groupe 15 (banques, sociétés financières et gérants de fortune: 72 millions), soit 57% de la taxe. Les sociétés de base, 485, font 14 millions (11,5%). Il insiste sur le fait que, pour l'aide, les autres groupes, c'est «peanuts». Il relève qu'il ne s'agit pas de la bonne voie pour aider les petits artisans et commerçants et qu'il est sans doute plus intéressant, même si plus complexe, d'élaborer un projet à partir de celui que propose la Fédération des artisans et commerçants. Il conclue en disant que, pour sa part, il ne votera pas le projet de délibération PRD-12.

Un commissaire (EàG) fait remarquer qu'il est paradoxal d'entendre l'un des auteurs du projet dire qu'il attend son salut du Conseil administratif, et de M^{me} Salerno en particulier. Il rappelle avoir déjà précédemment lancé le débat sur le retrait du projet et se demande qui est mieux placé que les auteurs du projet pour faire le cas échéant des propositions d'amendements. Il souligne que, en l'état, Ensemble à gauche refusera ce projet.

Un commissaire (S) relève la déception ressentie face à l'explication de M^{me} Böhler concernant la distribution du nombre d'entreprises par groupe professionnel, et qui aurait dû permettre de voir un peu mieux les enjeux qui se cachent derrière la baisse d'impôt proposée. La réponse avait été que certains groupes professionnels ne regroupant qu'un contribuable, il n'est pas possible de transmettre cette information en raison du secret fiscal. Il fait remarquer que le seul secret fiscal n'est pas une explication suffisante et que ces contribuables auraient pu être regroupés pour permettre de garantir l'anonymat. Par conséquent, au vu du manque d'informations pertinentes, il se rallie au reste de la commission qui se dit prêt à entériner le projet, tout en regrettant ne pas avoir obtenu plus d'informations à ce sujet.

Un commissaire (UDC) revient à la genèse de ce projet de délibération PRD-12, soit l'exercice 2011 qui n'est plus d'actualité aujourd'hui et péjore sensiblement le but poursuivi. Il rappelle qu'il a signé ce projet en pensant aux petites et moyennes entreprises, mais que l'aide proposée ne va pas réellement dans le sens d'aider les petits artisans et commerçants. Au vu de toutes les auditions qui

ont eu lieu, et en dépit du fait de faire partie des signataires, il déclare ce projet désuet et s'abstiendra de voter sur le sujet.

Un commissaire (DC) partage le sentiment de déception général. Il aurait aimé obtenir des arguments un peu plus solides de la part de la magistrate, ce d'autant qu'elle avait paru intéressée. Il ajoute que les auditions n'ont pas été très convaincantes, du moment qu'il en ressortait que la Fondetec apparaissait comme la seule référence en la matière. Il dit soutenir la position de M. Fiumelli, qui est celle de l'Entente, selon laquelle il serait bienvenu que la magistrate puisse se manifester avant de clore le dossier.

Le président prend acte du fait qu'une partie des commissaires voudrait demander à M^{me} Salerno si elle a des propositions à faire pour le projet de délibération PRD-12.

Mise aux voix, la proposition de demande à M^{me} Salerno de faire ses propositions pour le projet de délibération PRD-12, est refusée par 7 non (2 EàG, 2 S, 2 MCG, 1 UDC) contre 4 oui (1 S, 1 DC, 2 LR) et 2 abstentions (Ve).

Un commissaire (S) voudrait savoir s'il est néanmoins possible d'envoyer un e-mail à la directrice du département des finances et du logement, M^{me} Böhrer, pour obtenir la distribution des entreprises et que les groupes professionnels qui ne comportent qu'un seul contribuable soient regroupés pour garantir le secret fiscal.

Un commissaire (EàG) fait remarquer qu'il s'agit, à ce stade, de proposer formellement d'abrèger les souffrances de ce projet de délibération, en dépit des demandes d'informations complémentaires.

Un commissaire (DC) appuie la demande du commissaire socialiste pour clore le sujet avec toutes les informations souhaitées.

Une commissaire (Ve) dit que, à l'entrée en matière du projet de délibération PRD-12, la demande était que la commission des finances étudie extrêmement rapidement cette proposition afin que la Ville puisse provisionner le montant correspond en cas d'acceptation de cette dernière, cela n'a pas été fait. Il ne sera pas possible d'accorder ces 30 millions. Ce qui ressort des auditions est que l'idée de soutenir les entreprises genevoises est bonne, mais pas de cette manière. Outre le regret formulé au sujet de M^{me} Salerno et des propositions qu'elle n'a pas faites, les proposants ne sont pas non plus venus avec des amendements ou d'autres types de propositions. Par conséquent, elle indique que les Verts préconisent de voter ce soir et ils le refuseront ce projet de délibération.

Un commissaire (MCG) dit que cette proposition de demande d'informations est bizarre et que l'on ne voit pas ce qu'on attend encore de la magistrate. Il s'agit soit de retravailler complètement la proposition à la lumière de ce qu'a élaboré

la Fédération des artisans et commerçants, soit de considérer qu'il s'agit d'un leurre. Il se dit pour voter ce projet en l'état, que le Mouvement citoyens genevois le refusera, mais reste ouvert à la rédaction d'un autre projet plus cohérent et en adéquation avec la réalité financière actuelle.

Le président soumet la demande de renseignement complémentaire du commissaire socialiste, soutenue par deux commissaires (LR et PDC), à la commission, et voudrait savoir si pour le commissaire socialiste cette demande est dépendante ou pas du vote du projet de délibération PRD-12.

Le commissaire socialiste relève qu'il fait dépendre le vote de cette demande de renseignement qu'il juge précieuse et indispensable.

Un commissaire (EàG) dit que cette demande de renseignement, qu'il soutient également, ne doit pas entraîner la suspension du vote. Il propose un vote qui permette de déterminer si oui ou non le vote du projet de délibération PRD-12 aura lieu ce soir ou non.

Un commissaire (S) reformule la demande qu'il voudrait soumettre à la directrice du département des finances et du logement concernant la distribution du nombre d'entreprises par groupe professionnel et dont il fait dépendre le vote de ce soir.

Le président soumet au vote la demande du commissaire socialiste, en précisant que cela ne préjuge pas du vote du projet de délibération PRD-12. La demande est acceptée par 10 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 LR, 1 UDC) contre 2 non (MCG) et 1 abstention (S).

Vote final

Le président soumet au vote le projet de délibération PRD-12 dans sa version initiale.

Le projet de délibération PRD-12 est accepté par 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 MCG, 1 UDC) contre 5 non (2 S, 2 LR, 1 DC) et 1 abstention (S).

Un commissaire (DC) soumet une requête à la commission pour que le rapport ne soit rédigé que lorsque le rapporteur sera en possession du complément d'information.

Un commissaire (LR) déclare que, même s'il n'a aucun espoir que ce texte puisse passer ou qu'il puisse remplacer l'exercice 2011 par l'exercice 2012, il voudrait néanmoins souligner que l'ensemble des considérants sont toujours d'actualité. Il indique que la Ville fait beaucoup de bénéfices et que M. Pagani s'est inspiré de ce texte pour prendre sur les amortissements et financer son crédit supplémentaire pour 2011, reporté sur 2012, et qu'il fait la même chose pour

l'exercice 2013. Il relève que la réalité est que les chiffres d'affaires baissent et dit regretter qu'en dehors de la distribution de prix prestigieux, la Ville ne soit pas capable de faire un geste pour les petites entreprises qui souffrent.

Le président relève que la Fondetec était très intéressée par ce texte, notamment pour les petits artisans. Il relève, par ailleurs, la question de la rapidité pour obtenir un crédit (crédit à risque) sans passer par toutes les phases administratives. Il conclue en disant qu'il pensait que le Parti libéral-radical amènerait quelques propositions intéressantes à ce sujet.

Un commissaire (EàG) pense que, en l'état, le Parti libéral-radical n'a pas été capable d'amender son texte et de le mettre en conformité avec la difficulté de le mettre en œuvre par rapport aux 30 millions. Dans le texte même du projet de délibération PRD-12, il n'est pas question de petites entreprises ou commerçants et qu'il s'agit donc là de pur emballage. Pour le surplus, il renvoie à sa position donnée en plénum et le fait qu'Ensemble à gauche refusera de voter ce texte, laissant la possibilité de revenir avec des propositions plus en accord avec la réalité concernant le soutien des petites entreprises à Genève.

Un commissaire (S) se rallie tout d'abord aux remarques qui ont été faites quant au décalage que cette proposition a avec les aspects conjoncturels, ainsi que la forte présence dans les propos des motionnaires du soutien aux petites entreprises, à l'artisanat local et l'absence de toute référence, soulignée par le commissaire d'Ensemble à gauche, à la taille des entreprises dans le projet. Il relève ensuite que, pour les socialistes, les enjeux de soutiens publics aux entreprises privées en général, et à celles qui sont le plus ancrées dans le tissu local en particulier, sont incompatibles avec des baisses d'impôts, puisque ces soutiens passent par des politiques publiques qui demandent justement des moyens. A l'image de la crise économique actuelle, les pouvoirs publics ont le devoir de réguler le marché et d'agir pendant les périodes de crise pour en atténuer les effets. Ils ont pour cela des moyens à leur disposition, notamment l'accès au crédit pour lancer des nouvelles entreprises ou pour soutenir des entreprises qui traversent des difficultés de trésorerie. Ce n'est pas en faisant une distribution de petits cadeaux conjoncturels que l'on permet de résoudre ces problèmes, mais bien par des politiques publiques, notamment à travers la Fondetec. Enfin, il appelle de ses vœux que la BCGe soit plus en accord avec ses grandes déclarations sur le soutien aux entreprises locales.

Un commissaire (MCG) dit que la référence de l'article premier à l'année 2011 est rédhitoire pour ce projet. Le Mouvement citoyens genevois souscrit pleinement à la problématique de l'aide aux petites entreprises et, dans cette mesure-là, souscrit au fait que la BCGe soit exhortée à leur venir plus en aide. Venir en aide aux petites entreprises c'est non seulement agir sur les crédits des banques mais aussi sur les détenteurs des baux à loyer et sur la fiscalité, soit la voracité des pouvoirs publics. Il pense que les indépendants désirent le rester et ne veulent pas que

l'Etat s'imisce dans leur affaires. Pour la distribution de service à l'intérieur des services publics, l'Etat devrait favoriser les entreprises locales plutôt que les grands groupes internationaux. En l'absence de proposition du Parti libéral-radical, on va assister à un enterrement de première. Dans les considérants, il s'agit d'évoquer ce souci général de la commission des finances pour les entreprises genevoises.

Un commissaire (MCG) ajoute que la baisse d'impôt générale n'est pas une aide suffisamment conséquente et pertinente, mais qu'il faudrait privilégier une aide directe à travers des crédits de trésorerie. Il ajoute qu'un nouveau projet sera peut-être rédigé, d'autant que la Ville de Genève possède l'instrument pour le faire. Il conclue que, sous cette forme, le projet de délibération PRD-12 n'est pas viable et que le Mouvement citoyens genevois le refusera.

Un commissaire (DC) trouve injuste les reproches faits au Parti libéral-radical de ne pas être revenu avec de nouvelles propositions. Des perches ont été tendues à travers les auditions et les personnes qui représentaient certaines institutions se tournaient plutôt vers la Fondetec. Le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical continueront à soutenir les petites et moyennes entreprises. Il soutient le projet de délibération jusqu'au bout et maintient sa demande pour que le rapport puisse être rédigé avec les compléments informations.

Un commissaire (UDC) ne reviendra pas sur les raisons qui motivent son abstention. En revanche, il voudrait creuser le sujet des petites PME. Il pense notamment aux jeunes qui se lancent comme indépendants et aux petits commerçants, seuls ou avec quelques employés, et qui souffrent à Genève. Les salaires de ces derniers n'ont aucune commune mesure avec, par exemple, le salaire moyen d'un employé de la Ville de Genève ou de l'Etat qui se situe à 8000 francs. C'est à eux qu'il pense lorsqu'il entend que la Ville dégage 50 millions de bonus et qu'il serait de bon ton d'en faire bénéficier ceux qui font Genève, qui peuvent développer des emplois et sont terriblement pénalisés par la vie chère et le niveau des impôts. Le projet de délibération PRD-12 n'est certes pas assez affiné et il a été déçu par les auditions, par le discours de la BCGe notamment, par le fait que l'on ne soit pas assez critique envers la Fondetec qui devient, à ses yeux, une vache sacrée, alors qu'elle devrait être plus performante pour allouer des fonds. Il regrette que la situation soit si difficile pour ces petits artisans et commerçants pour dégager des salaires par rapport à d'autres métiers et avoue que, pour lui, le fond du problème demeure et qu'il est déçu de devoir s'abstenir.

Une commissaire (Ve) ne renie pas ce qu'elle a dit au premier tour (page 14 – 1.553-561). Elle a un peu de peine à souscrire à ce qui a été dit quant à l'immense déception et à l'absence de propositions. Elle rappelle que ce sont les proposants qui pilotent ce dossier et que la commission était prête à l'étudier, malgré les difficultés, notamment quant à la détermination des bénéficiaires et plus largement

du champ d'application du projet de délibération, cela afin de pas rater la cible. Elle relève, à cet égard le silence assourdissant du Parti libéral-radical au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Elle ajoute que les Verts n'allaient pas reprendre le pilotage de ce dossier, puisqu'ils sont très contents de l'outil de travail que représente la Fondetec.

Le président passe au vote du projet de délibération PRD-12 article par article.

Article 1

L'article 1 est refusé par 8 non (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 MCG) contre 3 oui (2 LR, 1 DC) et 3 abstentions (2 UDC, 1 S).

Article 2

L'article 2 est refusé par 8 non (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 MCG) contre 3 oui (2 LR, 1 DC) et 3 abstentions (2 UDC, 1 S).

Article 3

L'article 3 est refusé par 8 non (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 MCG) contre 3 oui (2 LR, 1 DC) et 3 abstentions (2 UDC, 1 S).

Article 4

L'article 4 est refusé par 8 non (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 MCG) contre 3 oui (2 LR, 1 DC) et 3 abstentions (2 UDC, 1 S).

Vote d'ensemble

Le projet de délibération est refusé par 8 non (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 MCG) contre 3 oui (2 LR, 1 DC) et 3 abstentions (2 UDC, 1 S).

Le président. La parole n'est pas demandée. (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, je sollicite votre attention, s'il vous plaît: la procédure est un peu compliquée. Nous devons voter l'amendement de la commission, figurant en page 32 du rapport, qui consiste à revenir à la teneur initiale du texte, amendé par le Conseil municipal en séance plénière, le 11 octobre 2011, avant qu'il le renvoie à la commission des finances. Je vois que M^{me} Marie-Pierre Theubet a demandé la parole...

Premier débat

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Il faut quand même dire un mot sur ce projet de délibération PRD-12 qui a été préparé par M. Olivier Fiumelli, qui n'est plus là, et par le Parti libéral-radical.

Ce texte se référait aux bénéfiques que la Ville de Genève connaissait depuis ces dix dernières années, surtout en 2011, ainsi qu'aux fonds propres de la Ville, qui se montaient à 950 millions de francs. Au vu des bénéfiques annoncés, le Parti libéral-radical – qui n'accepte pas les budgets, mais qui voudrait bien diminuer la dette – proposait d'allouer 30 millions de francs sous forme de subvention à certaines entreprises, en l'occurrence celles qui possédaient au moins une convention collective de travail, qui n'augmentaient pas le temps de travail des employés, qui ne baissaient pas les salaires et qui ne licenciaient pas sous le prétexte du franc fort... De plus, les auteurs citaient un certain nombre de professions et d'entreprises qui n'auraient pas droit à cette aide.

Lors de la préconsultation, les Verts avaient demandé que ce Conseil municipal prenne son temps et qu'il ne vote pas sur le siège, comme les proposant le souhaitaient.

Ensuite, la commission des finances a bien sûr rencontré le Service de surveillance des communes, la Fédération des artisans, commerçants et entrepreneurs de Genève (FAC), ainsi que la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (Fondetec). On a vu que ce projet de délibération posait énormément de problèmes quant à savoir quelles entreprises subventionner. Cela voulait aussi dire que la collectivité publique jouait le rôle des banques. Il a encore été question de baser la subvention sur la taxe professionnelle; à quoi M. Guillaume Zuber, directeur du Service de surveillance des communes, répondait que choisir l'impôt fédéral direct comme base n'était pas moins légitime. En outre, la question se posait de savoir ce qui arriverait à ces entreprises subventionnées, une fois que ce fonds serait liquidé, ou bouclé.

La FAC a relevé que, si la collectivité publique devait se proposer d'influer sur la situation des entreprises, il aurait été plus indiqué d'agir sur le prix des loyers, sans quoi une aide ponctuelle était jugée plus efficace que ce que le projet de délibération PRD-12 proposait. Néanmoins, elle relevait que le soutien aux entreprises était une bonne idée – on ne peut pas lui reprocher d'avoir écarté le projet –, mais la mesure lui semblait atteindre difficilement son but dans ce cadre. La Fondetec avait le même raisonnement.

Qui s'occupera de vérifier que les entreprises respecteront les conditions auxquelles elles devront répondre si elles sollicitent la subvention? Quid du temps de travail des collaborateurs? Nous ne devons pas nous substituer aux banques

qui, elles, doivent financer les entreprises; d'autant moins que nous avons déjà mis en place le dispositif de la Fondetec. A l'issue de ce travail, après de nombreuses auditions qui ont représenté beaucoup d'heures de commission, les Verts ont refusé ce projet de délibération. Voilà ce que je voulais dire.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Après plusieurs reports, nous traitons enfin ce rapport sur le projet de délibération PRD-12, qui date lui-même de 2011! J'interviens sur cette «vieillesse» parce que, au final, le sujet reste quand même d'actualité. Notre groupe Ensemble à gauche a relevé différentes absurdités qui démontrent le soutien que la droite veut offrir aux entreprises genevoises de manière totalement arbitraire, éléments notifiés dans l'excellent rapport de Salika Wenger.

Je rejoins les propos de ma collègue Verte, M^{me} Theubet: Ensemble à gauche n'est pas opposé au soutien aux entreprises genevoises ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises (PME). Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, nous sommes de fervents défenseurs des plans d'utilisation du sol (PUS), qui garantissent la présence de certaines activités au centre-ville, ce à quoi nous sommes très attachés.

Cela dit, ce projet de délibération contient plusieurs aberrations, relevées par des associations, des fondations et des fédérations issues de milieux qui sont plus proches des signataires de ce texte que de nous.

La réaffectation de 30 millions de francs à l'exercice 2011 pose tout d'abord un problème de légalité: cette proposition a été étudiée en commission bien après que les comptes ont été bouclés. Le boni de cet exercice permettait de conclure qu'on pouvait affecter 30 millions de francs aux entreprises genevoises, mais cette aide n'est que ponctuelle. Pourquoi cette aide? Pourquoi ne devrait-il pas s'agir d'une subvention régulière, qui serait peut-être nécessaire? Nous pourrions en discuter.

Le choix de cette année 2011 est un comble: en parallèle aux difficultés rencontrées par les PME, le taux de chômage atteignait de nouveau 6%, tandis que les demandes d'aide à l'Hospice général augmentaient de 20%. Or, vous savez bien, Mesdames et Messieurs, que les signataires de ce texte sont ceux-là mêmes qui ne proposent aucun projet pour les personnes les plus démunies. C'est arbitraire! Pourquoi affecter ces 30 millions de francs aux entreprises genevoises plutôt qu'aux personnes dans la précarité?

L'entrée en matière du Conseil municipal sur ce projet de délibération est très surprenante. J'imagine qu'il s'est agi d'un renvoi direct à la commission des finances, car, si nous avions mieux lu ce texte, nous aurions identifié ce problème de légalité. Il est étonnant de voir que M. Fiumelli, à l'époque président de la

commission des finances, et également probable auteur de ce projet de délibération, puisqu'il en est le premier signataire, ait ensuite mis la pression sur la commission pour qu'elle vote rapidement cet objet, sans l'étudier trop avant, sous le prétexte qu'il était urgent d'intervenir. Je regrette que M. Fiumelli ne soit plus là pour m'expliquer cette situation, mais je suis sûre que ses collègues me répondront. Je dis merci aux commissaires d'avoir daigné faire un travail approfondi, au vu des nombreuses auditions effectuées par la commission.

Il est ressorti de toutes ces auditions, en particulier de celle du Service de surveillance des communes, que nous risquions l'annulation de ce projet de délibération. Là, je me demande pourquoi la commission des finances a continué d'étudier cet objet, même si la chose est très intéressante et que je la remercie de son travail. Nous parlons de l'exercice 2011, alors que nous sommes en 2015. Pourquoi ne pas avoir retiré cet objet? M. Zuber, directeur du Service de surveillance des communes, a indiqué que l'annulation était possible. M^{me} Böhler, directrice du Département des finances et du logement, s'est associée à ce point de vue, relevant que toute décision prise après le mois de décembre 2011 implique de travailler sur l'exercice 2012.

Ensemble à gauche partage l'inquiétude des signataires: si le résultat de l'exercice présente un boni dans les comptes, pourquoi ne pas réaffecter celui-ci? Le Parti libéral-radical voulait le réaffecter aux entreprises genevoises, tandis qu'Ensemble à gauche avait proposé de constituer des fonds de financement pour d'autres mesures, notamment des aides en faveur des plus démunis. Nous avions demandé des avis de droit et il nous avait été répondu que la réaffectation des bonis était impossible. C'est pourquoi les signataires du projet de délibération, issus du Parti libéral-radical et consorts, avaient décidé d'agir en dehors du cadre de réaffectation du boni. Mais cela pose quand même problème: d'une part, nous n'étions pas certains des bénéfices de la Ville; la mesure était donc totalement arbitraire. D'autre part, les mêmes, à droite, qui nous disaient en commission, en 2011, qu'il serait bon de donner 30 millions de francs aux entreprises genevoises, venaient de recalculer le budget.

Le président. Il vous faudrait conclure, Madame Figurek.

M^{me} Vera Figurek. Merci, Monsieur le président, je conclus. Ils avaient refusé d'entrer en matière sur le projet de budget, en disant au Conseil administratif que celui-ci n'était pas équilibré, parce qu'il présentait un excédent de 12 millions de francs. Vous conviendrez, Monsieur le président, que tout cela était complètement absurde. Mesdames et Messieurs, Ensemble à gauche vous invite, ne serait-ce que pour ce motif-là, à rejeter ce projet de délibération caduc.

M. Eric Bertinat (UDC). Je commencerai par rappeler la genèse de ce projet de délibération. Il était question d'une année où les comptes étaient exceptionnellement bons: nous disposions d'un excédent de revenus de 50 millions de francs. Et comme M^{me} Figurek l'a dit, la droite s'était imaginé, dans sa lubie, qu'il eût été bon, pour une fois, d'apporter notre soutien aux artisans, aux petits entrepreneurs et aux commerçants, ayant à disposition quelques dizaines de millions de francs.

Ces petits patrons ont parfois bien de la peine à survivre dans notre ville, pas seulement à cause des taxes qui se multiplient, comme on l'a vu en fin d'année 2014, mais simplement parce que la vie est difficile et chère. En outre, ils ont de la difficulté à trouver des ateliers qui puissent correspondre au *business plan* que chacun est en droit d'imaginer pour son entreprise afin de survivre dans notre commune.

M^{me} Figurek s'étonne que la droite ait choisi, tout à coup, de distribuer ces 30 millions de francs, alors que, l'année suivante, elle s'en était prise à un budget qui, lui, n'était pas conforme à la loi sur l'administration des communes, puisqu'il était trop élevé. J'aimerais lui rappeler que les comptes sont impossibles à deviner à l'avance. Parfois, il faut le relever, des bons résultats ne sont pas de notre fait, nous qui sommes uniquement appelés à dépenser l'argent que les contribuables nous confient. Cette année-là fut une bonne année, avec des comptes excédentaires. Dans notre naïveté, nous avions proposé d'aider les entrepreneurs et les petits commerçants dans leur tâche.

Il est vrai que la discussion a été vaste et qu'elle a duré bien trop longtemps. Nous aurions pu interrompre les travaux, une fois que nous nous sommes aperçus que le calendrier ne nous permettait plus de répondre à la demande que nous posions, mais nous avons profité de l'occasion, en quelque sorte, pour étudier le tissu social des entreprises à Genève, identifier leurs difficultés et conduire des auditions de leurs partenaires. Celles-ci ont été assez profitables, voire surprenantes, pour certaines. Je pense à la Banque cantonale de Genève (BCGe), dont l'audition m'a laissé plus que perplexe. Dans mon esprit, une banque cantonale doit aider les PME. Or, nous avons trouvé des dirigeants complètement décalés par rapport à cette mission, finalement peu inquiets de la situation ou peu intéressés à la vie sociale de la ville.

Son pendant est la Fondetec. Pour l'avoir auditionnée et pour avoir suivi son activité depuis plusieurs années maintenant, je peux dire qu'elle fait un très bon travail et, par la force des choses, qu'elle se substitue à la BCGe, qui fait la fine bouche et pose des exigences très élevées en matière de prêts financiers. Elle ne veut prendre aucun risque face aux demandes déposées par les jeunes entrepreneurs. Or, ce sont eux, justement, qui nous ont inquiétés. Nous espérions que notre démarche puisse aboutir à une quelconque solution pour les aider. Malheureusement, cela n'a pas été le cas et, au nom de mon groupe, j'en suis tout à fait désolé.

Bien évidemment, ce projet de délibération est désuet. Au moment du vote, je me suis exprimé pour expliquer qu'il ne pouvait plus être soutenu, au vu de la situation. Comme j'en étais le signataire, je me suis simplement abstenu. Il est évident que, bien des années plus tard, il ne sera pas possible d'aller plus loin avec cet objet.

Reste que cette situation soulève un problème qui ne devrait pas nous échapper. Certains objets importants mériteraient un traitement plus rapide. C'est manquer de respect envers ce qui les a motivés, qui démontre que nos rouages parlementaires ne fonctionnent pas bien. Ils ne sont pas assez souples pour traiter rapidement des objets qui réclament une analyse fine. Nous perdons du temps. Ou on nous en fait perdre... Les rapports arrivent avec retard, puis ils sont inscrits à l'ordre du jour, qui lui-même nous porte à nous prononcer plusieurs années plus tard. J'attire particulièrement votre attention sur ce point.

Encore une fois, je regrette que ce projet de délibération n'ait pas trouvé de concrétisation qui puisse satisfaire tout le monde, en précisant qu'il s'inscrivait dans une démarche ponctuelle, pour une année. Il s'agissait non pas d'inscrire régulièrement cette somme au budget, mais de profiter de nos comptes très positifs pour aider tout un tissu économique d'entrepreneurs et de commerçants, qui procurent beaucoup d'emplois, sur lesquels nous comptons. Je suis désolé du résultat obtenu.

Le président. Merci, Monsieur Bertinat. Le bureau a décidé de clore la liste des demandes de parole. Sont encore inscrits MM. Genecand, Gauthier, Sormanni, Carasso, Lathion et Pagan. Ainsi tous les groupes se seront-ils exprimés. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Pour défendre le projet de mon collègue de l'époque, je rappelle qu'il proposait simplement la création d'un crédit de 30 millions de francs, à trouver dans le budget ordinaire de la Ville.

Je reviens à mon tour sur la genèse du projet. En 2011, nous étions dans une situation où 1 euro valait presque 1 franc, contre 1,50 franc précédemment. Récemment, la Banque nationale suisse (BNS) a pris le même type de décision, qui explique le contexte du dépôt de ce projet de délibération. Quelques mois plus tard, après cette baisse spectaculaire qui avait mis tous les exportateurs de ce pays en grande difficulté, la BNS a instauré son fameux taux plancher. Voilà pour l'historique.

Nous avons toujours dit que la taxe professionnelle était désuète, même si nous en avons tellement besoin en termes de revenus. Finalement, comme le pro-

jet de délibération le mentionne, elle n'est payée que par les assurances et les banques, soit, en gros, les services que certains dans cette enceinte, en particulier sur les bancs d'en face, ne cessent de dénigrer. Pourquoi embêter l'immense majorité des autres commerçants avec une taxe qui représente plus de travail administratif pour eux qu'elle ne rapporte à l'Etat? L'idée du projet de délibération était donc d'arrêter de prélever trois fois rien auprès de l'immense majorité des commerçants et de continuer de faire payer les entreprises qui rapportent la majeure partie de la taxe professionnelle, cela afin d'aider ceux qui faisaient le tissu économique de la société genevoise en cette difficile année 2011.

La genèse de ce projet s'arrête là. Il est inutile d'en faire des grandes histoires. Monsieur le président, deux prises de position m'étonnent. M^{me} Theubet expliquait que nous jouerions le rôle d'une banque avec ce type de fonds, mais vous lui transmettez que la Fondetec joue exactement ce rôle en palliant ce que la BCGe ne fait pas, à savoir aider les entreprises. Ce n'est donc pas un reproche valable adressé à ce projet de délibération. Nous pratiquons déjà la chose avec la Fondetec.

M^{me} Figurek, elle, voulait nous faire croire qu'Ensemble à gauche défend les entreprises grâce aux PUS. C'est une plaisanterie absolue! Madame, vous avez gagné sur quelques points au Tribunal fédéral dans le cadre de ce projet, mais il est tombé quant à la grande majorité de ses considérations. Concrètement, il n'en reste rien. Nous l'avons vu pour les cinémas indépendants: à la fin, quand l'entreprise périclité quand même, il faut lui apporter un soutien financier. C'est la triste réalité. Les PUS ne sauveront pas les entreprises, loin de là. Les commerçants n'en voulaient pas; je vous rappelle qu'ils ont été les premiers à s'y opposer. Ils ne les ont pas souhaité ardemment; ils n'avaient pas envie que vous veniez leur expliquer comment constituer leurs vitrines... Sachez-le.

Voilà pour mon intervention. Evidemment, nous soutiendrons ce projet de délibération. Comme mon collègue Bertinat l'a dit très justement, il est trop tard, quatre ans après son dépôt. Ce texte voulait apporter une aide ponctuelle. Pour nous, d'autres solutions seraient à étudier, comme l'abolition de la taxe professionnelle, instaurée par Napoléon, je le rappelle, et qui ne fait absolument aucun sens. Mais ce sera probablement le sujet d'un autre débat. Pour l'histoire, nous soutiendrons notre collègue Olivier Fiumelli, qui n'est plus là, même si je ne me fais que peu d'illusions: cet objet passera à la trappe.

M. Pierre Gauthier (EàG). J'aimerais simplement rappeler ce qui a déjà été dit de manière très explicite. En page 9 du rapport, le représentant du Service de surveillance des communes déclare: «Le projet de délibération PRD-12, en tant que tel, ne peut pas être approuvé en l'état car il traite de l'ouverture d'un crédit budgétaire extraordinaire sur l'exercice 2011.» Or, l'exercice est clos. Plus loin,

il insiste sur le fait qu'il y a une possibilité – je dirais même une importante probabilité – d'une «annulation en opportunité au sein de la loi sur l'administration des communes, qui est de la compétence du Conseil d'Etat». Ne serait-ce qu'en regard de ces deux éléments, nous devrions arrêter le débat.

Néanmoins, la question posée par ce projet de délibération est intéressante et elle mérite qu'on s'y arrête quelques instants. Comment soutenir au mieux les entreprises? Est-ce en saupoudrant çà et là quelques francs d'une manière totalement aléatoire et arbitraire ou en leur fournissant du travail? Nous pensons que soutenir les entreprises consiste à leur fournir du travail, mais il faut avoir les moyens de le faire et ceux que nous nous donnons tiennent à nos investissements. Or, nous notons que ceux qui sont en faveur du saupoudrage sont aussi ceux qui cherchent à couper les investissements dans le budget. Je ne parlerai pas de contradiction; les mots parlent d'eux-mêmes. Je ne dirai rien de plus.

M. Daniel Sormanni (MCG). Vaut mieux pas!

M. Pierre Gauthier. Il ne vaut mieux pas. Merci, Monsieur Sormanni. Il faut donc soutenir les entreprises en leur fournissant du travail par le biais des investissements et en soutenant la création d'emplois. Je crois que nous serons tous d'accord pour soutenir la Fondetec et le Fonds chômage, même si nous convenons tous qu'il faudra revoir leur mission et leur mode de fonctionnement.

Le rapport aborde brièvement une autre question posée dans le cadre du soutien aux entreprises: le domaine foncier. Nous avons évoqué le sujet, hier, à l'occasion des différents rapports que nous avons acceptés. Le rapport sur la Fondetec nous a par exemple montré que les entreprises ont de grandes difficultés à démarrer, parce que les coûts fixes de loyer – le foncier – sont bien trop élevés par rapport à ce qu'elles peuvent payer. Il y a sans doute un travail très important à faire sur la diminution des charges foncières pour les entreprises, notamment en maintenant et en développant des zones artisanales et industrielles en ville.

A l'image de tous les intervenants, un commissaire démocrate-chrétien reconnaît, je cite la page 28 du rapport, que «les auditions menées dans le cadre du projet de délibération PRD-12 ont montré que tous les regards convergeaient vers la Fondetec, raison pour laquelle il trouve que cet organisme» pourrait éventuellement remplir la fonction que ce projet de délibération ne remplira pas. Nous refuserons cet objet obsolète qui n'a aucune valeur légale et qui sera annulé par le Conseil d'Etat. Nous regrettons aussi qu'un objet de cette importance ne puisse être traité que quatre ans après son dépôt; c'est difficile à admettre. Néanmoins, nous devons réfléchir très fortement à la possibilité d'intégrer la dimension soulevée par ce projet de délibération dans le travail et les missions de la Fondetec.

M. Daniel Sormanni (MCG). Que voilà un projet de délibération qui ne peut être réalisé aujourd'hui, ni même au moment de son dépôt, mais qui pose un problème de fond dont il est intéressant de discuter! Après quatre ans, évidemment, même si on voulait un tant soit peu concrétiser sa demande, cela serait impossible: il serait récusé par le Service de surveillance des communes. Lors de son dépôt, la situation était la même: à partir du moment où les comptes sont reçus ici, ils ont été bouclés par le Conseil d'Etat. Vous ne pouvez donc plus bouger d'un seul centime. Pour cette raison, nous ne pourrions pas accepter ce projet de délibération.

Mais le débat n'est pas là. Cet objet pose un problème intéressant et je remercie la commission des finances d'avoir mené autant d'auditions. Elles ont été utiles et elles ont permis de cerner le problème. Nous avons eu confirmation de ce que je savais déjà, personnellement. La BCGe fait, certes, un certain nombre de choses pour les PME genevoises, mais elle nous l'a dit: elle ne fait de loin pas ce que nous pourrions attendre d'elle, dans la mesure où nous en sommes partiellement propriétaires. A cet égard, nous aimerions savoir comment nos représentants au conseil d'administration peuvent intervenir sur cette problématique. Les cas à risques, situés en dehors de la grille d'analyse de la BCGe, ne sont pas soutenus. *Punkt Schluss*, si je puis me permettre cette expression. Et elle compte sur la Fondetec pour prendre les risques.

La Fondetec mène elle aussi une action non négligeable, mais elle n'a pas la capacité financière d'une banque, encore moins de la BCGe, qui a tout de même une certaine importance, et elle agit en fonction de ses fonds. J'aimerais que la BCGe fasse davantage pour les PME genevoises, mais elle ne le veut pas, au vu de son passé récent, pas si glorieux que ça... La BCGe avait essayé beaucoup de pertes en ce qui concerne les crédits immobiliers, mais aussi les crédits commerciaux aux entreprises.

Dans le cadre des auditions, je rappelle, puisque cela n'a pas été fait, je crois, que nous avons aussi entendu la FAC. Que nous a-t-elle dit, elle qui représente les petits commerçants de Genève, petits au sens de la taille de l'entreprise, et non de l'importance? Eh bien que les petits commerçants ont des difficultés et des besoins spécifiques! Ils ont souvent besoin d'un crédit de trésorerie pour passer un cap, en attendant que les clients les paient. Là, personne n'intervient, ni la BCGe, ni les autres banques, pas même la Banque Raiffeisen, ni la Fondetec, car accorder des crédits de trésorerie rapides ne fait pas partie de ses missions. La FAC a demandé qu'un organisme crée ce genre de crédits pour aider les entreprises. Nous avons donc évoqué le sujet avec la Fondetec, également auditionnée, qui est prête à assumer cette mission si nous voulons la lui confier, à la condition que nous lui donnions les moyens de le faire, car c'est un secteur différent et à risques. Un crédit de trésorerie rapide repose sur une analyse sommaire; le risque est donc plus important. Ce secteur devrait être séparé des autres activités de la Fondetec.

J'adore ce qui a été dit... Chacun veut s'attribuer la paternité de la défense des entreprises, mais je ne vois personne se lever, quand il s'agit de prendre des décisions. Pas plus tard qu'hier, hormis le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre, personne n'a accepté, ne serait-ce que pour ouvrir le débat, de renvoyer le projet de délibération PRD-96, déposé par mon parti, à la commission des finances pour donner des moyens nouveaux et supplémentaires à la Fondetec. Ni à droite, ni à gauche. M. Gauthier vient de nous dire que la Fondetec travaille bien et qu'elle pourrait assumer ce rôle. Pour cela, il aurait fallu renvoyer le projet de délibération PRD-96 à la commission des finances pour auditionner la Fondetec et, le cas échéant, lui donner les moyens nécessaires à la poursuite de son action et à ces crédits de trésorerie réclamés par toutes et tous, du moins par les petits commerçants et leur fédération. Il n'y a plus personne, quand il s'agit de voter! Pour le verbiage, vous êtes champions du monde toutes catégories, aussi bien à gauche qu'à droite, hormis l'Union démocratique du centre, qui nous a soutenus! Mesdames et Messieurs, c'est trop facile! Vous vous trompez de cible!

Le débat sur les investissements, je l'attendais... Ah il est beau, celui-là! Parce que je suis le chantre de la limitation des investissements, vous jetez une pierre dans mon jardin. Mais il ne suffit pas d'accepter des investissements et de commander des travaux, le tout dans un grand panier, en espérant que les PME genevoises en bénéficieront. Vous savez bien, Monsieur Gauthier, que les choses ne se passent pas ainsi! (*Brouhaha.*) Les petits artisans de Genève font-ils les travaux de la liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA)? Non! Font-ils les travaux d'aménagement des routes et des gares pour le CEVA? Non! Vous le savez bien! Il est trop facile de tout mettre dans le même sac, sans rien contrôler, sans se soucier de la sous-traitance à deux ou trois niveaux qui engendre des salaires de 800 euros par mois, comme chez Firmenich. (*Brouhaha.*) C'est cela que vous soutenez? Ça m'étonnerait!

Le président. Il vous faudrait conclure, Monsieur Sormanni. Vous avez dix secondes.

M. Daniel Sormanni. Je conclus. Si vous voulez agir pour les petits artisans, Mesdames et Messieurs, il faut renvoyer le projet de délibération PRD-96 à la commission des finances, pour recapitaliser la Fondetec, dont le crédit s'achève en 2015. Enfin, je terminerai en disant qu'il faut peut-être travailler à un autre niveau: il est possible de modifier la taxe professionnelle, mais c'est une loi cantonale. La franchise fixée à 170 francs devrait être augmentée, de façon à exonérer totalement tous les petits commerces. Ne paieront la taxe que les grandes entreprises qui en ont les moyens. C'est cela qu'il faut faire! En tout cas, je m'y engage au Grand Conseil. (*Le président coupe le micro de M. Sormanni.*)

Le président. Merci, Monsieur Sormanni. Monsieur Gauthier, le bureau considère que vous n'avez pas été mis en cause. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. La démonstration vient d'être faite que, dans cette enceinte, le Mouvement citoyens genevois est très certainement sur le podium en matière de verbiage et de grandes envolées lyriques, voire pathétiques.

Cela dit, puisque nous abordons ici la situation des entreprises genevoises, sur la base d'un projet de délibération du Parti libéral-radical, Monsieur le président, vous permettez au groupe socialiste, à titre liminaire, de mettre certaines incohérences en évidence.

C'est peut-être le seul point sur lequel je donnerai raison à mon préopinant du Mouvement citoyens genevois: lorsqu'il a été déposé, quand bien même nous l'aurions accepté sur le siège, ce projet de délibération relevait du pur fantasme. Il se serait vu invalider pour la bonne et simple raison que le boni aux comptes de l'année 2010, d'un montant d'une trentaine de millions de francs, est affecté aux fonds propres. En 2011, comme en 2012, en 2013 et jusqu'à l'infini, il reste inscrit aux fonds propres et ce Conseil municipal n'a aucune capacité de l'attribuer à un autre usage. Ce projet de délibération, à l'époque soutenu par l'Entente et l'Union démocratique du centre, n'a jamais été en mesure de tenir la route pour aider les entreprises.

D'un point de vue politique, le groupe socialiste souhaiterait mettre en évidence une incohérence particulière qui explique pourquoi le Parti libéral-radical, qui gouverne le Canton de Genève depuis plus d'un demi-siècle, en a fait le canton le plus endetté de Suisse. Lorsque les finances publiques sont bien gérées, comme c'était le cas ces dernières années en Ville de Genève, et qu'un boni apparaît dans les comptes, en l'occurrence de 30 millions de francs, l'intention du Parti libéral-radical n'est pas de rembourser la dette. Elle est de vouloir directement octroyer des cadeaux supplémentaires aux entreprises; c'est quasiment un réflexe pavlovien. J'entends les rangs du Parti libéral-radical pester, mais vous serez bien obligés de reconnaître, Mesdames et Messieurs, que votre politique au niveau cantonal est telle que le Canton de Genève est aujourd'hui le plus endetté de Suisse, alors que la Ville de Genève est remarquablement bien gérée, précisément parce que, aux yeux des socialistes, un boni aux comptes n'est pas une raison pour offrir un cadeau supplémentaire aux entreprises, mais une opportunité de rembourser la dette, de financer les investissements et de mener des politiques publiques. Voilà une différence assez fondamentale qui explique bien des choses sur la situation financière et politique du Canton, respectivement de la Ville de Genève.

L'illégalité de ce projet de délibération a été suffisamment démontrée; il ne me paraît donc pas nécessaire de revenir sur ce point. En revanche, je profite de mettre un autre point en évidence. Beaucoup de mes préopinants ont glosé sur le soutien aux PME, voire aux très petites entreprises, aux indépendants et aux artisans, autant d'intentions politiques auxquelles le Parti socialiste adhère sans réserve. Or, dans ce projet de délibération, il n'y a pas l'ombre d'un critère de taille: le cadeau que le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien et l'Union démocratique du centre souhaitaient faire aux entreprises, à l'époque, ne faisait aucune distinction quant à la taille de l'entreprise. Pourquoi ces déviations dans les débats et les présentations que vous faites de cet objet? Vous vouliez offrir un cadeau de 30 millions de francs, point barre. Je vous ai déjà expliqué pourquoi ce cadeau paraissait inopportun et illégal aux yeux du groupe socialiste, déjà à l'époque, mais nous tenions à le souligner.

Et je conclurai par un dernier point. Alors que les ressources sont menacées à bien des égards et qu'une baisse d'impôts a déjà été consentie en 2009, nous considérons, en tant que socialistes, que le meilleur soutien à accorder aux entreprises est non un arrosage et des cadeaux supplémentaires, mais, au contraire, des moyens publics pour financer des politiques de soutien spécifique aux petites entreprises et aux artisans, dont certains exemples ont été mentionnés tout à l'heure, à l'image de la Fondetec et des PUS. Plus largement, cela comprend aussi des infrastructures et des prestations, comme les crèches, qui permettent de libérer des forces de travail et des forces pour entreprendre. Voilà la position du groupe socialiste, Monsieur le président, qui refusera naturellement ce projet de délibération. (*Applaudissements du groupe socialiste.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Difficile d'intervenir après cette «salve» d'applaudissements socialistes en l'honneur de l'intervention brillante de mon collègue Grégoire Carasso... brillante oui, mais assez polémique sur le ton, une fois de plus, comme l'intervention de M^{me} Vera Figurek l'a été tout à l'heure.

Je dois dire que c'est très affligeant et attristant. Au début de cette séance, nous avons tous reçu une brochure intitulée «L'insertion, c'est de la place pour les jeunes». Vous me demanderez quel est le rapport... Vous direz que Lathion est encore en train de dévier... Mais non, Mesdames et Messieurs! Les entreprises que ce projet de délibération souhaitait encourager sont justement ces PME qui engagent des apprentis et des jeunes en difficulté. Elles ont de la peine à les payer et nous tenions l'occasion de les y aider. Je trouve vraiment dommageable que, dans ce débat, au lieu d'avoir la préoccupation de soutenir les PME, nous soyons dans un clivage gauche-droite qui n'a aucun sens. Hier, le Parti démocrate-chrétien a accepté la subvention contenue dans la proposition PR-1113 et destinée à soutenir des cinémas, ce qui n'a fait tousser personne. Nous n'avons absolument

pas été critiqués pour cela, dès lors que c'est M. Kanaan qui avait déposé cette proposition et qu'elle relevait d'une dimension culturelle... Ce projet de délibération avait pour objectif d'encourager ces PME, qui éprouvent les mêmes difficultés que les cinémas que vous avez encouragés hier. Sachons raison garder!

Nous restons fermement convaincus que les PME méritent notre soutien et, même si ce projet de délibération est obsolète, nous le soutiendrons parce que cet idéal nous tient à cœur et que nous ne tenons pas à l'abandonner ce soir.

M. Jacques Pagan (UDC). Je suis membre de la commission des finances depuis relativement peu de temps, ce qui fait que je n'ai pas eu l'honneur d'y siéger lorsqu'elle a eu à connaître de ce projet de délibération PRD-12. Je le prends en cours de route, mais on peut difficilement soutenir qu'il y a lieu de l'accepter, malgré les bonnes intentions de ses auteurs, parce qu'il se réfère à l'exercice 2011, qui est largement derrière nous. Ce texte est donc mort-né depuis fort longtemps.

Nous devons regretter qu'il en soit ainsi, mais il faut reconnaître qu'il était insuffisant dans sa motivation, qu'il peinait à cibler les entreprises concernées et qu'il ne disait rien des moyens à mettre en œuvre, ce qui a poussé la commission à se perdre dans bien des considérations. Elle a entendu nombre de personnes, ce qui a pris du temps. Et, bien sûr, au fur et à mesure que le temps passait, la possibilité de réaliser ce projet disparaissait. Il appartient à la commission des finances d'être très stricte dans ses exigences vis-à-vis des textes qui lui sont renvoyés. Elle ne peut pas se satisfaire d'une rédaction incomplète, ni se charger d'en combler les lacunes.

Quelque chose d'autre m'a frappé, indépendamment des paroles de vérité que certains d'entre nous ont pu prononcer. Dans le fond, personne ne s'est posé la question de savoir combien l'application de cette mesure pouvait coûter à la collectivité. Comme si tout était gratuit, comme s'il suffisait de dépenser ces 30 millions de francs de façon inconsidérée! Je regrette qu'on ne tienne pas suffisamment compte du coût d'intervention de l'autorité publique en pareil cas. Il faut étudier la mise en place du système proposé, établir des schémas, faire une prospective... Bref, les auteurs de ce projet de délibération n'ont pas fourni l'effort d'imagination nécessaire, ce que je regrette sincèrement. A l'avenir, nous devons nous montrer beaucoup plus exigeants quant à la qualité et au contenu des objets déposés.

J'en viens à ce que M. Genecand a dit tout à l'heure. L'aide aux entreprises et aux PME est importante. La dignité de l'homme s'acquiert par le travail; or, les possibilités d'avoir une occupation salariée se font de plus en plus rares et difficiles. L'autorité ne peut pas rester là, à ne rien vouloir faire. Une piste d'action

fort ancienne, que M. Genecand a évoquée, est l'abandon de la taxe professionnelle. A cet égard, chers collègues, j'attire votre attention sur le fait que l'Union démocratique du centre s'était fixé cet objectif en 2001, lorsqu'elle s'était lancée dans la campagne électorale pour le Grand Conseil. Je ne sais pas si vous vous le rappelez, puisque cela remonte à quatorze ans en arrière. Nous avons fait une seule et même affiche, en rouge, avec un texte disant oui ou non à une cinquantaine de propositions extrêmement claires, afin de montrer qui nous étions et ce que nous voulions. L'abandon de la taxe professionnelle était l'une de nos finalités d'alors. Malheureusement, même si cet abandon paraît absolument indispensable aux milieux économiques pour faciliter le travail des entreprises, la question d'une imposition de substitution au profit de la Ville se pose, puisque celle-ci a besoin d'argent pour vivre, bien entendu. Personne ne trouvant une solution satisfaisante, ma foi, on préfère la maintenir, sachant qu'on «tape» auprès d'entreprises qui font généralement de l'argent, ce qui assure l'encaissement des sommes nécessaires au bon fonctionnement de notre commune. Voilà où nous en sommes.

Comme M. Gauthier l'a très bien relevé, en se basant sur les propos de M. Zuber, ce projet de délibération n'a plus cours, légalement parlant. Nous devons l'abandonner et le rejeter. Toutefois, l'idée fondamentale de venir en aide d'une manière ou d'une autre aux PME n'est pas morte avec la disparition de cet objet. Bien au contraire.

Deuxième débat

Le président. Merci, Monsieur Pagan. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que ce projet de délibération avait été amendé en séance plénière avant son renvoi à la commission des finances. Toutefois, la commission a défilé le travail de la plénière pour revenir au texte initial. Nous devons donc d'abord voter ces amendements de la commission, ce qui implique trois votes.

Le premier amendement porte sur l'article 2 et consiste à supprimer: «notamment actives dans le développement durable».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 61 non (2 abstentions).

Le président. Le deuxième amendement porte sur l'article 2 et consiste à supprimer: «ainsi que celles qui ne paient pas de taxe professionnelle, car exemptées dès 250 francs».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à l'unanimité (64 non).

Le président. Le troisième amendement consiste à supprimer l'article 5: «Le soutien prévu à l'article 2 ne peut être accordé qu'aux entreprises qui appliquent les conventions collectives de travail, les contrats types ou usages en vigueur, ainsi qu'aux entreprises qui n'augmentent pas le temps de travail, ne baissent pas les salaires ou ne licencient pas leurs collaborateurs-trices sous prétexte du franc fort.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à l'unanimité (62 non).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est refusée par 45 non contre 20 oui.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, le refus de la délibération devient définitif.

4. Questions orales.

Le président. A la demande de M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone, nous entendrons ses réponses aux questions orales posées hier. Est-il là? Je lui donne la parole.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. J'aimerais apporter un complément d'information à M. Sormanni, qui s'inquiétait du sort du parc de Bourgogne. Nous sommes à la saison d'hiver et les parcs ont peut-être moins fière allure qu'en été, c'est vrai, mais je voulais vous dire, quitte à vous répéter ce que j'ai dit hier, que l'idée n'est pas du tout que le Service des espaces verts (SEVE) délaisse les espaces situés en périphérie, si j'ose dire. Sachez que les abords de la pataugeoire ont été entretenus jeudi passé. Vous aviez signalé une série de chemins boueux qui ne donnent pas une bonne impression; cela est notamment dû au fait que ces chemins ont été créés de façon naturelle par les passants. L'hiver, la pluie et la neige n'aidant pas, ils deviennent très boueux, mais ces cheminements «sauvages» seront réaménagés en matière argilocalcaire, à l'instar du chemin «officiel», qui passe au milieu. Il y aura donc un double cheminement en forme de X. Les travaux débiteront en 2015, dès ce printemps ou durant l'été. J'espère que ce complément d'information est de nature à vous rassurer.

Monsieur Pastore, vous me demandiez si le papier de la Ville était recyclé. Je peux vous apporter la réponse suivante. La Ville de Genève demande que les immeubles soient équipés d'emplacements réservés à la collecte des déchets, afin de permettre le tri sélectif des déchets urbains, dont le papier carton, ainsi qu'un règlement municipal le stipule. Des corbeilles à papier sont également placées dans les bureaux de la municipalité, pour trier le papier. Elles sont vidées dans les conteneurs par les équipes de nettoyage. Le Service Voirie – Ville propre s'occupe ensuite de vider ces conteneurs lors des collectes de papier carton et il l'achemine vers un recycleur du Canton, qui se charge de trier les différentes qualités de déchets, qu'il s'agisse du papier blanc, du papier de couleur ou des magazines. Donc, oui, Monsieur Pastore, le papier consommé par l'administration est recyclé. D'ailleurs, le papier utilisé ensuite par l'administration est de provenance 100% recyclé. J'espère avoir répondu à votre question.

Monsieur Pagan, vous vous inquiétiez hier du sort de l'espace de liberté pour chiens de la rue de Contamines, dont vous me disiez qu'il était délabré, et vous aviez bien raison. Vous me demandiez pourquoi le SEVE ne l'entretenait plus. La réponse que je peux vous apporter est que cet espace est effectivement en mauvais état. En 2014, un projet de réfection totale a été imaginé et les travaux sont en cours. Ils ont débuté il y a deux semaines environ et ils impliquent que le parc ferme temporairement pour deux mois et demi, afin que le gazon puisse se développer et qu'il se pérennise. Une communication sera mise en place pour inviter les propriétaires de chiens à se rendre à l'espace de liberté du parc Bertrand, qui ne se trouve pas très loin. La fermeture de cet espace est donc provisoire, comme je le disais, mais elle était obligatoire pour lui redonner une beauté qu'il n'a jamais connue ces dernières années. Là encore, j'espère que cette réponse est de nature à vous rassurer, Monsieur, ainsi que les propriétaires de chiens du quartier.

Madame Wuest, vous m'aviez posé une question concernant le recyclage dans le cadre des manifestations de la Ville. Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Je vous répondrai lors de la prochaine session du Conseil municipal, car il faut que je discute avec le département de la culture et du sport de M. Kanaan, qui subventionne toute une série d'associations qui organisent des manifestations, de telle sorte que nous puissions vous apporter une réponse consolidée.

Je réponds enfin à M. Thévoz, qui évoquait un journaliste bien connu de la *Tribune de Genève* et dont vous m'indiquiez, Monsieur, qu'il avait écrit un certain nombre d'articles positifs sur des projets qui émanent de mon département. Vous aviez également insinué qu'il recevrait de l'argent public pour écrire un livre sur les pompiers, dans le cadre des 175 ans du bataillon des sapeurs-pompiers de la Ville de Genève et du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS). Je suis désolé de vous dire que vous êtes mal informé, une fois de plus.

Vous devriez vérifier vos sources. Le journaliste de la *Tribune de Genève*, sur qui vous jetez l'opprobre gratuitement...

M. Sylvain Thévoz (S). C'était une question.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. ... en frisant la calomnie avec vos insinuations, n'est pas mandaté par le SIS, ni par mon département. Il n'écrit pas de livre sur le 175^e anniversaire. Il n'y a pas un franc d'argent public engagé dans ce livre. Le journaliste en question, un localier de la *Tribune de Genève*, a manifesté son intérêt pour écrire un ouvrage sur le métier de pompier, mais ce projet est complètement indépendant. Il le réalise durant son temps libre avec un éditeur privé, sans lien avec son journal ou avec la Ville. J'espère que cela vous rassure...

Je suis content de voir que je reste une source inépuisable d'inspiration de vos billets électroniques, puisque vous m'avez déjà consacré plusieurs textes. Vous relayez mes actions très fidèlement et je vous en remercie. Je ne doute pas que votre blog est écrit en dehors de vos heures de travail, comme l'est le livre du journaliste. (*Rires et applaudissements.*)

Monsieur Thévoz, à la suite de votre question, j'ai été un peu curieux. J'ai découvert que vous aviez écrit un long billet sur votre blog de la *Tribune de Genève*, consacré au Guide du routard *Genève, ville d'art et de culture*. Vous décrivez cet ouvrage de manière très longue et magnifique. C'est très bien écrit, dans des termes très élogieux, mais, à mon grand étonnement, une seule question n'est pas abordée dans ce texte: la participation financière de la Ville, alors même que notre municipalité a financé cet ouvrage à hauteur de 78%, dans le cadre de la promotion culturelle. Y a-t-il deux poids deux mesures? Je ne sais pas, c'est peut-être la période électorale qui veut ça... (*Exclamations.*) Enfin, Monsieur Thévoz, si vous voulez écrire sur le métier de pompier, pendant votre temps libre, bien entendu, je vous ouvre volontiers les portes de la caserne, mais sachez que vous ne serez pas rémunéré. C'est la règle! (*Applaudissements.*)

Le président. Je suis désolé, Monsieur Pagan: vous demandez la parole, mais les questions orales et leurs réponses n'appellent pas de débat, ni de réplique.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le bilan social des ressources humaines 2011 (D-65 A)¹.

Rapport de M^{me} Marie-Pierre Theubet.

L'objet a été renvoyé le 25 juin 2012 lors de la séance plénière du Conseil municipal. La commission des finances s'est réunie les 17 octobre et 14 novembre 2012, sous la présidence de M. Alberto Velasco. Les notes de séances ont été prises par M. Léonard Jeannet-Micheli, le 17 octobre, et par M^{me} Stéphanie Günther Pizzaro, le 14 novembre, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Séance du 17 octobre 2012

Audition de M^{mes} Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement, Dalcinda Garrido, directrice des ressources humaines, et Valentina Wenger, collaboratrice personnelle de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative

Questions et discussions

Gestion des absences non planifiées

Suite à la lecture du bilan social des ressources humaines, il est évoqué par un commissaire la problématique de l'absentéisme et de la moitié des absences qui sont de courtes durées, donc sans certificat médical nécessaire. Qu'est-ce qui est fait pour lutter contre cet absentéisme.

M^{me} Böhler rappelle que la gestion des absences non planifiées avait été abordée lors de l'audition de l'unité «psychologie du travail». (Annexe: document de présentation de cette unité.)

Le département des finances et du logement est le troisième département à avoir introduit les démarches de gestion des absences non planifiées, après le département de l'environnement urbain et de la sécurité, et celui de la culture. Elle signale ensuite que les taux sont en moyenne de 6% dans les administrations et de 4 à 5% dans le privé. M^{me} Böhler explique ensuite que la gestion des absences non planifiées comporte deux volets. Il s'agit en effet tout d'abord de pouvoir pallier les absences dans l'immédiat, mais aussi de les prévenir, en particulier pour celles qui sont dues à un climat de travail négatif. Elle précise qu'à cet effet, une liste d'indices de détérioration du climat de travail notamment a été établie.

¹ «Mémorial 170^e année»: Bilan social, 346.

M^{me} Böhler indique que la gestion des absences non planifiées demande une formation des chefs de services et rappelle les deux volets qui sont le suivi lors de l'absence afin d'écourter celle-ci dans la mesure du possible, et la promotion d'un climat social agréable. Elle précise qu'il y a des entretiens à chaque absence de ce type dès la quatrième absence. (Annexe 1, point 2, courrier du 8 novembre, DFL.)

Les temps partiels

Un commissaire aborde la problématique du temps partiel relevant que la Ville engage environ un tiers de ses travailleurs à temps partiel (0 à 89%), et qu'il lui semble peu probable que deux personnes travaillant à 50% aient le même rendement qu'une à temps plein, il demande si une étude a été faite au sujet de la performance réelle réalisée par ces travailleurs à temps partiels, qui aurait permis d'évaluer le coût de ces temps partiels, ou d'infirmier son hypothèse. Une étude plus statistique qu'empirique a-t-elle été faite?

M^{me} Valentina Wenger indique que l'expérience a plutôt démontré qu'un travailleur à temps partiel était proportionnellement plus efficace qu'un travailleur à temps plein.

M^{me} Böhler relève que le temps de travail est fonction du cahier des charges et que, si une inadéquation entre le travail demandé et fourni est constatée, les décisions seront prises indépendamment du temps de travail de la personne. Pour les postes demandant une certaine créativité, deux personnes à 50% seront certainement plus efficaces qu'une à temps plein. Elle ne pense pas qu'une étude statistique sur la performance des travailleurs en fonction de leur temps de travail existe.

Un commissaire souligne que de nombreuses études faites à travers le monde il y a une trentaine d'années ont démontré que le temps partiel était économiquement rationnel pour l'employeur. Il lui semble important de ne pas généraliser la problématique des temps partiel, vu la diversité des motifs de ce dernier.

Il est demandé si, lors d'un engagement, il est tenu compte de la pyramide des âges.

M^{me} Böhler, précisant qu'elle ne connaît que la situation au département des finances et du logement, indique que ce critère n'entre pas en considération.

L'engagement de frontaliers

Il est relevé que le nombre de frontaliers a presque triplé entre 2009 et 2011 et il est demandé si cette tendance se poursuit et si des statistiques plus précises, notamment sur les postes en question, sont disponibles.

M^{me} Garrido indique que, au 30 septembre 2012, il y a 152 frontaliers, alors qu'il y en avait 149 en 2011, en précisant que l'effectif global a légèrement diminué. Elle relève ensuite que le détail est disponible et montre que la culture est le département engageant le plus grand nombre de frontaliers. (Annexe 1, point 3, courrier du 8 novembre, DFL.)

Cellule psychologique aux pompes funèbres

Une cellule psychologique aux pompes funèbres n'est pas reliée à l'unité psychologie du travail. Quelle relation entretient cette cellule avec l'unité et y en a-t-il d'autres reliées spécifiquement à un service?

Réponse reçue par écrit

Depuis 2011, une cellule professionnelle externe a été mise en place au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire. Elle est composée de spécialistes du débriefing en situation de crise, qui travaillent notamment pour la Croix-Rouge. Ainsi, les collaboratrices et les collaborateurs bénéficient de ce soutien qui n'est aucunement en lien avec l'Unité psychologie du travail de la Direction des ressources humaines qui a une activité permanente.

Taux de rotation par département

Quel est le taux moyen acceptable de rotation et quelle analyse tirent les auditiennées des tableaux de la page 10 du document D-65?

M^{me} Garrido indique que le taux moyen de rotation pour une administration publique est de 6%. Elle précise que les auxiliaires, ainsi que les personnes décédées ou parties à la retraite ne sont pas incluses dans ce taux de rotation. Elle explique que l'analyse de ce taux de rotation est pertinente pour découvrir divers dysfonctionnements.

Les jobs d'été

A la dernière page du bilan social, il est écrit que 27 services ont permis à des jeunes de se familiariser avec le monde du travail durant la période estivale. Mais qui finance ces salaires et à combien de temps de travail correspond un salaire de 2523 francs?

M^{me} Garrido répond tout d'abord qu'un salaire de 2523 francs équivaut à trois semaines de travail. Elle explique que ces salaires sont cofinancés par la Direction des ressources humaines et les services eux-mêmes et si les montants évoluent, c'est parce que les salaires évoluent en fonction de l'âge des employés qui ne sont pas les mêmes chaque année.

Les fonctions des agents spécialisés

Il est demandé s'il est possible d'obtenir les fonctions des agents spécialisés dont il est question à la page 8.

M^{me} Garrido explique que cette catégorie a disparu, car la Ville n'engage plus que des personnes considérées comme employé ou auxiliaire, en précisant que les auxiliaires ne peuvent être engagés au maximum que durant quatre années consécutives. (Annexe 2, courrier du 8 novembre, DFL.)

Formation continue

Il semble y avoir plus d'une formation par personne, comment cela est-il explicable? Et est-il possible de connaître le coût moyen de ces formations hors SIS et APM, ainsi que le coût total par département? L'administration a-t-elle une politique claire au sujet des CDI ou CDD et comment la met-elle en œuvre? Pourquoi l'administration engage-t-elle des cadres qui n'avaient pas les qualifications requises?

M^{me} Böhler signale que diverses formations pour les cadres supérieurs, ainsi que les formations considérées comme nécessaires après une évaluation périodique peuvent justifier l'augmentation dans ce domaine. Les personnes sont engagées à un moment donné, et elles doivent souvent faire des formations continues pour rester performantes dans leur domaine.

M^{me} Garrido explique que la «formation certifiante des cadres» a été nouvellement rendue obligatoire par le Conseil administratif. Elle précise en outre que, par respect de normes fédérales, l'administration doit former son personnel au sujet des questions de santé et sécurité, ce qui a sensiblement augmenté le nombre de formation. Elle rappelle également que la gestion des absences non planifiées a demandé certaines formations. Elle termine son intervention en relevant que les chiffres de la Ville sont analogues à ceux de l'Etat. (Annexes 3 et 4, courrier du 8 novembre, DFL.)

Recrutement des apprenti-e-s

L'effort de recrutement des apprentis (page 28 de la D-65) va-t-il être poursuivi, voire augmenté?

M^{me} Garrido indique que le nombre d'apprentis devrait être stabilisé à 80, et que le nombre actuel est dû au fait que certains départements sont en retard en ce qui concerne les engagements d'apprentis.

M^{me} Valentina Wenger précise que la volonté de M^{me} Salerno a toujours été de promouvoir ces apprentis, et n'a pas changé.

Lors de la séance du 14 novembre 2012, les commissaires prennent acte de la D-65.

Annexes

- Courrier de M^{me} Sandrine Salerno du 8 novembre 2012: Annexes 1, 2, 3, 4
- Présentation de l'Unité psychologie du travail, DFL, Direction des ressources humaines

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE



VILLE DE
GENÈVE

Monsieur Alberto Velasco
Président de la Commission des finances

Genève, le 8 novembre 2012

Objet Audition - Commission des finances du 17 octobre 2012

Sandrine Salerno Monsieur le Président,

Pour faire suite à la séance citée sous rubrique, je vous fais parvenir les réponses aux questions, conformément à la demande de la Commission.

022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

D - 65

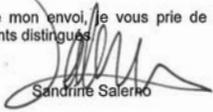
- Annexe 1 - Le taux d'absentéisme depuis la mise en place du bilan social, par département, ainsi que les permis G par département au 31 décembre 2011 et au 30 septembre 2012 ;
- Annexe 2 - Les auxiliaires cadres intermédiaires et supérieur-e-s par département avec indication des fonctions au 31 décembre 2011 ;
- Annexe 3 - La formation (Le taux de participation, les coûts moyens, la répartition des coûts par département et par types de formation ;
- Annexe 4 - Le nombre de sessions par type de formation en 2011 (749 sessions).

Par ailleurs, je précise que depuis 2011 une cellule professionnelle externe a été mise en place au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF). Elle est composée de spécialistes du débriefing en situation de crise qui travaillent notamment pour la Croix-Rouge. Ainsi, les collaborateurs et collaboratrices bénéficient de ce soutien qui n'est aucunement en lien avec l'Unité psychologie du travail de la Direction des ressources humaines.

D - 54

- Annexe 5 - Relation entre la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) et la Fédération genevoise de coopération (FGC) ;
- Annexe 6 - Liste des projets refusés en 2011.

En vous souhaitant bonne réception de mon envoi, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.


Sandrine Salerno

Annexes mentionnées

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 5
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 22 33
F +41(0)22 418 22 51

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TP0 BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

Annexe 1

1. Taux d'absentéisme depuis la mise en place du bilan social

Ville de Genève

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'absentéisme	6,5%	6,8%	7,3%	6,9%	6,9%	6,6%	6,0%	6,4%

Il est à noter que le système ne nous permet pas de remonter facilement auparavant, car SAP a été lancé le 1er janvier 2004.

2. Taux d'absentéisme par département

Ville de Genève

De janvier à décembre 2011

	Effectifs	Taux
Unité structurelle		
Ville de Genève	3'834	6.40%
AUT - Autorités	228	1.87%
DFL - Dépt. des finances et du logement	349	5.12%
DCA - Dépt. constructions et aménagement	256	5.78%
DCS - Dépt. de la culture et du sport	1'320	6.05%
DEUS - Dépt. environ. urbain et sécurité	1'228	7.32%
SJS - Dépt. cohés. sociale et solidarité	453	8.64%

3. Liste des permis G par département au 31 décembre 2011

	Nombre de personne
Unité structurelle	
Ville de Genève	149
AUT - Autorités	3
DFL - Dépt. des finances et du logement	5
DCA - Dépt. constructions et aménagement	20
DCS - Dépt. de la culture et du sport	78
DEUS - Dépt. environ. urbain et sécurité	30
SJS - Dépt. cohés. sociale et solidarité	13

3. Liste des permis G par département au 30 septembre 2012

	Nombre de personne
Unité structurelle	
Ville de Genève	152
AUT - Autorités	4
DFL - Dépt. des finances et du logement	7
DCA - Dépt. constructions et aménagement	24
DCS - Dépt. de la culture et du sport	81
DEUS - Dépt. environ. urbain et sécurité	31
SJS - Dépt. cohés. sociale et solidarité	5

Annexe 2

4 Auxiliaires cadres intermédiaires et supérieur-e-s par département avec indication des fonctions au 31.12.2011

Il convient de relever que ce tableau englobe les 78 auxiliaires avec une classe de traitement supérieur ou égale à I, compte tenu de l'extrait CA attribuant la qualité de cadre intermédiaire dès ce niveau de traitement.

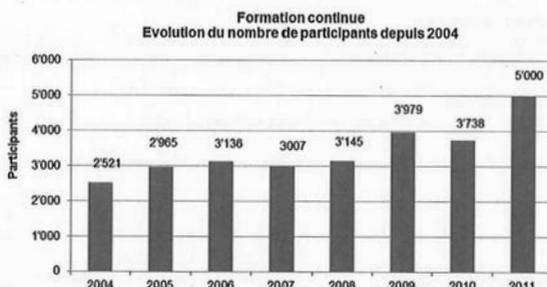
Parmi les 116 auxiliaires au total, 38 n'ont pas de classe de traitement car ils sont payé-e-s à la prestation ou par des fonds de externes (fonds de recherche) et par conséquent leur qualité de cadre ou non ne peut être définie.

Parmi les 78 auxiliaires mentionné-e-s ci-dessous, seulement deux ont le statut de cadre supérieur-e, les autres étant des cadres intermédiaires.

Unité structurelle	Nombre de personne
Ville de Genève	78
AUT - Autorités	4
Collaboratrice scientifique	2
Rédacteur	1
Rédactrice	1
DFL - Dépt. des finances et du logement	9
Adjoint de direction	1
Administrateur fonds municipal GVS	1
Chargée de projets	1
Cheffe de projet	1
Collaborateur scientifique	1
Collaboratrice scientifique	1
Conseillère de direction	1
Gestionnaire salaires	1
Juriste	1
DCA - Dépt. constructions et aménagement	11
Adjoint de direction	1
Architecte	5
Assistant	1
Chargé de mission	1
Collaborateur scientifique	1
Ingénieur en transports	1
Technicienne	1
DCS - Dépt. de la culture et du sport	36
Adjoint scientifique	1
Adjointe scientifique	1
Archiviste	1
Assistant conservateur	2
Bibliothécaire chargé de secteur	1
Bibliothécaire responsable	1
Chargé d'étude des productions	1
Chef de service accessoires de scène	1
Collaborateur scientifique	8
Collaboratrice scientifique	9
Conservateur responsable	1
Conservatrice en chef	1
Guide-conférencier	1
Guide-conférencière	4
Programmeur	1
Restauratrice	2
DEUS - Dépt. environ. urbain et sécurité	5
Administrateur télécoms	2
Architecte paysagiste	1
Conseillère de direction	1
Informaticien de gestion	1
SJS - Dépt. cohés. sociale et solidarité	13
Adjointe de direction	2
Chargée de projets	1
Conseillère en action communautaire	3
Educateur	3
Travailleur social	1
Travailleur social hors murs	1
Travailleuse sociale	2

NOTE DE SYNTHESE à l'attention de la commission des finances
Direction des ressources humaines – FORMATION 2011

1. Participation



Depuis 2004, on relève une augmentation de 103% de la participation, toutes formations confondues.

2322 différentes personnes se sont formées en 2011, dont les employé-e-s de la Police municipale et le SIS. En effet, hormis les formations proposées dans le cadre de leurs écoles « métier » internes, ces services bénéficient du programme de formation de la Ville (informatique, management, communication écrite et orale, gestion de projets, formations externes générales, formations santé sécurité, formations sur mesure, permis de conduire (OACP-formation continue obligatoire des chauffeurs poids lourds) ou d'utilisation de petits engins (élévateurs, palans, arrimage...)). Il en va de même pour les apprenti-e-s qui en dehors des cours interentreprises obligatoires organisés par les associations professionnelles suivent des cours du programme de la Ville spécialement organisés pour eux.

En 2011, la progression de la participation est significative. Elle s'explique par les nouvelles dispositions statutaires garantissant un droit à la formation identique pour les personnes à plein temps et à temps partiel, par la migration à Office 2010 qui a nécessité la mise en place de formations spécifiques pour les employé-e-s de la Ville, par la visibilité de l'offre de formation (exigence de la certification EduQua), par la mise en production du nouvel Intranet formation et les inscriptions en ligne, par une demande accrue des services en matière de formation sur mesure (la spécificité des diverses entités et des projets nécessite une formation ciblée et pragmatique intégrant les problématiques, les contextes particuliers, les nouvelles formes d'organisation du travail et la mise à niveau des compétences collectives).

2. Coûts moyens

Tous types de formations confondus (programme Ville / Intranet, formation externe et sur mesure hors coaching/accompagnement)

Coût moyen d'un jour de formation pour une personne : 230.70 CHF

Formations du programme Ville (programme Ville / Intranet) :

Coût moyen d'un jour de formation (pour 9,5 personnes en moyenne) 1'479.30 CHF

Coût moyen d'un jour de formation pour une personne : 155.85 CHF

Formations externes (HES, UNI, IFAGE, UOG, institutions spécialisées,...) :

Coût moyen d'un jour de formation pour une personne : 271.00 CHF

Formations sur mesure :

Coût moyen d'un jour de formation (fourchette de 5 à 14 personnes) : 3'453.40 CHF

Coût moyen d'un jour de formation pour une personne : 350.05 CHF

Formation coaching :

Coût moyen d'un jour de coaching (une ou plusieurs personnes) 2'197.80 CHF

3. Répartition 2011 des coûts par département et type de formation

Département	Total	Guide / programme annuel Ville	Sur Mesure, Coaching & Accomp.	Externes
1 - DFL	334'156*	196'374*	77'173	60'609
2 - DCA	87'061	35'302	19'183	32'576
3 - DCS	380'386	116'943	135'591	127'851
4 - DEUS	701'188	134'570	394'595	172'023*
5 - CSS	166'117	58'628	79'264	28'225
Autorités	56'674	13'655	13'608	29'412
	1'725'583	555'473	719'413	450'697

La rubrique « Total » ne prend pas en compte les cours interentreprises des apprenti-e-s dispensés par les associations professionnelles, les frais de repas, de matériel de cours et la plateforme de formation SAP utilisée pour des raisons de confidentialité des données.

Ce « Total » est ensuite réparti entre les différents types de formation (Guide, Sur Mesure, Coaching & accompagnement et formations externes).

La formation GANP (management des absences non planifiées) et la formation des cadres (CAS HESGE) sont comptabilisées dans la rubrique « Sur mesure ».

* = Attention, dans le total du DFL sont imputés les frais relatifs aux communes et autres clients externes (SIG, Fondation Grand Théâtre, Etat GE, Fondation des Evaux). Ces prestations sont refacturées (91'050 CHF en 2011).

* = A noter que dans le département DEUS, les perfectionnements informatiques de la DSIC et la formation continue du SIS sont incluses dans cette somme.

Annexe : nombre de sessions par type de formation en 2011



Nombre de sessions par type de formation en 2011 (749 sessions)

1. Formations externes (perfectionnements HES, UNIGE, IFAGE, UOG,)

En général pour une personne, plus rarement pour tout un groupe

Bibliothéconomie, médiation documentaire et muséale

Autour De L'oralité 1
 Cartes et plans en bibliothèque : identifier, décrire, valoriser et conserver un fonds cartographique 1
 Cinéma et jeunes publics en bibliothèque 1
 Comment présenter des romans à des jeunes et à des adultes 1
 Comment raconter une histoire ou la magie du conte 1
 Formation Concerto 1
 L'animation Multimédia En Bibliothèque Pour La Jeunesse, Module 3 1
 Le marquage des œuvres, principes et méthodes 1
 Le Polar Nordique 1
 Les Adolescents Et Internet 1
 Les documentaires : quelle place pour les ouvrages documentaires dans la construction des savoirs à l'heure d'internet ?
 Les périodiques électroniques: Introduction générale et enjeux 1
 Les Romans, Niveau Repères: Accompagner Les Parcours De Lecture Des Jeunes 1
 Lire à haute voix 1
 Littérature orale et lutte contre l'illettrisme 1
 Livre ancien et moderne: voc., description, repérage, identification 1
 Spécialiste en information documentaire - Bilingue français/allemand 1
 Utilisation de Facebook dans une bibliothèque de lecture publique 1
 Violence, Adolescence Et Littérature (Mangas, Romans, BD...) 1
 Evaluation de projets muséaux 1
 Les adolescents au Musée 1
 Promouvoir une institution culturelle 1

Finances, juridique

22ème Journée de droit du travail 1
 4ème Journée Romande de la location immobilière 1
 6ème Colloque ASDPO - Droits fondamentaux dans la fonction publique 1
 Audit Interne - Eclairages sur quelques thématiques d'actualité 1
 Brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité 1
 Certificat de formation continue en contrôle de gestion 1
 Comptabilité II / Renforcement 1
 Conférence techniques de business analyse 1
 Demi-journée marathon de formation continue - Ordre des Avocats 1
 Diplôme fédéral d'expert en finance et controlling (2010 - 2012) 1
 Droit du travail session 4 1
 How to define and formalize winning purchasing strategies 1
 Introduction à l'économie immobilière 1
 Journée de droit du travail 1
 Journées suisses du droit de la construction 2
 La responsabilité de l'Etat - Journée de droit administratif 2011 1
 Le procès en responsabilité civil 1
 Les litiges en droit des biens culturels 1
 Les servitudes et les cédules hypothécaires à la lumière des nouvelles dispositions du Code civil 1
 Les sprints de l'immobilier 2011 1
 Marché publics 2011 1
 Propriété intellectuelle et contrats 2
 Protection Des Données : Questions Pratiques Et La Rédaction Des Contrats 1
 Réseaux sociaux et univers virtuels: Quels risques juridiques pour les entreprises ? 1

Annexe 4



VILLE DE
GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

SLA et contrats de service 1
Swiss GAAP RPC/RPC 21 1
Systèmes de Contrôles internes 1
XIème Marathon de formation continue de l'Ordre des Avocats de Genève 1
XIIème demi-journée Marathon de formation continue de l'Ordre des avocats, Genève 1
XIIIème demi-journée Marathon de form. continue de l'ordre des avocats de GE 1

Langues

Allemand conversation (B1/B2) 1
Allemand GZ B2 1
Anglais conversation B1 (petit groupe) 1
Anglais intensif Upper-Intermediate 1 1
Anglais niveau Li / Lii 1
Cours d'allemand spécialisé 1
Cours d'anglais débutant 1
Cours de français 1
Français des affaires I 1

Management, Ressources humaines

Accréditation au test compmetrica tact 1
Assurances sociales 1
Brevet fédéral de formateur d'adultes BFFA 1
Certificat d'assistante en gestion du personnel 1
Certificat et brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines 1
Coaching d'équipe 1
Conduite de projets (Goal direct project management) 1
Conférence espace cadres sups - Piloter dans la complexité 1
Conférence espace cadres sups - Promouvoir une culture d'innovation : le rôle des leaders 1
Congrès RH sur la diversité 1
Cours préparatoires pour l'obtention du brevet fédéral de Spécialiste en gestion de la prévoyance en 1 faveur du personnel
Éthique et mobilisation du personnel en période de changement durable 1
Exécutf en management et action publique (CEMAP) 1
Formation aux processus de groupes et au coaching d'équipe 1
Les réformes de la fonction publique 1
Management de la performance humaine 2
Management des risques 2
Manager une équipe d'auditeurs-trices Internes au cours d'une mission 1
Réussir les écrits de la mission d'audit interne 1
Sécurité Sociale 1

Nature, environnement, développement durable

17ème journée techniques JBF 1
Adaptation et sélection des espèces aux conditions difficiles ou particulières 1
Administration des objets AD-DS et gestion de l'environnement utilisateur 1
Animaux sauvages 1
Construire en bois pour réduire les émissions de CO2 1
Cours de perfectionnement, animaux de compagnie 1
Cours Permis De Trailier 1
Diagnostic d'architecture et regard sur la taille 1
La désacidification de masse: une technique de base pour la préservation 1
La taille de formation de jeunes arbres 1
Le sol, un milieu vivant 1
Les champignons lignivores sur les arbres d'ornement 1
Mise à jour pour titulaires de permis pour l'utilisation de produits phytos 1
Protection Biologique Intégrée 1
Protection des arbres pendant les chantiers (conférence) 1
The conservation of feathers 1



Permis divers engins et machines, OACP

Arrimage des charges 2
Cours de base SDR/ADR Transport de marchandises dangereuses 1
Cours de recyclage SDR/ ADR 1
Cours de recyclage SDR/ADR Transport de marchandises dangereuses 1
Cours Véhicules à Gaz 1
CV 6 machiniste élingueur (machiniste 1), validation d'un permis fraçais / Formation accélérée 1
CV1 Utilisation d'un palan 1 (pont roulant) - cours de base 1
CV3 Obtention du permis de cariste débutant-e (chariot élévateur) 4
CV4 Obtention du permis de cariste expérimenté 1
CV5 Engins de terrassement - permis machiniste 2 1
Permis utilisation pour nacelle 1

Santé au travail 6

Addiction au féminin 1
Analyser les fonctions et les enjeux de la médiation 1
International trauma life support - ITLS 1
Lumière naturelle dans des locaux de travail 1
Prehospital trauma life support - PHTLS 1
Prévention des lombalgies chez les soignants : du constat à l'action 1

Sécurité au travail

Advanced life support - ALS, histoire de coeur 1
Advanced life support - ALS, Pédiatrie (Thème 2010, Date Supplémentaire) 1
Advanced medical life support - AMLS 2
Assistant de Sécurité 3
Cefoca Module 1 1
Cefoca Module 2-3 1
Conduite d'entretien dans le cadre de la sécurité au travail 1
Cours au GESIP (groupe d'études et de sécurité pour l'industrie pétrolière et chimique) 1
Cours de soudure 2
Cours de soudure (MIG, TIG, MAG) 2
Délégué Bpa à la sécurité 1
Diagnostic Amiante 1
Formation de base pour assistant de sécurité 1
IRATA level 1 1
Journée de la SSST 1
Journée De Présentation De Cas du GRMHST 1
Journées d'information pour électriciens d'exploitation 1
L'analyse des accidents par la méthode de l'arbre des causes 1
La gestion du patient agressif 1
Sécurité incendie par la construction 1
Travaux en hauteur 1
Utilisation de la tronçonneuse 1

Social

CAS De Praticien Formateur - Santé social 1
CAS HES SO De Praticien Formateur Genève - Santé sociale 1
EECERA - Education Dès La Naissance, etc 2
Journée De Supervision Aux Groupes D'écoute De Parole Et De Lien 1
L'animation de groupes d'écoute, de parole et de lien 1
Médiations de conflits-spécialisation dans le champ familial 1
Relations interculturelles module 3 1
Service des prestations complémentaires 1

Systèmes d'information et de communication

Active directory domain service 2008 environnement and mnging OU with GPO 1
Adobe Acrobat Professionnel 1
Adobe Illustrator 1
Assistance FME - ArcGIS 1
Autocad 2011 (pour 3 à 5 collaborateurs) 1



VILLE DE
GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

Autocad 2D Initiation 1
Autocad 3d 1
Autodesk Revit 2011 1
Bien Préparer Un Brief Aux Graphistes 1
Certification Typo3 1
Communiquer efficacement avec les médias 1
Formation Arcgis Desktop - Niveau 1 1
Formation eclipse RCP 1
Formation Lotus - Thématiques Web services 1
In Design - Mise en page 1
Installing and configuring Windows 7 1
Invitation à la suite Adobe (photoshop C54 lu désign) 1
ITIL Foundations V3 + Certification 1
La journée de la veille technologique 3D 1
Les réseaux sociaux (facebook, twitter,...), un nouveau support de communication 1
Macintosh initiation et pratique 2
MCAFEE E-POLICY ORCHESTRATOR V4.6 EXPERT 1
Photoshop 1
Pré-Triage nouvelle directives sur les fiches SAP 1
Premier pas avec MAX / MSP 1
Premiers pas avec Max / MSP 1
Réussir son référencement sur le web 1
RH436 Red Hat Enterprise Clustering and Storage Management 1
RH437 Red Hat Enterprise Clustering and Storage Management + EX436 1
Scripts de géotraitement ArcGIS avec Python 1
Séminaire Média: Interviews pour la radio et la télévision 1
Service-now - Advanced admin training 1
Services de fichiers et d'impression sur Windows 2008 R2 1
Spécialiste en médias sociaux et communauté en ligne 1
Spécialiste en médias sociaux et communautés en ligne 1
Théorie & technique de la communication écrite 1
Vsphere: Install, configure & manage V5.0 1
XPages sous Domino 8.5 1

Développement professionnel

Bilan de compétences (bon pour suivi - complément au premier module) 1
Cellule d'entraide 1
Certification Cia 1
Certification Hermes Swiss Project Team Professional 2
Concours Et Mandat D'étude Parallèle 1
"Savoir répondre" par mail 1

Techniques de travail

Achat et Approvisionnement 1
ADB Warp level 2 1
Automates programmables Niveau 1 1
Bordelais 1
Brevet Fédéral d'officier de l'état civil 1
Brevet Fédéral d'officier de l'état civil - Examens 1
CFC Ebéniste 1
Clay Paky: Alpha profile 1500 2
Construction routière et technologie des enrobés bitumineux 1
Cours avolyte 1
Cours de base CLP 1
Cours de base Tadetak béton cire 1
Cours hydraulique - Installations Scéniques GTG 1
Cours standards Crb - Bases - pratique 1
Cours standards Crb - Pratique 1
Eclairage en vidéo 1
Emploi et usage de la colle Funori en restauration 1
EPS Vision 1
Formation continue pour les concierges d'immeubles 1
La manipulation des bions culturels 1



Lösungsmittel in der Papierrestauration 1
 Modelage académique d'après modèle (plâtre) approche 3D taille directe 1
 Modélisation Des Réseaux D'assainissement, D'eaux Pluviales Avec Mike Urban 1
 Outil D'évaluation Economique Des Mesures De Lutte Contre Le Bruit 1
 Outil du formateur occasionnel 1
 Prise de vues photographiques 1
 Processus et procédures 1
 Pyrotechnie d'intérieure 1
 Rédaction d'écrits professionnels 2
 RH442 Red hat enterprise system monitoring and performance tuning 1
 RH443 Red hat enterprise system monitoring and performance tuning + Ex442 1
 Saia Pcd: "Automatisation du bâtiment" et "technologie S-Web" 1
 Sijkm-Tagung 2011 1
 Solutions D'éclairage Avec Led 1
 Stage de formation coupe brushing 1
 Stage de reliure - Atelier Dolphine Dejean 1
 Suivi énergétique 1
 Techniques de prise de notes et rédaction de procès verbaux 1
 Trucs et astuces pour améliorer les compétences métiers des guides conférence 1
 Xliith IADA Congress Berne 2011 1
 Achat et entretien de machines de chantier avec filtres à particules 1

2. Programme de formation Ville de Genève (Intranet /guide formation)

Ces séminaires sont tous interdépartementaux, certains sont destinés aux apprenti-e-s (hors cours interentreprises obligatoires organisés par les associations professionnelles)

Communication écrite et orale - Négociation

Bien communiquer dans le cadre professionnel 5
 Communiquer autrement I 4
 Communiquer autrement II 3
 Ecrire avec plaisir - Atelier pratique avec PC 2
 Ecrire pour le web 3
 Initiation à la médiation urbaine 2
 L'accueil, un état d'esprit 2
 Mieux communiquer avec le public 2
 Mieux rédiger et enrichir son vocabulaire 4
 Outils pratiques pour faire face adéquatement aux incivilités 1
 Parler en public 2
 Prévention et gestion de la violence en situation professionnelle 1
 Procès-verbal et compte-rendu de réunion 2
 Savoir conduire une négociation 1
 Sensibilisation à la médiation 1

Développement durable

100 % d'énergies renouvelables en 2050 2
 AIMP III - Achats durables et AIMP 1
 Compétences achat et AIMP en Ville de Genève 1
 Eco-nettoyage 2
 Ecogestes 3
 En ville à vélo - Cours de conduite cycliste 1
 Le B.A.-BA des Engagements d'Aalborg 2
 Vélo à assistance électrique (VAE) 1

Développement personnel et professionnel

Bien préparer sa retraite et la vivre pleinement 6
 Bilan de compétences : première approche 2
 Cellule d'entraide 1
 Intelligence émotionnelle au travail 3
 Maîtrise de son entretien périodique, une opportunité d'être reconnu-e et valorisé-e 1

Annexe 4



DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

Piloter ma carrière à 45 ans et + 2
Prendre du recul 3
Préparer son entretien statutaire 1

Formations SIS

Management et commandement niveau 1 - Spécial SIS 2
Management et commandement niveau 2 - Spécial SIS 5
Management et commandement niveau 3 - Spécial SIS 1
Management et commandement niveau 4 - Spécial SIS 1

Informatique

Migration - Conférence sur les nouveautés Office 2010 15
Migration - Conférence sur les nouveautés Office 2010 - Groupe pilote 2
Excel - bases de données 4
Excel - consolidation 2
Excel - cours de base 5
Excel - fonctions avancées 2
Excel - graphiques 2
Excel - macros 3
Excel base et avancé - Apprenti-e-s 2011 1
Internet / Intranet 2
Lotus Notes V8.5 - Cours de base 7
Migration MS-Office 2010 et ses nouveautés 3
Nouveautés MS-Office 2010 par la pratique 79
Nouveautés MS-Office 2010 par la pratique - Groupe pilote 6
Photoshop CS3 vs Eléments - cours avancé 1
Photoshop CS3 vs Eléments - cours de base 1
PowerPoint - Cours de base 5
SAP I - Introduction à SAP en Ville de Genève 6
SAP II - Utilisation des rapports et notions élémentaires de comptabilité financière et budgétaire 6
SAP III - Les achats dans SAP (fournisseurs) 3
SAP IV - Gestion des ventes (clients) 3
SAP V - Ressources humaines 3
SAP VI - Contrôle de gestion en Ville de Genève 2
Windows XP ou Windows 7 - cours de base 2
Word - cours de base 2
Word - gestion de longs documents et publication 2
Word - publipostage 2
Word - tableaux 2
Word base et avancé - Apprenti-e-s 2011 1

La Ville, son organisation, ses valeurs

AIMP I - Introduction aux marchés publics 1
AIMP II - Atelier de perfectionnement 2
Aménagements urbains 1
Budget et comptabilité en Ville de Genève 1
Fonctionnement politique et valeurs de la Ville de Genève 2
Le contrôle de gestion en Ville de Genève 2
Le contrôle interne en Ville de Genève 2
Les rencontres de la DRH 1
Les rencontres de la DSIC 3

Management

Conduite de l'entretien périodique, un acte de management de la performance humaine 2
Conduite de l'entretien statutaire 2
Droits, devoirs et responsabilités des cadres 2
Evolutions, mutations, comment porter les transformations ? 1
Fixation d'objectifs et délégation 1
La communication comportementale, pilier du management - niveau II 1
Manager son temps et ses priorités 1
Piloter un entretien de recrutement 2
Prendre en main son organisation 1



VILLE DE DÉPARTEMENT DES FINANCES
GENÈVE ET DU LOGEMENT

SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

Recrutement en Ville de Genève 2
Techniques de management 4
Unité et diversité 1

Planification, organisation, techniques de travail

Améliorer ses méthodes de travail 2
Développer ses capacités d'apprentissage 1
Examens sans trac 2
Formation de base en gestion de projet 3
Gestion du temps et efficacité personnelle 3
Introduction à HERMES 3
Lecture rapide 1
Les aspects humains de la gestion de projet 1
Organiser et piloter une séance de travail 2
Portail RH : Gestion documentaire des dossiers du personnel 8

Santé et sécurité au travail

Energie et vitalité à sa place de travail 3
Gérer les problèmes d'alcool dans notre administration 1
Harcèlement moral 1
Les risques psycho-sociaux : des risques "presque" comme les autres ! 2
Premiers secours 5
Réanimation cardio-pulmonaire 2
Sensibilisation sur le thème de l'alcool 1
Travailler en santé ! 1
Une approche ergonomique du travail 1
Utilisation des extincteurs 10
Vers une maîtrise de son stress 3

3. Formations sur mesure

Séminaires destinés à des équipes constituées, pour répondre de manière ciblée aux besoins spécifiques des services, avec analyse des besoins préalable

BGE 2011 - Mieux communiquer avec les usagers-ères 2
BMU 2010 - Ecrire pour les blogs 2
BMU 2011 - Savoir Répondre: Lecture publique 1
CM 2011- Introduction à Windows 7, utilisation du portable et sécurité (y compris introduction à 3Intr@cm)
CM 2011 - Messagerie (Web iNotes, Outlook) 3
CM 2011 - Microsoft Excel 2010 3
CM 2011 - Microsoft Word 2010 3
DC 2009 – GANP - Gestion des absences - 1er volet 2
DC 2009 – GANP - Gestion des absences - 2ème volet 2
DCS 2011 - Conférence concernant le projet de numérisation à la Ville de Genève 1
DEUS 2010 – GANP - Gestion des absences - 2ème volet 2
DEUS 2011 - Formation de base en gestion de projet 3
DEUS 2011 - Séminaire départemental 1
DFL 2011 – GANP - Gestion des absences - 1er volet 3
DFL 2011 - Mise en place du contrôle interne à la Ville de Genève Modules 1 et 2 1
DRH 2011-SAP - Navigation avancée 1
DRH 2011-SAP - Navigation de base 2
DRH 2011 - Réflexion sur les processus de travail 1
DRH 2011 - TDC Sécurité (formation initiale) 1
DRH 2011 - TDC Sécurité (utilisateurs) 1
DRH 2011 - Visio 1
ECO 2010 - Gestion du stress et des situations conflictuelles pour patrouilleuses scolaires 7
ECO 2011 - Excel base 6
ECO 2011 - Initiation à Windows 4
ECO 2011 - Lotus Notes 5

Annexe 4



ECO 2011 - RBS - Communiquer en public 5
ECO 2011 - Word base 4
GIM 2011 - Faire face aux incivilités 4
GTG 2011 - EOS Perfectionnement 2
GTG 2011 - Formation travaux en hauteur pour le personnel technique 1
GTG 2011 - Les dangers de l'électricité 1
MHN 2011 - Accueil du public pour surveillant-e-s temporaires 2
SEEP 2011 - Communiquer avec son équipe - Police municipale - Cadres 6
SEEP 2011 - Interagir avec un public jeune - Police municipale - APM 8
SEEP 2011 - Optimiser la gestion du contact téléphonique - 1ère journée 3
SEEP 2011 - Optimiser la gestion du contact téléphonique - 2ème journée 3
SEEP 2011 - Savoir vendre les prestations de la police municipale 1
SEVE 2011 - GANP - Gestion des absences - 1er volet 7
SEVE 2011 - La gestion raisonnée des arbustes 1
SIS 2011 - Optimiser la gestion du contact téléphonique 3
SJS 2011 - Nouveautés MS-Office 2010 2
SOC 2011 - Renforcement des techniques de négociation et pose d'objectifs ULT 1
SPO 2011 - GANP - Gestion des absences - 1er volet 3
SPO 2011 - Premiers secours et Utilisation d'un défibrillateur 10
SPO 2011 - Sécurité électrique en milieu humide 10
VVP 2011 - Excel base 2
VVP 2011 - Initiation à Windows 2
VVP 2011 - Lotus Notes 2
VVP 2011 - Sécurité contrôleur du domaine public (Self-défense) 1
VVP 2011 - Techniques de rédaction 2
VVP 2011 - Word base 2

Management HESGE (sur mesure)

Formation certifiante des cadres (Certificat d'advanced studies)

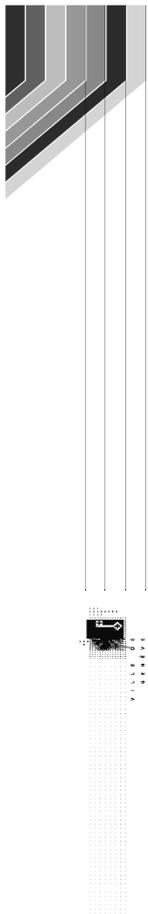
Cursus interdépartemental

Leadership organisationnel - Transformer - Edition 3 1
Leadership organisationnel (CAS) - Inspirer - Edition 2 1
Management de proximité - Encadrer - Edition 4 1
Management de proximité (CAS) - Optimiser - Edition 2 1

4. Coaching – Accompagnement (pour une ou plusieurs personnes)

Ces coachings sont individuels ou collectifs

ARC 2011 – Coaching xxx 1
DFL 2011 - Accompagnement xxx 1
FUN 2011 - Accompagnement xxx 1
GTG 2011 - Coaching Mime xxx 1
LOM 2011-Coaching M. xxx 1
MAH 2011 - Coaching organisationnel xxx 1
SIS 2011 - Accompagnement Convergences 1
SIS / CECOFOR - Accompagnement xxx* 1
LOM 2011 - Accompagnement xxx 1



Département des finances et du logement
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

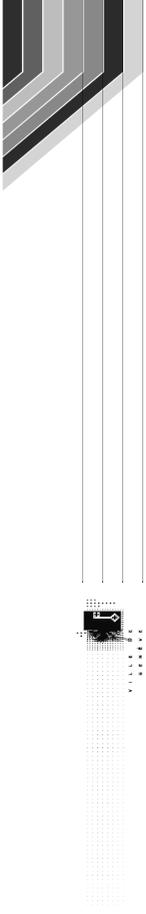
Présentation de
l'Unité psychologie du travail

Maude Rime



La souffrance au travail existe ! Les causes peuvent être multiples et les conséquences humaines, sociales et financières importantes.

En tant qu'employeur d'envergure, la Ville de Genève a décidé de renforcer la santé et le bien-être de ses employé-e-s à leurs places de travail

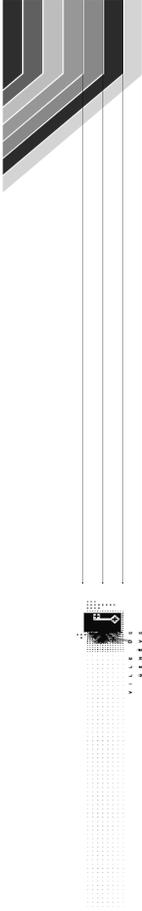


Pour ce faire, elle s'est donnée les moyens de développer une unité spécialisée en mesure de proposer à l'ensemble de son personnel :

- **Soutien**
- **Accompagnement**
- **Solutions**

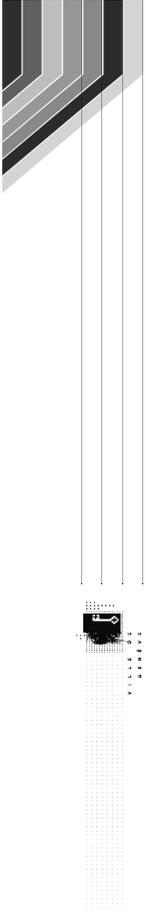
afin de :

- ⇒ **Prévenir** les causes de la souffrance
- ⇒ **Promouvoir** la santé
- ⇒ **Protéger** la personnalité

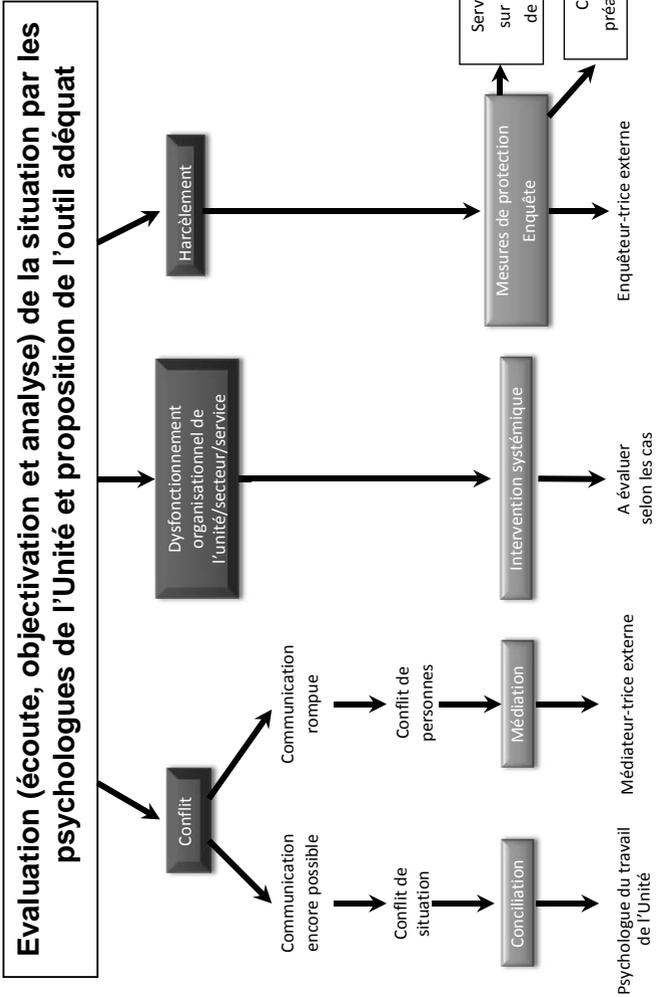


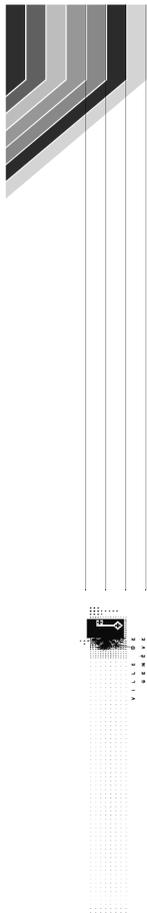
Principales missions de l'Unité psychologie du travail :

1. Gestion des **conflits** et atteintes à la personnalité
2. Gestion des **absences** non planifiées (GANP)
3. **Réadaptation** professionnelle

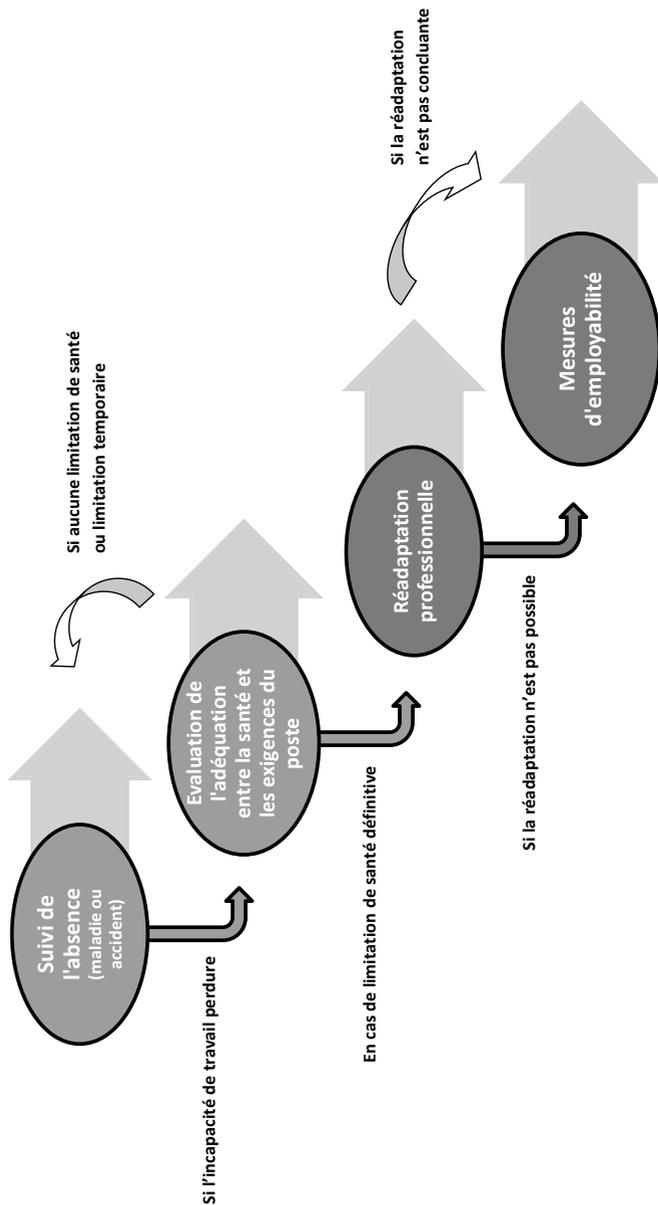


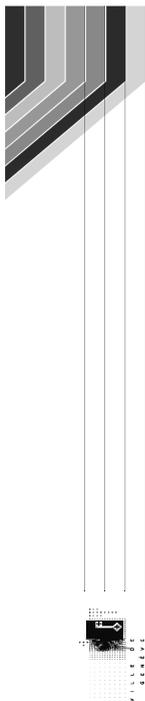
1. Gestion des conflits et atteintes à la personnalité :





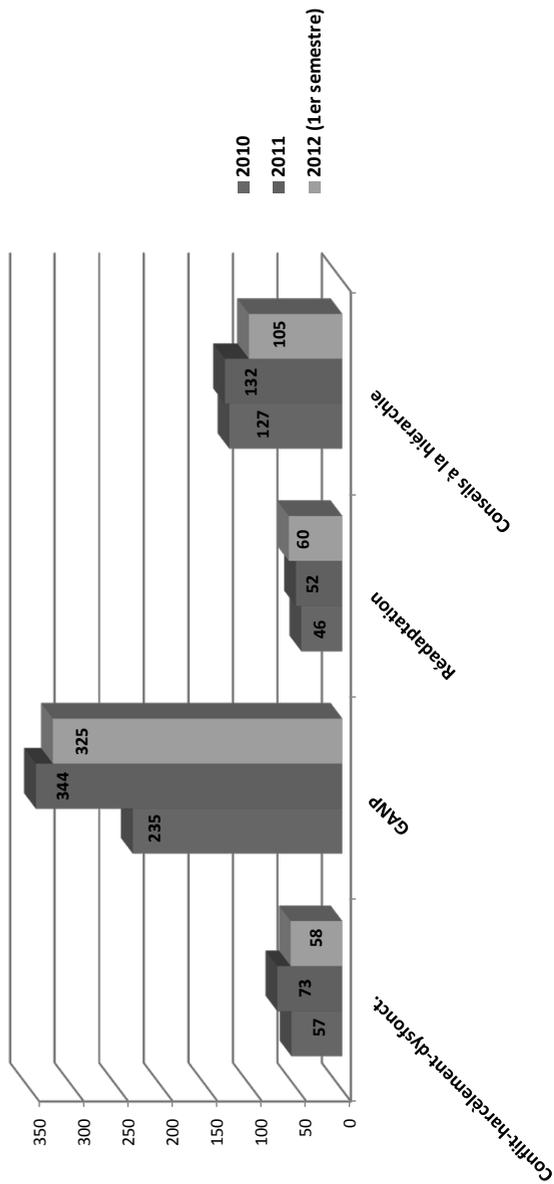
2. GANP et 3. Réadaptation professionnelle (appliquée à l'incapacité) :

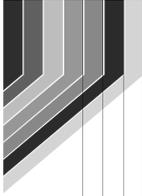




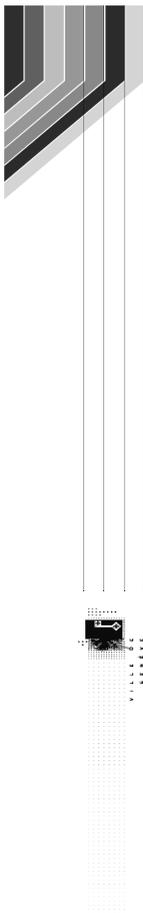
Quelques chiffres:

Nombre d'interventions de l'Unité psychologie du travail par types de problématiques

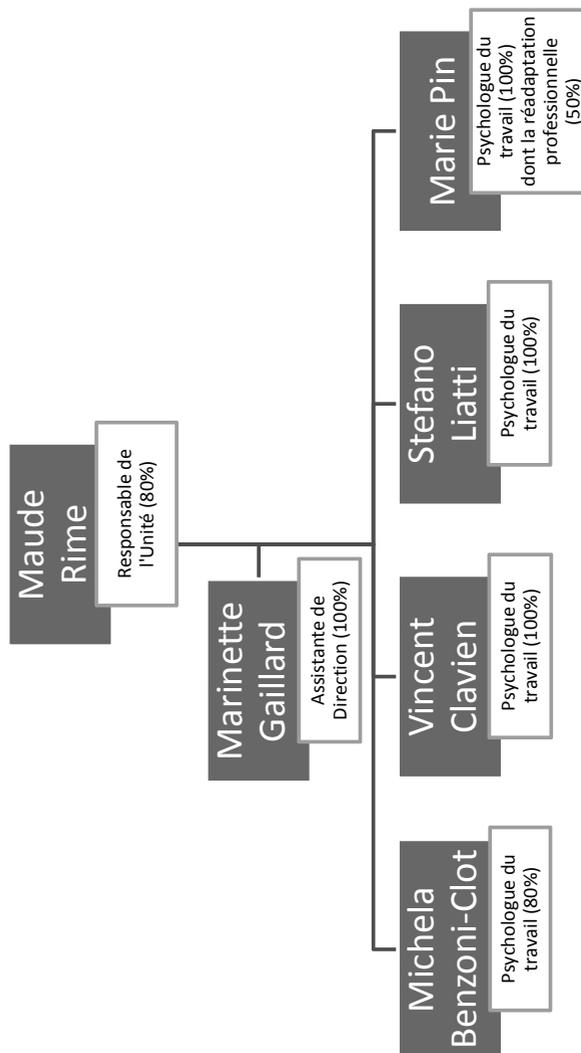




Un milieu de travail sain :
Une bonne affaire



Annexe: composition de l'Unité psychologie du travail



M. Jean-Charles Lathion (DC). Je voulais intervenir pour rendre le Conseil administratif attentif aux ressources humaines de la Ville de Genève. Au niveau factier, il me semble que leur direction est un service technique sans guère d'influence sur le fonctionnement général des ressources humaines dans l'administration municipale. Et cela pose un réel problème.

C'est bien joli de pouvoir calculer le taux d'absentéisme ou le nombre de malades et de cas psychologiques en Ville de Genève, mais ces données ne servent pas à grand-chose si leur connaissance n'est pas suivie de mesures dans les différents services. Le Conseil administratif pourrait prendre les choses en main et revoir sa politique: il me semble qu'il y a des responsables des ressources humaines dans chaque département, mais que le magistrat y fait la loi, finalement, sans réelle politique bien affirmée des ressources humaines. En tout cas, je ne l'ai pas sentie... Je connais le cas de certains services, que vous connaissez aussi, où la situation pourrait depuis des mois. Nous aimerions donc qu'une véritable politique des ressources humaines amène des solutions pour ces situations-là.

M^{me} Martine Sumi (S). Je remercie M^{me} Marie-Pierre Theubet pour son excellent rapport, enrichi par la présentation de l'Unité psychologie du travail de la Direction des ressources humaines, qui a apporté beaucoup d'informations intéressantes sur la gestion de la souffrance sur le lieu de travail.

Chers collègues, le Parti socialiste vous invite évidemment à prendre acte de ce bilan social des ressources humaines pour l'année 2011 et il rappelle que, forte de plus de 4000 employés et employées, actifs et actives dans 250 professions différentes, l'administration municipale représente un corps salarié varié et en évolution constante. L'année 2011 a été une année charnière, marquée par la mise en œuvre du nouveau statut du personnel, ce qui a nécessité un important travail d'adaptation des procédures en vigueur au sein de l'administration municipale. La gestion des ressources humaines est toujours plus efficace et professionnelle.

D'une manière générale, le personnel se sent reconnu et valorisé, les compétences sont utilisées au bon endroit, tandis que le travail est piloté par des outils simples et efficaces. Le dialogue, le management participatif et la force de l'intelligence collective font partie des valeurs clés sur lesquelles la gestion des ressources humaines de la Ville de Genève repose. Le bilan social 2011 reflète bien le souci constant d'améliorer les conditions de travail sous l'angle de la santé, de la sécurité ou de l'aménagement du temps de travail. Il illustre une volonté de promouvoir une réelle parité entre les femmes et les hommes ainsi que le développement des compétences, qui se lit entre autres choses dans une offre de formation continue diversifiée, continuellement adaptée aux besoins du terrain et du personnel.

De ce fait, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à prendre acte du bilan social des ressources humaines 2011.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je remercie tout d'abord la rapporteuse pour son travail, qui nous permet de discuter.

Je note que beaucoup d'efforts sont faits par la Ville de Genève en ce qui concerne les ressources humaines. Cette Unité psychologie du travail, que nous avons auditionnée, est une nouveauté pour moi: je n'avais encore jamais vu ça dans une entreprise, ni même à l'Etat. N'en fait-on pas un peu trop? C'est la question qu'on peut se poser. On voit cependant que beaucoup d'efforts sont accomplis pour prendre en charge les différents problèmes psychologiques, au sens large du terme, du personnel de l'administration. Tant mieux, peut-être, puisque c'est apparemment une nécessité.

J'aborde maintenant la problématique que vous attendez tous: celle des frontaliers, qui figure dans le rapport. Il est vrai qu'il n'y en a pas énormément en Ville de Genève: 150 personnes sur 4000 employés. Cela dit, entre 2009 et 2012, ce chiffre a triplé. Mesdames et Messieurs, j'attire simplement votre attention sur ce thème qui est central pour nous. Nous ne pouvons plus nous permettre de continuer dans cette direction. Ceux qui lisent les statistiques le savent bien: il y a aujourd'hui 88 683 frontaliers à Genève. Et cette courbe continue d'augmenter: il y en a eu 4000 de plus en 2014.

Cela ne me gênerait pas si nous étions en contexte de plein-emploi. Or, nous en sommes loin, à Genève: si la moyenne suisse du taux de chômage est à 3,3%, sauf erreur, elle atteint 5,5% à Genève. C'est presque le double. Par conséquent, nous ne pouvons pas accepter cette situation. Il faut d'abord s'occuper de ceux qui sont inscrits au chômage et qui cherchent un emploi, ainsi que de ceux qui n'ont plus droit aux prestations et dont on ne considère pas qu'ils sont chômeurs, mais qui restent des demandeurs d'emploi – et, alors, le taux n'est pas loin de 10%. Vous pouvez voir ce chiffre dans le bulletin de l'Office cantonal de la statistique. On ne parle pas de ces personnes! Dans le cadre des discussions tenues au Conseil municipal, également abordées par le projet de délibération PRD-40, que vous refusez obstinément de traiter ici, Mesdames et Messieurs, peut-être parce que vous avez peur de la vérité, la Ville nous dit qu'elle s'adresse à l'Office cantonal de l'emploi lorsqu'elle ouvre un poste. Ce n'est pas suffisant! D'abord parce que nous n'avons aucune garantie qu'un chômeur sera choisi à compétences égales – un domaine qui reste très subjectif. C'est déjà une première chose. Il y a aussi tous ceux qui ne sont pas ou plus inscrits au chômage, mais qui sont des sans-emploi. On ne s'en occupe pas, faute de savoir où ils sont, étant donné qu'ils ne sont inscrits nulle part. Evidemment, personne ne leur demandera s'ils veulent un poste dans l'administration.

Nous devons être attentifs à cette problématique. Nous y veillerons comme nous l'avons fait depuis 2011 et comme nous continuerons de le faire aujourd'hui, demain et durant la campagne électorale. Nous voulons absolument qu'on privi-

légie les habitants de Genève à la recherche d'un emploi avant d'aller chercher un nouveau frontalier.

M. Pierre Gauthier (EàG). Le bilan porte sur 2011, le rapport date de 2013 et la discussion se tient en 2015... Bon. Je passe à la ligne suivante de mon intervention.

Je profite de ce rapport sur le bilan social des ressources humaines pour poser une question – intéressante, je crois, Monsieur Sormanni – au Conseil administratif. Celui-ci est responsable de la santé du personnel de l'administration. Or, l'âge de la retraite du personnel a été repoussé de deux ans, ce qui a des implications sur un certain nombre d'employés, notamment en regard de la pénibilité du travail dans certaines professions. J'aimerais savoir où en sont les négociations à ce sujet; d'après mes informations, elles sont au point mort, alors qu'elles ont des conséquences très importantes sur la qualité du travail fait et, bien évidemment, sur la santé du personnel.

Nous ne reviendrons pas sur un bilan fait en 2011 alors que nous sommes en 2015. Néanmoins, un certain nombre de questions très importantes, de nature sociale, me semblent appeler des réponses du Conseil administratif.

M. Daniel Sormanni (MCG). Juste trois mots. J'entends bien ce que M. Gauthier vient de nous dire. Décidément, on est dans le dialogue... D'accord, il y a des emplois plus difficiles que d'autres, par exemple au SEVE ou au SIS, et dont je reconnais la pénibilité. Mais je crois quand même que l'administration municipale est bien lotie par rapport à la situation de ces mêmes métiers dans le privé.

Une voix. Comparaison n'est pas raison!

M. Daniel Sormanni. Comparaison n'est pas raison, je vous l'accorde; je n'ai pas dit qu'il fallait se montrer plus dur avec les personnes concernées. Mais faut-il encore en rajouter une couche? Les fonctionnaires travaillent trente-neuf heures par semaine, enfin quarante heures, mais la dernière est transformée en jours de congé, et ils partent à la retraite à 62 ans, du moins jusqu'à ce que le Conseil administratif décide enfin de déposer une proposition à ce sujet. La majorité de la population est largement en dessus, notamment à l'Etat, maintenant. Il faut savoir raison garder et je ne veux pas aggraver leurs conditions de travail, mais les employés de la Ville de Genève sont bien lotis. On prend bien soin d'eux. J'en suis ravi, mais il n'est pas nécessaire d'en faire davantage.

Dans certains services de l'administration, pas partout, on remarque que le taux d'absentéisme défie toute concurrence. C'est peut-être là que l'Unité psychologie du travail est intéressante, mais j'invite la Direction des ressources humaines à travailler à le réduire. Une expérience pilote avait été menée à l'époque par M. Mugny, au département de la culture, et elle avait donné quelques résultats. Il serait peut-être utile d'étendre cette expérience assez positive, en accélérant le rythme, car on a parfois l'impression que les réformes dans l'administration municipale avancent à la vitesse d'un escargot qui a tiré le frein à main – passez-moi l'expression. Cela date de M. Mugny, autrement dit une législature! Il faudrait accélérer car, en dépit des bonnes conditions de travail dont les employés de l'administration municipale bénéficient, et j'en suis ravi, le taux d'absentéisme montre qu'il y a un malaise qu'il faut résoudre. Mettons le turbo!

M. Marc-André Rudaz (UDC). Nous sommes en train d'étudier le bilan social 2011. C'est extraordinaire! Je n'ai pas l'heure, mais nous sommes bien en 2015? (*Remarques.*) Pour moi, le bilan social 2011 relève du passé. Ce qui m'intéresse, c'est ce qui se passe aujourd'hui dans les ressources humaines, au niveau des employés et du fonctionnement global de notre Ville de Genève. L'année 2011, je n'en ai plus rien à faire.

Cela dit, je m'inquiète du nombre de contentieux que la Ville de Genève doit gérer avec ses avocats, et qui l'opposent à des employés de la Ville, pour des raisons X ou Y, justifiées ou pas. Une Ville qui prétend toujours défendre les intérêts des employés et des ouvriers et qui connaît tellement de conflits sociaux internes, au point qu'il faut prendre des avocats, cela nous fait grand souci! Nous devons nous pencher là-dessus par la suite. Moi qui ai travaillé dans une entreprise privée très dure, où on a éjecté la moitié du personnel, je trouve la situation inadmissible.

De plus, je serais curieux de connaître le nombre de personnes aux ressources humaines par rapport au nombre d'employés. Dans la banque pour laquelle j'ai travaillé précédemment, une entreprise capitaliste, il y avait une personne pour 250 employés...

En outre, je me demande qui engage le personnel. Les ressources humaines? Le chef de service? Le magistrat? Que se passe-t-il dans notre Ville? Moi-même, en tant que conseiller municipal, je ne le sais pas. Je crois que le système est décentralisé, mais nous ne sommes pas d'accord avec ça si c'est pour laisser aux roitelets de service la possibilité de faire ce qu'ils veulent avec leurs petits copains.

Il est pris acte du bilan social des ressources humaines 2011.

- 6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 21 février 2012 de MM. Morten Gisselbaek, Christian Zaugg, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Pierre Vanek, Pierre Rumo, Pierre Gauthier, M^{mes} Brigitte Studer, Maria Pérez, Salika Wenger, Maria Casares, Vera Figurek, Nicole Valiquer Grecuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado et M. Grégoire Carasso: «Oui à l'extension d'une gare! Non à la destruction d'un quartier!» (M-998 A)¹.**

Rapport de M. Christo Ivanov.

La motion M-998 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du 21 février 2012. La commission l'a traitée les 12 et 19 juin 2012, 4 et 18 septembre 2012, 2 et 16 octobre 2012, et le 13 novembre 2012, sous la présidence successive de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle et de M. Vincent Schaller.

Rappel de la motion

Considérant:

- la nécessité d'augmenter le transport ferroviaire dans le cadre du développement de l'agglomération et des mesures Rail 2030;
- les discussions entre la Ville de Genève, l'Etat de Genève et les Chemins de fer fédéraux;
- la nécessité de maintenir un nombre élevé de logements sociaux en zone urbaine;
- l'importance d'un centre-ville convivial avec le maintien de ses quartiers populaires ayant marqué l'histoire et le développement de Genève;
- le besoin d'un projet visionnaire pour un développement qui, à terme, ne se satisfera pas de deux voies supplémentaires;
- la possibilité, démontrée dans d'autres villes suisses, d'agrandir une gare sans empiéter sur les quartiers voisins,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à tout mettre en œuvre pour que l'agrandissement de la gare Cornavin ne détruise pas la ville et des lieux d'habitation;

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 4378.

- à prendre les dispositions nécessaires au maintien de la mixité sociale en ville en évitant les déplacements des populations de classes modeste et moyenne vers la périphérie;
- à exiger des Chemins de fer fédéraux de proposer de nouveaux projets d'extension qui respectent les quartiers de la gare et d'étudier de manière approfondie un agrandissement souterrain, ainsi qu'une extension sur les terrains situés au nord de la gare;
- à prendre contact avec le Conseil d'Etat pour qu'il étudie le projet d'implantation d'une gare centrale à Genève, sur un autre site que celui de Cornavin;
- à engager les moyens nécessaires pour inviter les autorités fédérales à développer un réseau ferroviaire véritablement d'avenir en respectant le tissu urbain genevois, y compris dans le développement de ses gares.

Dans son exposé des motifs, la motion M-998 rappelle la nécessité d'augmenter le transport ferroviaire dans la cadre du développement de l'agglomération et des mesures Rail 2030. Elle mentionne les discussions entre la Ville de Genève, l'Etat de Genève et les Chemins de fer fédéraux (CFF).

Elle relève également la nécessité de maintenir un nombre élevé de logements sociaux en zone urbaine afin de maintenir un centre-ville convivial fait de quartiers populaires. Ce projet se doit d'être visionnaire tout en agrandissant, comme dans d'autres villes de Suisse, une gare sans empiéter sur les quartiers voisins.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour que l'agrandissement de la gare Cornavin ne détruise pas la ville et ses lieux d'habitation, de maintenir ainsi leur mixité sociale et éviter les déplacements des classes modestes en périphérie, d'exiger des CFF qu'ils proposent des projets d'extension respectant tout cela, d'inciter le Conseil d'Etat à étudier le projet d'implantation d'une gare centrale sur un autre site que celui de Cornavin, et enfin inviter les autorités fédérales à respecter le tissu urbain genevois dans le développement de son réseau ferroviaire et de ses gares.

Séance du 12 juin 2012

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani rappelle qu'il se bat depuis trois ans sur ce dossier, depuis l'autorisation de construire un hôtel dans le bas des Grottes et deux immeubles locaux. Les CFF se sont alors manifestés et ont racheté tous les terrains ainsi qu'un immeuble, ce que la loi fédérale permet ainsi que d'y faire ce qu'ils veulent pendant trois ans.

Motion: extension de la gare Cornavin

Il rappelle avoir fait recours au projet d'extension en surface de la gare et demandé à la Ville d'étudier le cas. Il précise que le projet des CFF ne serait qu'un «raccourci» de ce quartier à hauteur de 500 millions. Les CFF ont étudié d'autres localisations, gares souterraines sous l'aéroport ou sous la Praille à hauteur de 4 millions qui se concrétiseraient éventuellement en 2030 selon le potentiel d'investissement annuel, ce qui n'est pas possible. Le Canton a donc laissé tomber ces deux solutions. Il ajoute que deux options, gare Cornavin et Montbrillant, ont été abandonnées, l'une prévoyant le quartier des Grottes, l'autre trop onéreuse. Il reste donc deux autres solutions, une option souterraine (Groupe des 500) d'un spécialiste du rail extraordinaire planétairement connu, qui épargnerait les Grottes et améliorerait la cadence du CEVA. Ses services y sont favorables. Il signale ensuite qu'un groupe de pilotage est sur une étude de tunnelier ainsi qu'une étude ferroviaire. Les appels d'offres entreront en septembre et leurs résultats début 2013. Les CFF adhèrent à ce projet et ajouteraient même un troisième, voire un quatrième tunnel.

Questions des commissaires

Un commissaire demande qui va payer le «raccourci». M. Pagani répond que les CFF ont prévu 240 millions de dédommagement, mais que la Ville devra investir progressivement 500 millions dans les aménagements. Le parc des Crottes devra être refait. Le magistrat transmettra les chiffres et précisera la ligne budgétaire exacte de l'étude.

Un autre commissaire demande comment la Ville fera pour arbitrer l'étude du groupe des 500 et celle des CFF.

M. Pagani répond que l'étude aura plusieurs variantes, portant sur deux et sur quatre voies.

Un autre commissaire, encore, note qu'il y a beaucoup de recours qui retardent le début des travaux et demande si les travaux souterrains ne seront pas plus longs qu'en surface et quelle sera la participation de la Ville de Genève, et qui décidera de tel ou tel projet.

M. Pagani répond que les experts reconnus au niveau ferroviaire se trouvent à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), dont le spécialiste, et qu'il espère que celui-ci postulera à l'appel d'offre. Il ajoute qu'il n'a pas connaissance de recours à par celui de la Ville qui a été retiré. Si les CFF abandonnent le projet aérien, la Ville rachètera tous les terrains. Si l'option souterraine est la meilleure, elle sera choisie selon une volonté commune positive de la Ville, des CFF et du Canton.

M. Pagani évoque ensuite les financements du réseau ferroviaire suisse-allemand et signale que le saut-de-mouton estimé à 250 millions devra se faire à Sécheron et que cette somme pourrait être mise dans la solution souterraine.

Un précédent demande comment se fixera la quote-part entre la Ville, le Canton et les CFF.

Le magistrat répond que celle-ci n'a pas encore été définie.

M. Pagani argumente être en faveur d'une solution souterraine, ce qui empêcherait de détruire 380 logements bon marchés qui seraient remplacés par des plus chers.

Après plusieurs intervenants et argumentations, et compte tenu du montant de 790 millions arrêté par les CFF pour la gare, un commissaire demande finalement l'audition de ceux-ci.

Séance du 19 juin 2012

Discussion et délibération de la commission

Audition de M. David Favre, secrétaire général adjoint chargé de la mobilité à la Direction générale de la mobilité (DGM)

M. Favre déclare que ce projet fait couler beaucoup d'encre et que, à partir de 2018, le CEVA pourra être mis en service avec toute une série de prestations supplémentaires. Il précise que l'axe CFF Lausanne-Genève va bientôt être saturé et que, en 2030, le nombre de passagers passera de 50 000 à 100 000 par jour. La gare essaie bien de trouver des solutions mais, dès 2017, aucun train supplémentaire ne pourra rentrer à Cornavin. Dès 2025, si rien n'est fait, les trains devront s'arrêter à Lausanne avec toutes les conséquences dramatiques en découlant. Il rappelle que le bassin genevois est resté le parent pauvre de la Confédération au niveau de son développement. Malgré l'investissement de la Confédération tous les six ans de plusieurs milliards (de 3,5 à 6), et ce dès 2025, les Cantons devront mettre la main à la pâte. Dans ce paquet de 2025, une ligne de 100 millions est prévue pour Genève.

Une ligne est également prévue pour la gare de Lausanne. Genève a su mettre en avant ses enjeux et la nécessité de monter le paquet à 6 milliards de francs, mais Zurich trouve cela inacceptable. La concurrence entre régions est rude. Si Genève loupe le train de 2025, ce serait catastrophique.

M^{me} Künzler s'est déplacée à plusieurs reprises à Berne et les travaux pourraient démarrer en 2022.

Il rappelle que le CEVA sera une première étape et que la solution des CFF sera une option pérenne. La gare Cornavin restera le centre du trafic. Il déclare encore que le Canton n'a pas la compétence de décider pour les CFF et la Confédération des financements dans la gare Cornavin qui est un territoire fédéral.

Il mentionne ensuite que les CFF ont retenu la variante des Grottes et estiment l'impact sur les logements détruits sera moins grand que ce que la Ville préconise. Les CFF parlent bien d'un racommodage de quartier, alors que la Ville imagine un remodelage général derrière la gare.

Il remarque qu'une variante souterraine a été proposée par le Collectif 500 en connexion directe avec le CEVA. Les CFF ont étudié cette variante et ont conclu que sa réalisation coûterait le double (1,7 milliard de francs au lieu de 800 millions de francs). Ces études vont être reprises à zéro et la Confédération va aider Genève à monter le cahier des charges de cette étude; cependant, elle ne mettra pas un franc. Il s'agit maintenant de se battre à Berne pour obtenir ces 800 millions de francs.

Questions des commissaires

Un commissaire revient sur la variante quatre voies plus une en tunnel ou deux voies, variante du Groupe des 500, et demande si la future gare de Châtelaine sera incluse dans le projet.

M. Favre répond que les 800 millions de francs correspondent à une pré-étude pour deux voies supplémentaires. La variante à 1,7 milliard de francs prévoit deux voies souterraines et non quatre. Plus un saut-de-mouton et une trémie pour le trafic fret. Quant à la gare de Châtelaine, elle ne figure dans aucun projet.

Le même commissaire relève qu'il y aura de nombreux problèmes de circulation si la variante en surface est réalisée.

M. Favre répond qu'une étude conjointe, Canton, CFF et Ville de Genève a été faite. Il ajoute que la Ville souhaite aller loin dans le remodelage de l'urbanisation, l'impact serait de 350 logements et qu'il est nécessaire de se poser des questions sur l'interface de la gare qui est une occasion éventuelle pour reprendre l'ensemble. Il évoque la variante des 500 et ajoute qu'il ne faut ni surestimer les coûts ni les sous-estimer.

Le même commissaire remarque que les CFF sont en train de racheter des immeubles dans la zone des Grottes.

Un autre commissaire ajoute que le discours des CFF ressemble à celui du Canton, que celui-ci a pris trente ans de retard et ne prend pas position et que les 800 millions n'existent dans aucun paquet.

M. Favre répond que les 3,5 milliards semblent insuffisants, que la Confédération peut trouver des solutions pour trouver cet argent et que les discussions sur les 6 milliards de francs sont très avancées. La vision est très claire dans le bassin lémanique jusqu'en 2050, le Canton se positionne dans cette perspective et est la

locomotive avec la Confédération dans cette prise de conscience, et non les CFF. Si le projet des CFF était clair, une expertise indépendante ne serait pas nécessaire.

Le commissaire précédent mentionne une raquette prévue dans le plan et demande ce qu'il en est.

M. Favre répond que le Canton va se battre pour cette boucle, mais que le nœud de Châtelaine intervient avant cette boucle.

Une autre commissaire demande si les 240 millions de francs pour rembourser les propriétaires sont inclus dans les 800 millions de francs.

M. Favre répond que tout va être repris et ajoute qu'un montant est prévu dans l'enveloppe pour réparer les impacts. Il ajoute que la Confédération garantit la cohérence du développement du réseau, et que cette réalité aboutit à une situation cruelle qui nécessite 40 milliards d'investissements, et que Zurich a également ses besoins.

La même commissaire déclare ensuite que l'expertise doit être crédible et validée.

M. Favre répond qu'il y aura deux variantes et que l'objectif de cette expertise est bien de parvenir à une solution.

Une autre commissaire remarque que la problématique était similaire avec le CEVA.

M. Favre précise que les Suisses alémaniques comprennent la croissance démographique du bassin genevois, que le Canton doit avoir un rôle proactif en matière ferroviaire, et signale qu'il faut se battre à Berne pour défendre ce projet car, pour Zurich, la Suisse c'est Zurich.

La même commissaire relève qu'il faudrait lier le problème du transport des matières dangereuses à cette question, car Genève rapporte beaucoup d'argent à la Confédération.

M. Favre acquiesce mais rappelle que Zurich donne tout autant et imagine que la Confédération indiquera que, pour les matières dangereuses, il faudra créer un tube indépendant.

Cette même commissaire trouve que Zurich s'est accaparé des moyens alors qu'il s'agit d'un canton de campagne.

M. Favre répond que Genève se défend en rappelant l'importance du bassin lémanique, mais qu'il ne faudrait pas que les hésitations sur la gare Cornavin donnent mauvaise impression.

Une autre commissaire demande s'il ne faudrait pas faire passer les produits dangereux par un itinéraire de traverse et non en surface.

Motion: extension de la gare Cornavin

M. Favre déclare que la Confédération est seule à même de juger car elle ne fait pas n'importe quoi en la matière et qu'il existe des normes très précises. Ce problème spécifique n'a pas été soulevé dans la variante souterraine.

Cette même commissaire demande combien ont coûté les études qui semblent partir dans tous les sens.

M. Favre répond qu'il faut dix ans pour mener un tel projet d'infrastructure, mais que les études ne partent plus dans tous les sens. Les CFF ne fonctionnent pas qu'à l'interne pour ce genre de projet, plusieurs expertises vont être menées, notamment financière, de génie-civil, de faisabilité, et pense que l'EPFL sera parmi les mandataires.

Une troisième commissaire aimerait comprendre la logique de négociation du Canton face à la Confédération et face aux CFF, et également comprendre la logique de la création d'une gare à Châtelaine.

M. Favre indique que le Canton est en accord avec les CFF sur plusieurs points. Rien n'est simple. Le Canton n'est pas compétent au niveau ferroviaire ni au niveau de la gare Cornavin. Les CFF ont conscience qu'ils doivent discuter avec les cantons. La Confédération a des pouvoirs énormes en la matière. Le besoin relève de la mobilité, laquelle dépend du développement de la gare. Le Canton ne devrait pas préférer une variante par rapport à une autre puisque ce n'est pas lui qui finance. Le Canton a besoin de déplacement pour accueillir les habitants et les emplois supplémentaires. Quant aux Grottes, ce sont, d'un côté, des logements détruits mais, de l'autre, 50 000 passagers de plus par jour.

Cette même commissaire remarque que la destruction de ces logements peut être remplacée par des pendulaires.

M. Favre répond par la négative et qu'il est question de construire 350 logements et il se demande si une gare souterraine ne permettrait pas d'avoir une interface plus satisfaisante, et que le débat porte sur un développement en 2025. Les CFF n'apprécient pas le projet de Châtelaine qui représente un arrêt et un sillon de plus, mais garder Châtelaine dans le cadre du développement du RER (réseau saturé entre La Plaine et Genève) serait bien et que, pour ce faire, il faut développer la gare Cornavin.

Un précédent commissaire est effaré de savoir que les travaux ne commenceront pas avant 2022. Et que dix ans d'études pour définir une variante est un délai très long.

M. Favre répond qu'une telle étude ferroviaire nécessite bien dix ans.

Un autre commissaire demande quels sont les délais pour discuter encore à Genève et avoir accès à l'argent de la Confédération avant que celle-ci ne l'exclue s'il y trop de projets concurrents à Genève.

M. Favre répond que la Ville et le Canton ont écrit à la Confédération ensemble pour indiquer la volonté de Genève et que cela a entraîné un effet positif à Berne.

Séance du 4 septembre 2012

Discussion et délibération de la commission

Audition de M. Laurent Staffelbach, délégué de la direction de CFF Infrastructure, chef de projet général Léman 2030

M. Staffelbach rappelle que la gare de Genève est une urgence ferroviaire, ainsi qu'un problème de logement et une bulle immobilière. Les CFF, à Genève (Lancy Pont Rouge), développent 600 logements sociaux qui seront sur le marché en 2020. Aux Eaux-Vives, 360 logements. Les CFF proposent une solution au problème. Le trafic ferroviaire dans le bassin lémanique atteint un stade critique, ainsi que le trafic régional La Plaine-Genève. L'arc lémanique voit deux problèmes, celui de Lausanne et de Genève. Le projet de Lausanne doit encore être avalisé par le Parlement. Comme le Conseil fédéral a prévu une enveloppe de 3,5 milliards de francs pour le tunnel de Kestenberg, rien ne couvre l'extension de la gare de Genève. Il s'agit donc de définir une enveloppe de 6 milliards de francs et, ce qui est déterminant, demeure la maturité du projet. Le Suisse moyen se déplace à hauteur de 35 kilomètres par jour. Genève, contrairement à Bâle, Berne et Zurich, ne dispose pas d'un réseau de transport public suffisant. Genève a du retard. La Suisse romande se développe depuis six ans en termes démographiques et économiques, ce qui dépasse le dynamisme zurichois en raison de sa diversité. Comme le développement économique a surtout lieu au centre des villes alors que le développement démographique se fait en dehors, cela implique un phénomène de pendularité et qu'il serait même possible d'envisager un doublement de la demande en 2030.

La gare absorbera sans difficulté le trafic CEVA à l'horizon de 2018, mais atteindra sa capacité maximum. Il ajoute que créer une gare à la Praille placerait Cornavin au niveau de la gare des Eaux-Vives et impliquerait une gare souterraine. Cette opération coûterait entre 1,6 et 2,3 milliards de francs simplement pour obtenir le terrain nécessaire, et que l'opération se monterait à 6,5 milliards, cette somme correspondant au financement des CFF sur l'ensemble de la Suisse. Ce projet demanderait trente ans de travaux, ce qui paraît un non-sens.

L'emplacement de Cornavin représente donc la meilleure option. Il mentionne qu'une variante aérienne a été étudiée. La variante souterraine nécessite de définir un concept d'exploitation. Une gare dévolue au réseau national suisse devrait permettre de repartir en direction de l'aéroport. Il déclare que la variante du Collectif 500 serait dévolue au trafic franco-valdo-génois, sous le faisceau

Motion: extension de la gare Cornavin

de voies actuelles et que cette gare n'absorberait pas de trafic fret avant 2050. Le prix des métrés proviennent d'une base de données des CFF et le montant articulé s'élève à 1,7 milliard de francs.

Quant à l'option en surface (variante Nord et Montbrillant), cette solution signifie un impact sur le quartier des Grottes. L'extension vers Montbrillant n'est plus retenue. C'est la solution Nord qu'il faut retenir. Deux sauts-de-moutons devraient être installés (à Châtelaine et à Sécheron). Cette stratégie ne prévoit pas d'autre extension en surface après 2050 et se conçoit par étapes finançables. Le coût total de l'option en surface serait de 850 millions de francs couvrant tous les coûts. Deux interventions en surface ont été développées. Dans l'intervention dite image directrice, 350 logements seraient détruits et 300 reconstruits au même endroit.

Quant aux délais, la variante Nord permet une entrée en service en 2025, ce qui est une condition de la Confédération. La version souterraine ne serait pas mise en service avant 2030, pour autant que les financements soient acquis. Aussi longtemps que la Ville de Genève ne sait pas quelle option choisir, le danger subsistera avec Zurich qui pourra arguer que le projet genevois n'est pas abouti.

Les CFF viennent de signer une convention avec Lausanne pour un problème similaire au problème genevois et aimeraient trouver une issue similaire à Genève.

La stratégie de la gare Cornavin, option Nord, est la seule envisageable.

Questions des commissaires

Une commissaire demande à l'égard de la variante Praille si les travaux débutteraient bien en 2030 et soulèvent certains points.

M. Staffelbach acquiesce qu'il serait nécessaire d'attendre le financement fédéral. Quant aux destructions relevées par la commissaire elles seront moindres. Quant à la pente de 40 pour mille, plus raide, en lieu et place d'une pente de 25 pour mille pour un trafic international, son impact serait faible.

Un commissaire relève les trente ans de retard à Genève contrairement à Bâle.

M. Staffelbach stipule que Bâle a un système de transport régional et qu'il est nécessaire de faire la même chose à Genève pour rattraper le retard. Genève possède les quais nécessaires pour accueillir les futurs trains de 400 m. qui seront en service en 2015.

Il est remarqué, par le même commissaire, que le CEVA va dans le bon sens, ce que M. Staffelbach acquiesce. Le CEVA sera mis en service en 2017 et sera absorbé par la gare Cornavin qui, dès lors, ne pourra pas accepter de développements supplémentaires.

Un commissaire relève que le nombre de passagers entre Lausanne et Genève est passé de 2000 par jour à 25 000 en dix ans. Dans vingt ans ce serait 200 000, deux quais supplémentaires seront-ils suffisants?

M. Staffelbach mentionne que la stratégie d'extension du nœud genevois passe par quatre étapes successives et que l'addition des mesures prises permettra de quadrupler le nombre de places assises, sans extension supplémentaire en surface.

Un autre commissaire demande quelle sera l'augmentation des trains vers Genève lorsque le projet de la gare de Lausanne sera terminé.

M. Staffelbach ajoute que ce projet ne vise pas à une augmentation de sa capacité.

Le même commissaire revient sur le saut-de-mouton entre Cornavin et Châtelaine et demande quel est son coût.

M. Staffelbach répond qu'une installation de ce type se monte à 250 millions de francs et qu'elle est indispensable pour un passage au quart d'heure entre La Plaine et Cornavin. Une enveloppe de 96 millions de francs est envisagée pour modifier les hauteurs des quais.

Une commissaire se demande ce qu'il en est des oppositions et de leurs impacts.

M. Staffelbach remarque que les oppositions pourraient aller jusqu'au Tribunal fédéral et précise que les CFF redoutent ce type d'opposition.

Cette même commissaire demande pourquoi les CFF ne proposent pas de remplacer les 70 logements perdus.

M. Staffelbach répond que les logements prévus à la Praille pourraient remplacer ceux perdus aux Grottes, et que les CFF étudient la faisabilité de 50 logements à Châtelaine.

Plusieurs questions sont posées dans le cadre du projet d'agglomération: voies au-delà de la Plaine, liaison entre Thônex et la France, résurgence à Chambésy.

M. Staffelbach précise que la galerie RE venant d'Annemasse sortirait à Chambésy. Le Groupe 500 ne prévoit pas de sortie à ce niveau mais que cette galerie est nécessaire pour absorber le trafic. Le trafic fret continuera à passer en surface car une extension en sous-sol n'est pas prise en compte dans le 1,7 milliard de francs.

Un des commissaires remarque que les logements à Pont-Rouge ne seront pas que du HBM.

Motion: extension de la gare Cornavin

M. Staffelbach répond que les projets Pont-Rouge et Chêne-Bourg sont planifiés par les CFF et le Canton depuis longtemps. Pont-Rouge et Eaux-Vives sont en zone de développement et nécessitent un contrôle de l'Etat sur les loyers, contrairement à Chêne-Bourg. L'opération d'extension de la gare n'est pas une opération immobilière pour les CFF. Le seul terrain acheté serait attribué à l'extension de la gare. Il précise encore que 600 logements sont prévus à Pont-Rouge, 200 en location et 200 en PPE. Le bénéfice de la promotion sera versé au financement du CEVA. Les CFF ne tireront aucun profit de ces opérations. Le bénéfice des CFF de 240 millions de francs le long du CEVA y sera attribué.

Un commissaire souhaite obtenir le détail du calcul des 1,7 milliard de francs ainsi que la convention de 2007 entre la Ville et les CFF.

Une commissaire demande quand seront réalisés les logements derrière la gare et si le coût de ces derniers est inclus dans l'enveloppe.

M. Favre ajoute que les logements de Pont-Rouge arriveront sur le marché avant la destruction du bas du quartier des Grottes. C'est un projet qui va par étape et que c'est à la Ville de Genève de mettre en place une stratégie d'urbanisation.

Un autre commissaire demande quelle sera l'intensification du trafic vis-à-vis de la France.

M. Staffelbach n'a pas la réponse, mais il est possible que Genève connaisse une intensification du trafic TGV.

M. Staffelbach est remercié par le président.

Un commissaire aimerait savoir ce que pense M. Pagani à présent que les études sont terminées.

Un autre commissaire déclare que l'avis de M. Pagani ne changera pas le sien qui consiste à renvoyer le dossier au Conseil administratif.

Une commissaire soutien la demande d'audition du magistrat et dit qu'il est également question d'une proposition, elle aimerait savoir ce qu'il en est de l'étude qui a été lancée.

Une autre commissaire remarque que pendant toute la polémique sur le CEVA, il était question que la gare des Eaux-Vives devienne la gare de Genève et constate que ce n'est pas le cas.

Vote de l'audition de M. Pagani

Le vote est accepté par 12 oui (3 LR, 2 UDC, 1 DC, 2 Ve, 2 S, 2 EàG) et 3 abstentions (1 S, 2 MCG).

Séance du 18 septembre 2012

Audition de M. Pagani, maire de la Ville de Genève qui s'est retiré et propose de venir lors d'une prochaine séance

Questions des commissaires

Une commissaire demande si la commission se prononcera tout de même sur ce crédit d'étude.

Un autre commissaire acquiesce.

Séance du 2 octobre 2012

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, et de M. Vincent Kempf, ingénieur-urbaniste au Service d'urbanisme

M. Pagani déclare que M. Kempf a travaillé pour le CEVA avant d'être engagé par la Ville. Il rappelle que les personnes qui ont implanté la gare Cornavin jadis l'ont placée à la sortie de la Ville, et il pense que ce choix était judicieux. Il signale que la gare était axée en fonction de Lyon et non de Berne. La situation actuelle ressemble à celle d'il y a 150 ans puisque les questions qui se posent sont les mêmes. La Ville a forcé les CFF à mener une étude dans le but de répondre à ces questions et que ces études étaient souterraines. Les gares actuelles ne se font plus qu'en sous-sol. Les CFF ont démontré qu'il n'était pas possible de faire de gare à l'aéroport ou à la Praille sans dépenser des sommes énormes. La Ville a donc conclu avec les CFF que seul le site de Cornavin était envisageable avec quatre voies supplémentaires avant la fin du siècle car, à la fin du siècle, ce ne seront pas moins de 2 millions de personnes qui habiteront dans l'agglomération genevoise.

M. Kempf déclare qu'il y avait bien un PLQ en vigueur depuis octobre 2005 mais que les CFF déposèrent une opposition aux projets immobiliers en 2008. La même année, la Ville déposa une opposition contre l'autorisation de construire Cornavin. Ce litige déboucha sur une convention et une étude ferroviaire menée par les CFF et le Canton. Lorsque le CEVA entrera en service, la gare Cornavin sera à saturation et il est possible d'allonger les convois, modifications qui feraient perdurer la situation jusqu'en 2025, raison pour laquelle les CFF préconisent deux voies supplémentaires et un nouveau quai. Les CFF estiment que cela permettrait de gagner 40% de capacité, ce qui devrait suffire jusqu'en 2050. La variante qui a la préférence des CFF est d'accoler les deux voies supplémentaires au Nord de la gare d'ici à 2025. Le coût, qui avoisine les 835 millions de francs, prend en charge les infrastructures ferroviaires et un aménagement sommaire au-delà de la gare. C'est un bureau zurichois qui a été mandaté pour cette étude. Les lacunes de Cornavin ne se résoudront pas avec une gare agrandie. Il

Motion: extension de la gare Cornavin

signale ensuite que l'espace public doit être recréé, ce qui impacte le front bâti, lequel sera impacté par les structures ferroviaires. L'agrandissement en surface permettrait de revoir l'urbanisation derrière la gare et de recréer un front bâti en liant le parc des Croquettes. Les mandataires proposent de démolir l'îlot 13 qui ne correspondrait plus à la nouvelle situation et qui devrait être redéfini pour permettre le passage des mobilités douces. Il est aussi question d'agrandir le passage Montbrillant et concentrer les lignes dans cet espace, ce qui serait une intervention lourde. En fonction de ce projet, un certain nombre de bâtiments seraient détruits, mais la moitié des logements seraient reconstruits. Il évoque l'extension souterraine dont les CFF estiment les coûts à 1,7 milliard de francs avec des délais incompatibles avec l'échéance de 2025. Les conséquences seraient importantes à l'endroit des trémies d'accès à la gare souterraine. La Ville a demandé aux CFF et à la DGM de faire une expertise neutre afin de mettre en parallèle les deux variantes, raison de la proposition qui est présentée. La part de la Ville serait de 130 000 francs. Deux mandats seraient confiés, l'un pour le génie-civil, l'autre pour l'exploitation ferroviaire. Il signale encore que le planning est serré puisqu'il est de quatre mois. La Ville estime que l'expertise doit être conduite par le Canton et doit inclure des développements connexes.

Questions des commissaires

Un commissaire remarque que Zurich s'est vue financer ses aménagements et demande quelle est l'estimation de l'impact de la variante en surface.

M. Kempf répond que la démolition/reconstruction et la création des espaces publics se monte à 500 millions de francs.

Ce même commissaire se demande si ces 500 millions de francs sont intégrés dans le montant de 1,7 milliard de francs.

Il lui est répondu que la Ville n'a pas le détail de ce budget. Les relogements et expropriations n'ont pas été estimés.

Toujours ce même commissaire remarque que le saut-de-mouton de la variante en surface ne présente plus qu'un écart de 100 millions de francs avec la variante souterraine et demande ensuite à M. Pagani si Genève ne pourrait pas récupérer la manne bernoise que Neuchâtel a refusé.

M. Pagani répond que le paquet de la Confédération est de 3,6 milliards de francs. La gare de Lausanne y figure mais pas Cornavin. Plusieurs projets sont débattus par rapport à l'idée d'augmenter cette enveloppe à 6,5 milliards de francs.

Toujours le même commissaire d'ajouter si l'étude pourrait étudier la possibilité de quatre voies souterraines.

M. Pagani acquiesce, l'EPFL étudiera cela.

Un autre commissaire remarque que ces deux voies supplémentaires accueilleront des trains supplémentaires et demande à quoi il faut s'attendre par rapport au réseau extérieur.

M. Kempf répond que de nouveaux aiguillages sont envisagés ainsi que la réfection de l'électrification.

M. Pagani salue l'intelligence des gens des CFF et remarque que le souterrain est la meilleure solution et que la Ville pourrait avancer l'argent pour ce projet. Il serait également nécessaire de dégorger Châtelaine avec deux voies supplémentaires et deux sauts-de-moutons.

Le même commissaire demande quelle est la probabilité d'acceptation des CFF par rapport à ce projet souterrain.

M. Pagani répond que, lorsque le rapport de l'EPFL sera tombé, les CFF conviendront que la solution souterraine est plus intelligente.

Un autre commissaire demande ce que la Ville fera si l'option la plus raisonnable est aérienne.

M. Pagani répond que la Ville acceptera cette variante.

Le même commissaire pense qu'il aura des recours contre la variante souterraine en raison des trémies d'accès.

M. Pagani répond que les accès seront à Sécheron et à Saint-Jean, là où il y a de la place.

Toujours le même commissaire demande à voir les conclusions de cette étude et demande encore si la DGM partage la position des CFF.

M. Pagani acquiesce.

Le commissaire suivant doute de la courbe d'augmentation des voyageurs avec un doublement entre 2005 et 2010 et, si la croissance continue sur le même rythme, un nouveau doublement interviendrait en 2020. Il se demande si cet aspect ne permettrait pas de favoriser la variante souterraine.

M. Pagani ne veut pas faire le procès des CFF sur ce plan-là.

Un commissaire se demande ce qu'il en est de l'agenda.

M. Pagani répond que les chambres devaient se prononcer d'ici à la fin de l'année mais que la décision a été repoussée en début d'année prochaine. La déci-

Motion: extension de la gare Cornavin

sion dépendra de la conjoncture financière de la Confédération. Il espère que le Canton validera l'option de l'expertise de l'EPFL. Les CFF ont indiqué participer financièrement à l'étude que si les conclusions aboutissaient à ce que la variante souterraine soit la meilleure.

Une commissaire relève l'audition du représentant des CFF qui indiquait qu'il ne fallait pas louer le coche sous peine d'attendre une trentaine d'années supplémentaires.

M. Pagani précise que tout le monde est d'accord pour dire que les 790 millions de francs de la Confédération doivent être versés sur la gare Cornavin.

Une autre commissaire revient sur la question des Chambres fédérales et remarque qu'il est question de sept mois au lieu de quatre pour le rendu des conclusions, et que le résultat tombera donc en avril. La première session des Chambres étant au mois de mars, comment convaincre les parlementaires d'accorder à Genève un budget alors que l'étude ne sera pas terminée.

M. Pagani répond qu'un courrier a été adressé à M^{me} Leuthard pour lui signifier l'urgence de l'agrandissement de la gare Cornavin et que les 790 millions de francs sont une nécessité quelle que soit la variante choisie.

La même commissaire demande ce qui permet de penser que les Chambres octroieront cet argent à Genève.

M. Pagani relève que les débats sont vifs sur des projets de tunnels mais que les experts fédéraux ont montré aux Chambres que le réseau ne pourra pas être développé ce qui handicaperait Zurich, si Cornavin n'est pas agrandie.

Un autre commissaire pense qu'il faudrait évaluer les coûts de réaménagement de la place de Cornavin quelle que soit la variante retenue.

M. Kempf stipule que cette question n'est pas une position défendue par la DGM si cela coûte des sous.

Le même commissaire répond que c'est la Ville qui devra payer.

M. Pagani précise que ces aménagements se monteront à 500 millions de francs.

Le même commissaire aimerait avoir le détail du coût de la place Montbrillant et connaître les estimations des PLQ envisagés.

M. Pagani répond que le coût est nul puisque les terrains ont été donnés, par conséquent que la place Montbrillant ne coûtera rien à la Ville.

Séance du 16 octobre 2012*Discussion et délibération de la commission*

Un commissaire propose l'audition de M. Mettan, président d'ALP-Rail, qui a étudié la question de manière pointue.

Vote

Cette proposition d'audition est acceptée par 14 oui (2 Ve, 2 UDC, 1 DC, 3 LR, 3 S, 2 EàG, 1 MCG) et 1 abstention (MCG).

Le président signale ensuite que M. Staffelbach propose à la commission de venir à Lausanne pour voir les comptes du projet CFF.

Un commissaire rappelle qu'il s'agit d'une motion dont les enjeux sont clairs et il ne comprend pas pourquoi en retarder encore le vote.

Le président rappelle qu'il y a encore la proposition.

Le même commissaire rappelle qu'il était envisagé de voter la proposition sur le siège après les résultats de l'étude.

Une commissaire pense que les informations recueillies dans le cadre de la motion peuvent être reprises dans la proposition et qu'il serait regrettable de laisser partir à la casse un quartier comme les Grottes, qu'il est donc judicieux de procéder à cette audition et de se déplacer à Lausanne.

Le président précise que ce déplacement doit se faire de manière formelle.

Séance du 13 novembre 2012*Discussion et délibération de la commission**Audition de M. Guy Mettan, coprésident de ALP-Rail*

M. Mettan rappelle que l'association ALP-Rail est évidemment concernée par l'avenir de la gare Cornavin. Il déclare avoir été en contact avec le Collectif 500. L'association a pris une position claire en faveur de l'option souterraine et se positionne en faveur de l'extension de la gare. Le projet souterrain permettrait de dégager le trafic inhérent au CEVA, tout en évitant de détruire la moitié des Grottes. Ce projet est réalisable, les pentes calculées sont judicieuses. Les coûts sont similaires au projet de surface des CFF en se basant sur ce qui s'est fait à Zurich. Son association est donc en opposition avec les CFF, notamment à cause des coûts qui ne sont pas très différents. Les CFF ajoutent un saut-de-mouton pour le projet souterrain alors qu'il n'est pas utile. La solution souterraine est également politique puisque la solution en surface générera un grand nombre d'oppositions. Ces blocages entraîneront des problèmes pour le développement de Genève. Cette option souterraine avantage la Ville qui n'aura pas à payer les

aménagements en surface, elle pourrait dès lors participer aux coûts. Si Genève présente des fronts divisés, cela donnera des arguments à d'autres intervenants en Suisse devant les Chambres fédérales.

Questions des commissaires

Une commissaire demande pour quelle raison les CFF ont pris cette option et quelle est la position du Canton.

M. Mettan imagine que les CFF ont peut-être d'autres intérêts, comme au niveau immobilier, et que le responsable du projet des CFF ignore la réalité genevoise. Le Canton a pris position pour étudier les deux variantes et il est nécessaire d'attendre le résultat de cette analyse qui sera objective. Il sera toujours temps de mener une action politique par la suite. Cette étude devrait être publiée autour du mois d'avril. Les positions au sein du Grand Conseil sont mitigées.

Un autre commissaire observe que l'association s'occupe également de la ligne du Jura.

M. Mettan rappelle qu'il existe également une association qui milite pour une liaison sur Gex. Il faut essayer de faire coïncider les intérêts du trafic national et régional.

Le même commissaire se demande si son association a étudié la possibilité d'avoir quatre voies alors que le projet prévoit deux voies et quel serait la différence de coût.

M. Mettan répond que son association est en faveur de deux voies en sous-sol qui devraient suffire.

Le même commissaire se demande s'il ne faudrait pas être plus ambitieux et réaliser immédiatement quatre voies en sous-sol.

M. Mettan remarque que c'est une question d'argent.

Le même commissaire, rappelle que la commission du National a accepté le principe d'une augmentation de l'enveloppe budgétaire et pense que le projet de la gare Cornavin a de bonnes chances de se faire. Il n'y aura qu'une seule voie à Châtelaine, le projet de l'association résout-il ce problème?

M. Mettan répond par la négative et indique que les trains de marchandise pourront continuer de passer par les deux voies actuelles, alors que le CEVA passera en sous-sol.

Un autre commissaire demande quelles sont les chances qu'une variante souterraine plus chère soit acceptée par le Grand Conseil

M. Mettan répond que le Grand Conseil n'est pas saisi de ce problème. Cela dépend des montants et du climat mais qu'il n'y aura pas beaucoup de choix. Il imagine un *deal* entre la Ville et le Canton. Il s'agit d'un projet ultra prioritaire.

Une commissaire évoque le projet Sécheron et propose à la commission de se rendre sur place.

Une commissaire pense que cette motion garde toute sa raison d'être mais que la quatrième invite devrait être supprimée.

Une autre commissaire déclare que son groupe est d'accord de voter tout ce qui peut être fait pour éviter la destruction d'un quartier. Le point 4 ne sera pas voté par son parti.

Une troisième commissaire mentionne que les auditions lui ont permis de se forger son opinion et que l'option souterraine est plus raisonnable. Son groupe votera cette motion sans la quatrième invite.

Une quatrième commissaire suggère de réviser la troisième invite ou de la supprimer.

Un des commissaires précédents rappelle qu'un crédit a été voté et que le résultat de l'étude reviendra devant le Conseil. Il n'y a donc pas de raison de voter cette motion. Il n'est pas possible d'exiger quoi que ce soit des CFF. La présentation des CFF montrait ce qui était prévu pour Genève ces prochaines années. Il ne se voit donc pas voter ces invites. Il est néanmoins d'accord pour l'option souterraine si cette dernière présente un coût similaire à la solution en surface.

Un des commissaires précédents pense qu'il faut supprimer la quatrième, la troisième voire la cinquième invite.

Un autre commissaire déclare qu'il est important de voter cette motion et qu'il est difficile de faire changer la position des CFF. La Ville peut essayer de les faire changer de direction. Les CFF et la Confédération doivent prévoir un réseau d'avenir pour le chemin de fer à Genève, et qu'il serait judicieux d'avoir une unanimité sur l'option souterraine.

Un commissaire précédent répond qu'il n'est pas possible d'avoir une unanimité puisque les chiffres ne sont pas connus, que le débat en séance plénière était délicat et qu'il aurait fallu se contenter de procéder au vote. Il ne faut pas faire le jeu des Zurichois.

Une commissaire rappelle que supprimer 300 logements représente un coût pour Genève et sa classe moyenne, que la Ville met beaucoup d'argent pour construire des logements et que ces disparitions entraîneront des coûts importants au final. Elle regrette qu'il ne soit pas possible d'avoir un texte commun vis-à-vis de Berne.

Motion: extension de la gare Cornavin

Une autre commissaire est partisante que la Ville doit donner un signal pour ses aménagements ferroviaires. Quant à la troisième invite, il ne faut pas la supprimer, c'est la seule qui évoque l'option souterraine.

Un commissaire pense que le risque de voir les Chambres fédérales critiquer les divisions genevoises n'existe plus puisque la commission du National a procédé au vote.

Un autre commissaire est étonné que l'on n'ose pas dire à Genève ce que l'on veut en raison des montants. Bâle a tapé du poing sur la table en déclarant aux CFF qu'ils ne devaient pas toucher aux bâtiments.

Une commissaire rappelle que l'impact sur les infrastructures des TPG sera très fort et qu'il est regrettable de procéder si vite au vote sans avoir tous les éléments en main.

Une commissaire déclare qu'il doit être possible de proposer des amendements au sein de cette discussion.

Un commissaire relève qu'il y a une zone inutilisée à cinq minutes de la gare qui pourrait être utilisée en complément à l'option souterraine. Il rappelle que M. Pagani s'inclinera devant le résultat de l'étude quel qu'il soit.

Une autre commissaire est satisfaite que cette étude ait pu être décidée et qu'il est important de signifier la volonté de la Ville, tant à l'égard des CFF que de la Confédération.

Un commissaire remarque que le signe fort était le vote à l'unanimité lors de la séance plénière. Il ajoute ne pas être d'accord de voter ce texte.

Une commissaire signale qu'il faudra également voter l'attente d'un vote.

Un commissaire déclare qu'un grand nombre d'auditions ont été faites à ce sujet. La commission n'a pas voté jusqu'à présent afin de limiter les risques à Berne, mais il observe que ces risques n'existent plus et pense qu'il est légitime de prendre position par le biais d'une motion qui ne présente pas de contrainte légale.

Votes

Le principe du vote lors de cette séance est accepté par 8 oui (3 S, 2 EàG, 1 Ve, 1 DC, 1 LR) contre 6 non (2 LR, 2 UDC, 1 MCG, 1 Ve) et 1 abstention (MCG).

La suppression de la quatrième invite est acceptée à l'unanimité (3 LR, 3 S, EàG, 2 Ve, 1 DC, 2 UDC, 2 MCG).

La suppression de la cinquième est invite est refusée par 11 non (1 MCG, 2 UDC, 1 DC, 3 S, 2 EàG, 2 Ve) contre 4 oui (3 LR, 1 MCG).

Une commissaire propose un amendement pour la troisième invite: «...à privilégier un projet d'extension qui respecte les quartiers et ne détruit pas la ville et les lieux d'habitation, et étudier de manière approfondie un agrandissement souterrain ainsi qu'une extension sur les terrains situés au nord de la gare».

Cet amendement est accepté à l'unanimité (3 LR, 3 S, 2 EàG, 2 Ve, 1 DC, 2 UDC, 2 MCG).

La suppression de la seconde invite est refusée par 14 non (2 LR, 1 DC, 3 S, 2 EàG, 2 Ve, 2 UDC, 2 MCG) contre 3 oui (2 MCG, 1 LR).

La motion M-998 ainsi amendée est acceptée dans son ensemble par 14 oui (3 LR, 3 S, 2 EàG, 1 DC, 2 Ve, 2 UDC, 1 MCG) contre 1 abstention (MCG).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à tout mettre en œuvre pour que l'agrandissement de la gare Cornavin ne détruise pas la ville et des lieux d'habitation;
- à prendre les dispositions nécessaires au maintien de la mixité sociale en ville en évitant les déplacements des populations de classes modeste et moyenne vers la périphérie;
- à privilégier un projet d'extension qui respecte les quartiers et ne détruise pas la ville et les lieux d'habitation, et étudier de manière approfondie un agrandissement souterrain ainsi qu'une extension sur les terrains situés au nord de la gare;
- à engager les moyens nécessaires pour inviter les autorités fédérales à développer un réseau ferroviaire véritablement d'avenir en respectant le tissu urbain genevois, y compris dans le développement de ses gares.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Cette motion a été déposée il y a bientôt trois ans et elle relayait directement les inquiétudes des habitantes et habitants du quartier des Grottes, ainsi que du bas de la rue de la Servette et de la rue de Malatrex, face aux menaces que le projet d'extension de la gare de Cornavin en surface, des Chemins de fer fédéraux (CFF), faisait peser sur le quartier. Ces habitants se sont regroupés au sein de l'association Collectif 500 et ils ne se sont jamais opposés au fait qu'il faille agrandir la gare ou développer le rail à Genève, ainsi que la motion le précise. Ils ont rapidement analysé le projet des CFF et identifié les problèmes qu'il posait.

Motion: extension de la gare Cornavin

Nous pouvons regretter le temps qui passe, comme tout à l'heure pour le projet de délibération PRD-12, mais une partie de ce temps a été consacrée à une étude approfondie du dossier par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Cependant, au vu de l'évolution de ce dossier, après trois ans, on peut se demander si cette motion a encore une utilité. Personnellement, je pense qu'elle en a une et je vous expliquerai pourquoi.

Je ne referai pas l'historique de cette question, Mesdames et Messieurs. Vous savez comme moi, puisque vous avez accepté le crédit qui la rendait possible, qu'une étude comparative entre deux projets a eu lieu, celui des CFF et celui proposé par le Collectif 500, élaboré par l'un de ses membres, un spécialiste «plannétairement connu», pour citer le rapport. Le projet porté par le Collectif 500 proposait une gare souterraine. Le résultat de l'étude a démontré que le projet des CFF ne tenait pas la route, car il avait un défaut: les CFF considéraient Genève comme la gare terminale de la ligne Saint-Gall-Genève, et donc comme une sorte de cul-de-sac. Alors que nous, qui habitons Genève, nous savons tous que Genève est aussi reliée à la France par le côté ouest et que le CEVA arrivera par là. La gare de Cornavin se trouve donc au centre d'un réseau, non au bout d'une ligne.

Le Collectif 500 a déposé une initiative cantonale pour une gare souterraine, munie de 16 000 signatures. Vous devez le savoir, puisque beaucoup d'entre vous l'ont signée, je pense. Cette initiative risque bien de ne pas passer en votation, dans la mesure où elle a été acceptée par le Conseil d'Etat et par la Commission des transports du Grand Conseil, à l'unanimité. Elle sera examinée en séance plénière tout prochainement.

En trois ans, nous sommes donc passés d'une situation où les gens du quartier et le Collectif 500, ainsi que la population des autres quartiers qui les a soutenus, étaient considérés pour beaucoup comme des *Neinsager*, à une situation où tout le monde s'est rallié à une extension souterraine, y compris le Conseil d'Etat et, vraisemblablement, le Grand Conseil, ainsi que le Conseil administratif, qui a soutenu cette option tout au long du processus. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier M. Pagani, qui s'est personnellement investi dans cette affaire pour permettre le lancement de cette étude comparative, ainsi qu'à ses services qui ont beaucoup travaillé.

Aujourd'hui, pour une fois, le Canton, la Ville et les habitants, qui ont soutenu le plus massivement le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) en votation, le 9 février 2014, en plus de leur soutien à l'initiative du Collectif 500, qui a récolté 16 000 signatures en moins de trois mois, sont unis. Cette unité, que nous n'avions pas autrefois, est telle que même l'Office fédéral des transports va dans le même sens que nous. Les CFF parlent eux aussi de gare souterraine. Cet énorme travail a donné des résultats probants et

il a été rendu possible grâce à ce spécialiste du rail, à un engagement citoyen et à notre Conseil administratif, en particulier M. Pagani – si je le répète, c’est parce que c’est une réalité.

Il reste beaucoup de choses à faire. Ce genre de dossier compliqué prend du temps et il fait l’objet d’allers et retours. Rien n’est gagné avant que tout soit ficelé. C’est pourquoi il est utile que notre Conseil municipal accepte cette motion, même si elle peut paraître dérisoire à l’heure qu’il est et qu’elle n’engage pas à grand-chose. Ainsi aurons-nous apporté, nous, membres du délibératif de la Ville de Genève, notre petite pierre à cet édifice, aussi petite soit-elle. L’objectif est de construire une infrastructure ferroviaire d’avenir et de qualité pour Genève, afin de développer le transport. Cette aventure, qui ne fait que débiter pour l’instant, permet de voir Genève unie, pour une fois, autour d’un gros projet. J’espère que cette union se retrouvera également dans cette salle, afin d’aller vers une Genève bien desservie, dont on arrêtera de dire qu’elle a trente ans de retard dans ses infrastructures ferroviaires.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Cette motion a vu de l’eau glisser sur ses rails. Néanmoins, il vaut la peine de rappeler deux des enjeux qui la sous-tendaient.

Si personne à Genève ne contestait le principe d’une extension de la gare, c’est la forme de cette extension qui a attiré l’attention. Pour les socialistes, attachés aux enjeux de mobilité de Genève, le projet initialement prévu ne prenait pas du tout en compte cette dimension, notamment la ligne du CEVA, comme M. Gisselbaek l’a dit. Il considérait Genève comme une sorte de cul-de-sac, la Suisse se terminant aux portes de notre canton...

D’autre part, le projet visait également à détruire un quartier non seulement historique, mais également populaire. En tant que socialistes, nous ne pouvions pas appuyer ce projet d’extension en surface, compte tenu de son corollaire, à savoir la destruction de logements et de la mixité sociale.

La raison pour laquelle je vous invite à accepter cette motion, chers collègues, est qu’elle a pour objectif d’engager Genève sur les rails de l’avenir, avec une extension souterraine qui permettra d’avoir plus de deux voies supplémentaires, contrairement à ce qui était prévu dans le projet initial des CFF, qui condamnait Genève.

M. Pascal Spuhler (MCG). Nous soutiendrons cette motion parce qu’elle s’inscrit dans l’engouement du monde politique pour le projet d’extension souterraine de la gare. A un moment donné, nous ne savons pas très bien à quelle

Motion: extension de la gare Cornavin

sauce nous serions mangés par les CFF, mais le mouvement de la population des Grottes a su mobiliser les gens, les politiciens et le Grand Conseil, par le biais de l'initiative IN 153, dont j'ai rédigé le rapport, entre parenthèses, soutenue par la Commission des transports à l'unanimité. L'engouement est donc bien réel en faveur de l'extension souterraine.

Sans en rajouter davantage, puisque tout a été dit par notre collègue, je ne peux que vous enjoindre, Mesdames et Messieurs, d'accepter cette motion, afin que le projet d'extension souterraine de la gare suive son cours le plus rapidement possible.

M. Jacques Pagan (UDC). Pour la clarté de nos discussions, il serait bon de reprendre les termes mêmes de la motion amendée et je laisserai le soin à mon ami Pierre Scherb de dire tout à l'heure quelle a été la position de l'Union démocratique du centre au fil du temps.

Pour que nous soyons au clair, le texte est le suivant: le Conseil municipal invite le Conseil administratif «à tout mettre en œuvre pour que l'agrandissement de la gare de Cornavin ne détruise pas la ville et des lieux d'habitation»; nous sommes d'accord. Deuxièmement, «à prendre les dispositions nécessaires au maintien de la mixité sociale en ville en évitant les déplacements des populations de classes modeste et moyenne vers la périphérie»; nous sommes d'accord. Troisièmement, «à privilégier un projet d'extension qui respecte les quartiers et ne détruise pas la ville et les lieux d'habitation, et étudier de manière approfondie un agrandissement souterrain ainsi qu'une extension sur les terrains situés au nord de la gare». Enfin, «à engager les moyens nécessaires pour inviter les autorités fédérales à développer un réseau ferroviaire véritablement d'avenir en respectant le tissu urbain genevois, y compris dans le développement de ses gares». Ce texte est tout à fait actuel et nous ne pouvons que vous inviter, chers collègues, à y souscrire généreusement.

M. Pierre Scherb (UDC). M. Pagan a déjà dit que le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera cette motion. Nous ne comptons pas parmi les signataires, mais notre groupe s'est rapidement rallié à la position qu'elle exprimait. J'aimerais rappeler plusieurs points déterminants.

Premièrement, le projet de gare souterraine prévoyait des coûts moindres de 500 millions de francs. Deuxièmement, il n'impliquait pas de destruction d'immeubles aux Grottes, un point important pour nous, qui nous engageons toujours pour le logement. Troisièmement, il offrait la possibilité de construire un second quai en souterrain. Je vous invite donc, chers collègues, à accepter cette motion.

M^{me} Patricia Richard (LR). Nous sommes à deux ou trois mois des élections; je me plierai donc à l'exercice de la prise de parole...

Au bas de la page 19 du rapport, il est indiqué que la motion amendée a été acceptée par 14 oui et 1 abstention du Mouvement citoyens genevois. Nous sommes en année électorale; chaque groupe parle et en rajoute une fois, deux fois, trois fois... Monsieur le président, vous noterez que nous aurons attendu neuf prises de parole, dont plusieurs des mêmes partis, avant de la prendre nous aussi. Je trouve intéressant que les personnes qui nous regardent, qui ont voté pour nous et s'apprêtent peut-être à le refaire, se rendent compte du cirque fait pour une motion acceptée en commission à la quasi-unanimité! Au Parti libéral-radical, nous n'aimons pas cet exercice de la prise de parole sur des quasi-unanimités. Mais, aujourd'hui, et jusqu'aux élections s'il le faut, nous le ferons; il n'y a pas de raison que les autres soient les seuls à le faire, après tout!

Oui, nous avons accepté cette motion. Oui, nous sommes opposés à la destruction d'un quartier alors que nous n'avons déjà pas suffisamment de logements dans notre ville; nous ne devons pas en supprimer. Il y a aussi des commerçants qui gagnent leur vie dans ce quartier: un hôtel, un restaurant, des bureaux, autant de gens installés là qui n'ont pas forcément les moyens de déménager. Nous avons donc accepté cette motion en commission de l'aménagement et de l'environnement, et nous l'accepterons aussi ce soir.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Monsieur le président, après les énervements de M^{me} Patricia Richard, vous entendrez ceux de M^{me} Sandrine Burger... Cette motion et son rapport datent. Le rapport sur cette motion a été déposé le 4 septembre 2013, soit il y a un an et demi. C'est l'exemple typique du dysfonctionnement de notre enceinte, qui devient insupportable. Heureusement que la population ne compte plus sur nous pour se bouger et mobiliser les personnes concernées lorsqu'il y a un problème. Si elle ne s'était pas mobilisée sous forme associative, le dossier de la gare de Cornavin n'aurait toujours pas progressé! Il ne serait pas réglé, puisque nous nous penchons sur le sujet seulement maintenant. La population s'est heureusement bougée et le dossier a avancé. Désormais, il est sur de bons rails – c'est le cas de le dire.

Chers collègues, ce ne sera pas une surprise pour vous d'apprendre que les Verts sont enchantés qu'on développe la mobilité collective et les trains. Nous espérons que ce ne sera pas le dernier projet du genre à Genève, car il y a encore beaucoup à faire.

Nous soulevons un dernier point: la gare souterraine dont nous parlons nécessitera des voies souterraines sur une plus grande distance, qui permettront enfin la construction d'une voie séparée pour les transports dangereux, comme celui du

chlore, qui traversent la ville tous les jours et qui représentent un danger pour la population.

M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG). Mon collègue a tout dit, mais j'ajoute que, en 2008, si je me souviens bien, nous avons mené une grande bataille face aux CFF en commission des pétitions. Ils ne voulaient pas entendre parler de la gare souterraine. Aujourd'hui, je me réjouis qu'ils l'acceptent finalement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Tout le monde se réjouit aujourd'hui de cette belle unanimité, sauf que la partie n'est pas forcément gagnée. J'y reviendrai.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler d'où nous venons. Nous devons effectivement remercier le Collectif 500, des habitants qui se sont mobilisés non seulement pour défendre le sud du quartier des Grottes et des appartements bon marché, mais aussi une solution tout à fait viable. Nous nous étions fait traiter de tous les noms, en particulier de *Neinsager*. L'expert qui a étudié le dossier avait été qualifié d'«ésotérique»... – passons – et moi de «mauvaise herbe» par une conseillère d'Etat qui, heureusement peut-être, n'est plus dans les rangs du Conseil d'Etat.

Cela montre à quel point le Canton ne se préoccupait pas des problèmes ferroviaires, y compris le CEVA, jusqu'il y a quelques années. Le Canton déléguait cette problématique à la Confédération, aux CFF et à l'Office fédéral des transports. Il n'avait même pas de responsable pour le chemin de fer. Les choses ont changé et cette affaire a permis une évolution. Aujourd'hui, la Direction générale des transports délègue non seulement son directeur, mais également une ou deux personnes, à la gestion de cette problématique.

Nous nous étions tous mobilisés à l'occasion de la votation fédérale pour obtenir les 780 millions de francs, devenus aujourd'hui 810 millions de francs, à investir dans cette gare souterraine, qui, aujourd'hui, n'est plus contestée par personne. Car elle présente les caractéristiques que nous défendions dès le départ: elle est beaucoup plus performante que toute solution en élévation. Celle-ci rendait nécessaires deux sauts-de-mouton, à 250 millions de francs l'unité, pour ne pas cisailer les voies, comme on en a construit à Zurich où ces énormes sauts-de-mouton fonctionnent mal. Cette gare souterraine évite ce problème.

En 2025, elle devrait aussi nous permettre d'avoir trois gares – je l'espère. Les voyageurs ne s'y perdront pas: la gare souterraine sera dédiée aux trains à grande vitesse (TGV), la gare actuelle des TGV aux InterCity et la section de la gare proche de la place de Cornavin au CEVA et au trafic régional. Cela constituera

une clarification. La gare souterraine présente une seconde caractéristique: elle nous offrira la possibilité d'obtenir deux voies de plus en souterrain, sans grands frais supplémentaires, en 2030 ou 2035. Je rappelle que 50 000 personnes passent chaque jour dans cette gare et qu'il est prévu qu'il en passe 150 000 en 2025. C'est ce sur quoi nous nous sommes tous mis d'accord.

Toutefois, les experts ont rendu, il y a maintenant une année et demie – et je pèse mes mots – un rapport de faisabilité à plus ou moins 50%, devisé à 1,2 milliard de francs. Une expertise à plus ou moins 30% devait arriver sur nos tables voilà six mois, voire un peu plus, et elle n'est toujours pas là. Je suis extrêmement préoccupé quant aux procédures et à la faisabilité du projet: si nous voulons rester inscrits dans le programme FAIF, que nous avons tous accepté, à l'image du peuple genevois, qui nous promettait 780 millions de francs, voire 810 millions de francs, il faut que nous nous «dégrouillions». A partir d'une certaine date, nous ne pourrons plus en bénéficier; il faudra attendre un second programme. C'est tout l'enjeu de cette période.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous recommande vivement de rester mobilisés, d'accepter cette motion et, pour celles et ceux qui sont députés au Grand Conseil, de poser des questions intelligentes pour obtenir que ce rapport à plus ou moins 30% soit déposé auprès du Conseil administratif de la Ville de Genève et du Conseil d'Etat le plus rapidement possible.

Le président. Merci, Monsieur Pagani. J'attends un instant que les membres du Conseil municipal puissent regagner leur place... Voilà qui est fait. Nous votons maintenant les amendements de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Le premier amendement consiste à supprimer la quatrième invite.

Mis aux voix, cet amendement est accepté à l'unanimité (63 oui).

Le président. Nous passons au second amendement de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui modifie la troisième invite comme suit. Le Conseil municipal invite le Conseil administratif: «(...) à *privilégier un projet d'extension qui respecte les quartiers et ne détruit pas la ville et les lieux d'habitation*, et étudier de manière approfondie un agrandissement souterrain ainsi qu'une extension sur les terrains situés au nord de la gare».

Mis aux voix, cet amendement est accepté à l'unanimité (65 oui).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité (65 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à tout mettre en œuvre pour que l’agrandissement de la gare de Cornavin ne détruise pas la ville et des lieux d’habitation;
- à prendre les dispositions nécessaires au maintien de la mixité sociale en ville en évitant les déplacements des populations de classes modeste et moyenne vers la périphérie;
- à privilégier un projet d’extension qui respecte les quartiers et ne détruise pas la ville et les lieux d’habitation, et étudier de manière approfondie un agrandissement souterrain ainsi qu’une extension sur les terrains situés au nord de la gare;
- à engager les moyens nécessaires pour inviter les autorités fédérales à développer un réseau ferroviaire véritablement d’avenir en respectant le tissu urbain genevois, y compris dans le développement de ses gares.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 19 mai 2010 de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Miltos Thomaidis, Thierry Piguët, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Roger Michel, M^{mes} Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Annina Pfund, Silvia Machado et Martine Sumi: «Droits syndicaux: le gouvernement doit respecter les engagements internationaux concernant la protection des délégué-e-s syndicaux» (R-134 A)¹.

Rapport de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

Renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 novembre 2011, cette résolution a été traitée le 4 septembre 2012, sous la présidence de M. Alberto Velasco. La rapporteuse remercie ici M. Léonard Jeannot-Micheli pour la qualité de ses notes de séance.

Rappel de la résolution

Considérant:

- qu'avec la crise économique les licenciements antisyndicaux en Suisse se sont multipliés;
- que la Suisse, pourtant signataire de la convention N° 98 de l'Organisation internationale du travail (OIT), souffre de graves lacunes en matière de protection légale des délégué-e-s syndicaux-ales dans les entreprises;
- que, selon le droit suisse, la peine maximale qu'encourt un employeur pour avoir licencié des délégué-e-s syndicaux-ales consiste en une indemnité à verser à la salariée ou au salarié pouvant aller jusqu'à un maximum de six mois de salaire, et qu'aucune réintégration n'est prévue, de telle sorte qu'il n'est pas interdit de licencier des délégué-e-s syndicaux-ales en Suisse, la mesure pouvant tout au plus être qualifiée d'abusive;
- que, en 2003, l'Union syndicale suisse saisissait le Comité de la liberté syndicale de l'OIT et que, dans son 343^e rapport, le Comité de la liberté syndicale arrivait à la conclusion que «le gouvernement doit prendre des mesures pour que les syndicalistes qui le souhaitent soient réintégrés dans leurs fonctions lorsqu'ils ont été licenciés pour des activités syndicales liées à la création d'un syndicat»;

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2575.

- que, depuis lors, le Conseil fédéral, en date du 1^{er} juillet 2009, répondait à la recommandation du Comité de la liberté syndicale qu’il n’envisageait pas de modification de la législation vu les réticences du patronat et qu’il proposait tout au plus d’intégrer des dispositions allant au-delà du Code des obligations dans les conventions collectives de travail;
- que, le 16 mars 2010, dans un procès opposant le syndicat Unia à l’entreprise Manor, la Chambre des relations collectives de travail du canton de Genève arrivait à la conclusion que:
 - quand bien même le motif du licenciement de la présidente et déléguée d’Unia résidait dans son activité syndicale et plus particulièrement dans une interview qu’elle a donnée dans la *Tribune de Genève*;
 - quand bien même la convention collective couvrant les rapports de travail prévoyait la nullité d’un licenciement antisyndical;
 - «il ne peut être dérogé par convention collective, ni au détriment de l’employeur, ni au détriment du travailleur, en particulier à l’article 336 a du Code des obligations relatif à l’indemnité en cas de résiliation abusive»;
- que, pour honorer ses engagements internationaux, le gouvernement suisse doit donc modifier sa législation pour intégrer dans le Code des obligations la nullité des licenciements antisyndicaux,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à relayer ce message au Conseil fédéral afin qu’il prévoie, dans un projet de révision de la législation, un article inscrivant noir sur blanc la nullité des licenciements antisyndicaux.

Séance du 4 septembre 2012

Audition de M^{me} Martine Sumi et de M. Grégoire Carasso, motionnaires

Bien que cette résolution ait été déposée en mai 2010 au Conseil municipal¹, elle garde néanmoins toute sa pertinence dans la mesure où les licenciements syndicaux sont malheureusement toujours d’actualité malgré l’existence de nombreuses conventions internationales et de cadres législatifs sur ce point. Cette situation est évidemment regrettable et les motionnaires sont d’avis que la Ville de Genève se doit de donner une impulsion, afin que les normes édictées par la Confédération – compétente en la matière – évoluent et répriment les licenciements liés à une activité syndicale sur le lieu de travail. En outre, les personnes licenciées en raison de leur engagement syndical subissent une double peine: en plus d’avoir perdu leur emploi, il leur sera extrêmement difficile, sinon impossible, de retrouver un emploi analogue.

¹ Motion déposée en réaction au conflit suivi du licenciement d’une déléguée syndicale employée par Manor SA et dont les médias se sont largement fait l’écho. Ndlr

Questions et débat de la commission

Un commissaire estime que les licenciements syndicaux sont très rares. Il est d'avis que les initiant-e-s se sont servis d'un cas particulier – un licenciement de ce type à Manor – pour en faire une généralité. Il n'est pas convaincu par le texte de cette résolution qu'il considère comme démagogique, tout en ayant conscience qu'aucune disposition légale ne pourra empêcher un patron de licencier un employé et de l'inscrire sur une liste noire.

En réponse à diverses demandes d'éclaircissements, les auditionnés considèrent qu'il est de leur devoir et de leur compétence, en tant que personnalités politiques, d'ouvrir un débat sur cette problématique qu'ils estiment nécessaire à tous les échelons politiques, tout en précisant que leurs contacts au niveau fédéral travaillent à faire évoluer cette question. S'agissant des conclusions sur l'affaire Manor, l'employée a perdu sur toute la ligne et cet exemple illustre bien une situation qui est loin d'être unique.

Un commissaire observe qu'un communiqué de presse de l'Union syndicale suisse (USS) paru en 2010, se réjouit d'une volonté affichée par la Confédération de légiférer en la matière. Dès lors, il s'interroge sur l'actualité de la présente résolution.

Sur ce point, un commissaire (EàG) signale que, cette année (en 2012), ce même syndicat a manifesté sa volonté de voir la Suisse ratifier différentes conventions relatives aux droits des travailleurs. C'est donc bien la preuve que ce débat reste d'actualité car, effectivement, les travailleurs en Suisse ne sont pas très bien protégés, notamment en matière de réintégration suite à un licenciement abusif.

M^{me} Sumi, motionnaire, ajoute que les conventions de l'Organisation internationale du travail n'ont toujours pas été ratifiées par la Suisse, alors qu'elles existent depuis 1971! Si elle concède volontiers que la présente résolution pourrait requérir quelques modifications, il n'en reste pas moins que, à l'évidence, cette résolution est d'actualité.

A la question de savoir si la protection viserait les syndicalistes, les représentants syndicaux ou les syndiqués, M^{me} Sumi répond qu'ils sont tous visés. Ce même commissaire en conclut qu'il serait donc impossible de licencier des employés syndiqués au sein d'une entreprise. M^{me} Sumi précise que la protection offerte n'empêcherait pas de licencier un employé syndiqué pour de justes motifs, mais consacrerait le fait qu'un engagement syndical ne peut en être un, en prohibant tout licenciement en raison d'un engagement syndical au sein de l'entreprise.

Discussion et vote de la commission

Pour le Parti démocrate-chrétien, compte tenu des compétences de la Ville de Genève en la matière, il ne lui paraît pas opportun que cette résolution,

fertile en débats mais certainement moins en effets concrets, soit acceptée par la commission des finances. En effet, toutes les cartes sont entre les mains de la Confédération pour l'avancée de ce dossier. Par conséquent, il s'opposera à cette résolution.

Le groupe Ensemble à gauche est conscient de la valeur presque symbolique qu'aurait ce débat au sein du Conseil municipal, mais il est d'avis que le débat peut être intéressant et bref. Il votera en faveur de cette résolution.

Les Verts rappellent que la forme d'une résolution est une déclaration du Conseil municipal et, pour autant qu'elle soit acceptée, le Conseil administratif sera chargé de la transmettre auprès du Conseil fédéral. En outre, les Verts sont d'avis qu'il est tout à fait pertinent que la Ville de Genève, aux côtés d'autres entités, fasse connaître sa position et sa volonté à travers le contenu de ce texte.

Le Mouvement citoyens genevois est divisé à ce sujet. Un de ses représentants rappelle que le fait de relayer ce type de préoccupation fait partie des attributions du Conseil municipal. Il votera donc en faveur de cette résolution qu'il estime nécessaire au vu de l'insuffisance de protection vis-à-vis des travailleurs syndiqués actuellement. De plus, Genève étant un des pôles économiques important en Suisse, il n'est pas inintéressant que ses élus se positionnent sur un tel sujet.

Son collègue du Mouvement citoyens genevois, quant à lui, rappelle qu'aucune norme légale ne pourrait empêcher un patron de licencier un employé gênant s'il le souhaite. Compte tenu du rapport de force, une des invites est, de son point de vue, totalement inapplicable dans la mesure où il est extrêmement difficile de prouver qu'un licenciement résulte de l'engagement syndical d'un employé. Son vote sera différent de celui de son collègue puisqu'il refusera cette résolution.

L'Union démocratique du centre est d'avis qu'il s'agit d'un débat éminemment politique, qui risque de mobiliser un temps considérable en séance plénière. Il relève que cette résolution semble empreinte d'une grande subjectivité, car elle demande à la Suisse de respecter des engagements internationaux. Il n'est pas convaincu par cette résolution, tant sur la forme que sur le fond, et la rejettera.

Quant au Parti libéral-radical, il annonce sans autre commentaire qu'il s'opposera à cette résolution.

Vote

Soumise au vote, la résolution R-134 est refusée par 7 non (1 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 7 oui (1 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 MCG).

M^{me} Vera Figurek (EàG). J'aurais souhaité que M^{me} Valiquer Grecuccio, qui était à l'origine de ce projet de résolution, puisse prendre la parole... En son absence, j'espère que l'un ou l'une de ses collègues socialistes la remplacera.

Cette résolution date de 2011, mais, malheureusement, elle demeure d'actualité. Il y a près de dix ans, en 2006, les syndicats avaient déposé une plainte auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT). Ils souhaitaient que la Suisse introduise un article de loi dans sa Constitution fédérale, qui prémunisse les travailleuses et travailleurs contre les licenciements abusifs dus à une activité syndicale.

En effet, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, certains licenciements ont eu lieu à la suite de prises de position dans la presse par des travailleuses ou des travailleurs dans le cadre d'activités syndicales. Nous pensons là aux événements de 2009, mentionnés dans les considérants de la résolution, qui ont vu le licenciement de M^{me} Pralong, et à ceux de 2013, où un licenciement collectif avait été orchestré à l'Hôpital de la Providence. Certes, ce n'était pas dans le canton de Genève, mais la résolution s'inscrit dans une politique fédérale, puisqu'elle demande au Conseil administratif de transmettre nos remarques et nos souhaits au Conseil fédéral. Nous pensons encore à des licenciements qui ont eu lieu au niveau local, à Genève, comme ceux intervenus chez Merck Serono, Novartis et d'autres...

Au niveau suisse, l'Union syndicale suisse a porté un projet d'initiative étudié par une association nommée Protection contre les licenciements, qui rassemble des anciens employés de Merck Serono et d'autres entreprises. Cette initiative demande tout simplement que les délégués syndicaux ne puissent pas être licenciés pendant la durée de leur mandat, ni durant le semestre qui suit la fin de leur mandat. Il ne s'agit pas d'empêcher des licenciements justifiés, mais des licenciements abusifs. Elle demande également une indemnisation qui couvre la totalité du préjudice.

Que se passe-t-il actuellement si un employé est licencié sans juste motif? Tout d'abord, l'employeur n'a aucune obligation légale de justifier clairement ce licenciement. Il a la totale liberté de se séparer de ce collaborateur ou de cette collaboratrice dans un délai de congé d'un mois. Dans le cadre d'une plainte individuelle, la personne concernée devra prouver le caractère abusif de son licenciement. C'est très compliqué et surtout très injuste, puisque la personne qui a subi le préjudice doit encore le justifier. La peine maximale infligée à ces patrons «voyous», ai-je envie de dire – puisque ce n'est pas le cas de tous les patrons, heureusement –, est de payer six mois de salaire. La réintégration du travailleur ou de la travailleuse n'est pas prévue dans la loi. Mesdames et Messieurs, si vous connaissez la situation internationale, en particulier celle des autres pays européens, vous savez que nous sommes vraiment à la traîne.

C'est pourquoi une plainte avait été déposée en 2006, comme je l'ai dit. Elle a été réactivée en 2013 et elle demeure d'actualité puisque, malgré cela, rien n'a été fait: le Conseil fédéral n'a proposé aucun projet de loi pour intégrer ces éléments à la Constitution fédérale ou aux conventions collectives de travail.

Nous vous prions, en tant que responsables et élus de la municipalité de Genève, d'inviter le Conseil administratif, qui nous représente, à demander au Conseil fédéral de faire respecter ce qui est prévu par l'Organisation internationale du travail. Je pense que certaines personnes soutiendront cette résolution au-delà des clivages partisans. Je m'adresse aux représentants de la droite, puisque la gauche fait partie de ce comité d'initiative et qu'elle a milité en sa faveur: certains syndicats patronaux se sont associés à cette démarche, approuvée par certains patrons. Ce sont aussi vos milieux qui ont œuvré pour la paix du travail en Suisse. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à demander le respect du droit des travailleuses et des travailleurs de notre pays en soutenant massivement cette résolution.

Le président. Merci, Madame Figurek. Il reste quatre personnes inscrites pour prendre la parole et dix minutes avant la pause. Si d'aucuns souhaitent que nous allions un peu plus vite, cela laisserait deux minutes à chaque personne... A vous de voir. Je passe la parole à M^{me} la conseillère municipale Olga Baranova.

M^{me} Olga Baranova (S). Merci beaucoup, Monsieur le président. Chers collègues, il est particulier que le rapport sur cette résolution soit examiné aujourd'hui 18 février, Journée mondiale de défense du droit de grève. Ce point me paraît assez important.

Il faut d'abord rappeler que cette résolution est plus symbolique que pratique, puisqu'elle ne relève pas d'une compétence directe du Conseil municipal ou du Conseil administratif. Les résolutions sont là avant tout pour donner une posture politique et éthique. En quelques points, je vous rappellerai pourquoi cette résolution est très importante pour nous, éthiquement, humainement et politiquement.

En Suisse, un paradoxe subsiste au niveau légal. Ce n'est pas le seul, mais il est déplorable: la Constitution et les conventions internationales protègent les différents droits syndicaux des travailleurs et, entre autres choses, le droit de grève, même si ce n'est pas l'objet principal de la résolution. Mais la protection des travailleurs reste relativement lacunaire dans le Code des obligations, malgré le fait que de nombreux milieux et partis politiques revendiquent une protection accrue depuis des années, comme M^{me} Figurek l'a dit. Aujourd'hui encore, mal-

heureusement, le Conseil fédéral campe sur ses positions de base, refusant de renforcer ces protections-là. C'est irresponsable. Un employeur peut aujourd'hui être condamné pour un licenciement illicite et antisyndical, mais il n'est pas soumis à l'obligation de rétablir le collaborateur à son poste de travail, malgré un arrêt de justice.

Il y a un second point à souligner. Malgré le fait que tout le monde est touché par ce problème, la Suisse refuse encore, malheureusement, de ratifier certaines conventions de l'OIT. De manière générale, nous ne prenons pas suffisamment nos responsabilités. (*Brouhaha.*)

Pour conclure, je relève que le fait... (*L'oratrice s'interrompt. Le silence revient.*) ... de pouvoir négocier collectivement ses droits en tant que travailleur ainsi que ses conditions de travail et de traitement, en Suisse et partout ailleurs, est hélas souvent perçu comme une question politique. Ce n'est pas le cas; la question n'est pas politique. Il s'agit de mettre en place une économie saine et humaine. Pour cette raison, le groupe socialiste trouve très important de soutenir la présente résolution.

M^{me} Patricia Richard (LR). Le Parti libéral-radical fait partie des groupes qui n'ont pas accepté cette résolution. Je veux expliquer pourquoi.

D'abord, parce qu'il existe le Tribunal des prud'hommes. C'est son travail de régler les conflits entre les employés et les employeurs. Chacun le sien. Ici, c'est le Conseil municipal de la Ville de Genève. Certes, j'ai entendu que cette résolution avait pour objectif une déclaration politique, mais nous considérons que ce n'est pas notre travail de régler les problèmes des employés syndiqués et des responsables syndicaux. Ils savent très bien le faire, comme on le voit régulièrement au tribunal. Ce n'est pas un souci. Laissons-leur leur travail au lieu de nous mettre à la place des autres, ce que nous faisons trop souvent dans ce parlement, alors que nous avons beaucoup d'objets importants dont nous devons discuter! Nous avons des travaux en attente. M. Paganì sera le premier d'accord avec moi. Nous attendons bien des rapports et notre ordre du jour compte 153 points; nous traitons là l'objet qui se trouve en seizième position... Avec ce genre de résolution, nous n'arriverons jamais à traiter ce qui ne serait-ce que le tiers du quart des points inscrits à notre ordre du jour. En ce qui nous concerne, nous ne nous mêlerons pas des problèmes syndicaux, qui regardent le Tribunal des prud'hommes.

Les déclarations de mes deux préopinantes m'ont interpellée: notre Code des obligations ne prévoit pas que nous devons réintégrer un travailleur licencié de manière illicite. Heureusement, en un sens! Si vous devez réintégrer une personne dans une entreprise dans un contexte totalement insatisfaisant, cela crée

une ambiance délétère et catastrophique. Cela peut entraîner un mobbing entre les différents collaborateurs et de graves dysfonctionnements. Très franchement, ces propos me révoltent.

Comme vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, nous n'accepterons pas cette résolution. Nous souhaitons vivement que ce parlement s'intéresse davantage aux objets importants de son ordre du jour, plutôt qu'à ce qui ne le concerne pas, en définitive.

M. Daniel Sormanni (MCG). Notre groupe est divisé sur le sujet, car on peut avoir l'une ou l'autre position face à cette problématique. A priori, il est clair, la plupart du temps, qu'il est très difficile de prouver le caractère abusif d'un licenciement, même si la Constitution garantit le droit d'expression, le droit de grève et le droit d'être un syndicaliste. Si des tensions existent, il arrive que des délégués syndicaux soient licenciés: après quoi, la question se pose de savoir si l'employé concerné a été licencié parce qu'il ne donnait pas satisfaction dans son travail ou parce qu'il était délégué syndical. J'avoue que c'est difficile à déterminer. Pour cette raison, les représentants du Mouvement citoyens genevois à la commission des finances ont voté de manière dissonante. En ce qui me concerne, j'ai soutenu cette résolution, contrairement à mon collègue. Notre groupe a donc la liberté de vote pour cet objet.

La problématique mérite quand même qu'on y réfléchisse, même si elle découle d'un cas bien connu sur la place de Genève. Mais il y en a d'autres et il est assez gênant de voir que, très souvent, les paquets de licenciements économiques comprennent les délégués syndicaux. Ce sont peut-être les premiers sur la liste et on les fait passer dans la charrette. Il reste difficile d'établir quelque vérité que ce soit. Rappelons que le droit suisse, assez libéral, il faut le dire, prévoit qu'un patron peut licencier du personnel sans donner de motif. Moyennant le délai légal, c'est «au revoir, Madame», «au revoir, Monsieur». La résolution découle de cette situation. Si l'on veut vraiment réglementer davantage, il faut modifier le Code des obligations.

A mon sens, le principe de protection des travailleurs doit être affirmé, mais notre groupe aura la liberté de vote. S'il n'est pas partagé sur ce principe, il l'est peut-être sur l'application qu'on peut en faire. J'ai essayé d'être le plus objectif possible et je vous remercie de m'avoir écouté.

Le président. Merci, Monsieur Sormanni. Le bureau a décidé de clore la liste des demandes de parole. Il reste sept personnes inscrites, sauf erreur. (*Commentaires.*)

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 30 précises. Je vous souhaite un bon appétit, Mesdames et Messieurs.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4634
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4634
3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 11 octobre 2011 de M. Olivier Fiumelli, M ^{mes} Sophie Courvoisier, Marie Chappuis, MM. Eric Bertinat et Michel Chevrolet: «Soutenons les entreprises genevoises!» (PRD-12 A)	4635
4. Questions orales	4683
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le bilan social des ressources humaines 2011 (D-65 A)	4686
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 21 février 2012 de MM. Morten Gisselbaek, Christian Zaugg, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Pierre Vanek, Pierre Rumo, Pierre Gauthier, M ^{mes} Brigitte Studer, Maria Pérez, Salika Wenger, Maria Casares, Vera Figurek, Nicole Valiquer Grecuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado et M. Grégoire Carasso: «Oui à l'extension d'une gare! Non à la destruction d'un quartier!» (M-998 A)	4717
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 19 mai 2010 de M ^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Milto Thomaidés, Thierry Piguët, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Roger Michel, M ^{mes} Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Annina Pfund, Silvia Machado et Martine Sumi: «Droits syndicaux: le gouvernement doit respecter les engagements internationaux concernant la protection des délégué-e-s syndicaux» (R-134 A)	4744
8. Propositions des conseillers municipaux	4752
9. Interpellations	4752

10. Questions écrites 4752

Le mémorialiste:
Ramzi Touma